

# Montzichez Albanne



Décembre 2016

BULLETIN MUNICIPAL



10 ans



80 ans



20 ans



40 ans



# LES ÉLÈVES DE NOTRE COMMUNE MATERNELLE ET PRIMAIRE ANNÉE 2016/2017



01- CHAMBEROD Océane  
02- RATEL Olivia  
03- DUVAL Chloé  
04- DEYMONNAZ Zoé  
05- VOUTIER Nathan  
06- PASQUIER Félicien  
07- GUEDON Mélicent  
08- LECOQC Tiago

09- DROUCHE Everley  
10- DONAZZOLO Rosie  
11- NICOLETTI Carla  
12- LAURENT Juliette  
13- VOUTIER Johan  
14- RATEL Lise  
15- VIARD Ninon

16- CLARO MELO FELIX DE OLIVERA Dany  
17- PASQUIER Manon  
18- ARNAUD Mélina  
19- CHAMBEROD Maxime  
20- CHEVALLIER Gabriel  
21- FONTAINE-MICHALLON Davy  
22- MOLLARET Céline (accompagnatrice)

23- DUVAL Romane  
24- JULLIARD Elliot  
25- RICARD Noah  
26- RICARD Nina

## Absents de la photo :

ABACCUCCIO Amaury, BUFFARD Cassandra, BUFFARD Maëlys, COMETTO Lola, LELEUX Zian, LESEC Romane.



# Sommaire

|  |                     |
|--|---------------------|
| <b>2016, année exceptionnelle !</b>                        | page 2              |
| <b>Infos communales</b>                                    |                     |
| ■ Etat civil, hommage .....                                | page 4              |
| ■ CCAS, ADMR .....   | page 5              |
| ■ Fleurissement .....                                      | page 6              |
| ■ Finances .....   | page 9              |
| ■ Travaux 2016 .....                                       | page 10             |
| <b>Résumés des comptes rendus</b>                          | page 12             |
| <b>Histoire</b> « L'Algérie » .....                        | page 32             |
| <b>Festivités</b>  |                     |
| ■ Les vœux du Maire .....                                  | page 34             |
| ■ Fête de la Saint Jacques .....                           | page 35             |
| ■ Concours de belote .....                                 | page 35             |
| ■ Festival Cordes et Pics .....                            | page 36             |
| ■ Repas des Aînés .....                                    | page 37             |
| ■ Exposition .....   | page 38             |
| ■ Apéritif du 15 août .....                                | page 39             |
| ■ Fête de l'ascension .....                                | page 39             |
| <b>Cérémonies</b>  |                     |
| ■ Cérémonies des 8 mai et 11 novembre .....                | page 40             |
| <b>Jeunesse</b>  |                     |
| ■ C'est la rentrée .....                                   | page 42             |
| ■ Soirée Halloween .....                                   | page 42             |
| ■ Ludothèque .....   | page 42             |
| ■ Père Noël, Père Noël .....                               | page 43             |
| <b>Les Associations</b>                                    |                     |
| ■ L'ACCA .....   | page 44             |
| ■ Anciens combattants .....                                | page 44             |
| ■ Les Amis du Bon Temps .....                              | page 45             |
| ■ Le Comité des fêtes .....                                | page 46             |
| ■ Le Club traction Rhone-Alpes .....                       | page 47             |
| ■ Club des Sports .....                                    | page 48             |
| ■ Albanne mon village .....                                | page 50             |
| ■ Ecomusée .....   | page 50             |
| ■ Les Bibliothèques .....                                  | page 51             |
| ■ Tai Ji Quan .....  | page 51             |
| ■ La Harde .....   | page 52             |
| ■ La pêche du Lac de Pramol .....                          | page 52             |
| <b>Aux Karellis</b>  |                     |
| ■ Tourisme .....   | page 53             |
| ■ Animation pain .....                                     | page 54             |
| ■ Les 40 ans .....   | page 55             |
| ■ Colloque anniversaire .....                              | page 56             |
| ■ Descente VTT .....                                       | page 57             |
| ■ Travaux d'automne .....                                  | page 58             |
| <b>Infos diverses</b>                                      |                     |
| ■ L'Association Cantonale d'Animation .....                | page 59             |
| ■ SIRTOM .....   | page 59             |
| ■ Tunnel euralpin Lyon Turin .....                         | page 60-61          |
| ■ La Régie des Remontées Mécaniques .....                  | page 62             |
| ■ Départ en retraite .....                                 | page 63             |
| <b>Les instances qui nous gouvernent</b>                   |                     |
| ■ Conseil communautaire .....                              | page 64             |
| ■ Communauté de Communes Cœur de Maurienne .....           | page 64             |
| ■ Chantier jeunes .....                                    | page 65             |
| <b>La vie d'ici</b>  |                     |
| ■ Une médaille pour la Commune .....                       | page 66             |
| ■ Remise officielle des prix des sculptures sur bois ..... | page 66             |
| <b>Infos pratiques</b>                                     |                     |
| ■ Renseignements utiles aux Karellis .....                 | page 67             |
| ■ Famille Plus .....                                       | page 68             |
| ■ Apiculture .....   | page 68             |
| ■ Les élections .....                                      | 3 <sup>e</sup> couv |
| ■ Horaires d'ouverture de la Mairie .....                  | 3 <sup>e</sup> couv |
| ■ Le Mot de la Commission .....                            | 3 <sup>e</sup> couv |

# Edito

Chers administrés,

Notre société déteste la lenteur ; aussi puis-je comprendre, face aux arguties administratives, l'impatience de chacun dans la concrétisation de nos idées : il faut donc apprendre à « laisser du temps au temps ». Ce rendez-vous annuel donne la possibilité de faire un point.

Beaucoup de travaux ponctuels ont eu lieu, au jour le jour, certes importants pour la vie de Montricher-Albanne en cette belle année 2016, mais ce sont surtout les commémorations nous permettant de retracer notre histoire et de retrouver la richesse de notre patrimoine qui resteront dans nos mémoires. Cette richesse est aussi due à celle de nos bénévoles dont la qualité n'est pas un vain mot ; je tenais ainsi particulièrement à remercier tous ceux qui ont fait que ces anniversaires et cette année un peu spéciale soient une réussite.

Maintenant l'aboutissement des projets arrivés à maturité, après un long travail de réflexion et d'études indispensables aujourd'hui administrativement parlant, va nous conduire en 2017 à déposer le dossier Unité Touristique Nouvelle pour la liaison Les Karellis/Albiez, à construire un avenir plus serein pour notre belle station avec une rénovation, une construction et une diversification des lits touristiques ainsi qu'une évolution de la gouvernance et de la Délégation de Service Public.

Cependant l'administration communale ou plutôt intercommunale change la donne car l'intercommunalité élargie à 16 communes, nommée la 3CMA, la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan, se voit dévolues des compétences nouvelles.

Faut-il nous soumettre ou lutter ? La question s'avère quelquefois superflue face à la règle centralisatrice, mais je crois résolument qu'il faut savoir se battre avec conviction et fermeté même si cela ne semble pas gagné d'avance. L'Office du Tourisme pourra ainsi rester communal, permettant de faire notre propre promotion à notre image, si on arrive au bout du classement entamé. Le Plan local d'urbanisme donnant lieu de pouvoir parachever nos projets de constructions pourra prendre le même chemin. Il reste l'eau et l'assainissement qui est un dossier en cours où la bataille fera rage et où il faudra éviter tous les écueils au fil de l'eau !

Comme « la victoire aime l'effort » scandait Catulle, vous pouvez ainsi croire en mon vif et enthousiaste engagement.

Le Maire, Sophie Verney





# 2016!

## 80 ans du club

Le départ de la course

Le discours du Président



Cet hiver 2015-2016, le Club des sports de Montricher-Les Karellis a fêté ses 80 ans d'existence. Une journée de fête a été organisée par les membres bénévoles du club des sports. Elle commençait par un challenge de 80 km à réaliser par équipe de 2 personnes. Le binôme devait alors réaliser 40 km chacun (montée et descente) afin d'obtenir le diplôme des 80 km parcourus. Les nombreuses équipes se sont présentées dès l'ouverture du challenge avec de beaux déguisements puisque le mot d'ordre était la convivialité. Le club des sports a ensuite offert un apéritif sur le front de neige aux coureurs bien méritants.

En fin d'après-midi, c'est au village vacances d'AZUREVA que les participants se sont retrouvés avec toutes les générations qui ont participé à la vie du club depuis de nombreuses années. Lors de cette remise des prix, les coureurs ont reçu leur diplôme des 80 km ainsi que des coupes pour les différentes catégories créées pour l'occasion. Après les discours officiels, ce sont donc plus de 200 personnes qui ont pu participer au repas servi par le personnel du village vacances et de la restauration station ainsi qu'à la soirée dansante. Merci à la station, la régie des remontées mécaniques, le village vacances d'AZUREVA et la mairie de MONTRICHER-ALBANNE de nous avoir suivi sur ce projet.

Ingrid LAURENT

## 40 ans des Karellis : Le repas des habitants

Vendredi 25 mars, deuxième jour des manifestations des 40 ans de la station, l'après-midi était réservée à l'animation tout public. De nombreux stands et décorations originales étaient présents pour donner à la station un air de fête. Tout le monde attendait le spectacle sur le Forum et le bouquet final du feu d'artifice. Dans cette attente, de très nombreux habitants, grands et petits ont participé à un repas organisé par la municipalité avec l'aide du restaurant « le Méléze ». 40 ans de vie, ça se fête ! Merci à l'équipe du restaurant qui en une heure a réussi à servir tout le monde dans de bonnes conditions. Même si nous étions un peu à l'étroit, une ambiance chaleureuse était au rendez-vous. À la fin du repas, nous avons pu admirer d'abord, puis déguster ensuite le superbe gâteau, illuminé de ses 40 bougies. Il était offert par la commune aux habitants : quel délice ! La soirée s'est terminée par le spectacle de la Compagnie Daniel GROS sur le forum et un feu d'artifice grandiose et inoubliable qui ont réjoui tous les spectateurs. Tous, nous gardons un très bon souvenir de cette soirée magique.

Monique LEFEVER





# Année exceptionnelle !

## 20 ans de Cordes & Pics

Cette année, le Festival Cordes & Pics a soufflé sa vingtième bougie. À cette occasion, le grand et talentueux Alexis CARDENAS, la jeune prodige Diana ADAMYAN ainsi que l'Orchestre de Chambre de l'Etat d'Arménie nous ont fait l'honneur de jouer en l'Eglise de MONTRICHER le 1<sup>er</sup> août 2016. Pendant trois heures, en passant de KREISLER à TCHAIKOVSKY, les violonistes ont su faire vibrer nos écoutilles. Même les novices de la musique classique se sont laissés emporter par la mélodie. Rien ne vaut l'acoustique d'une Eglise pour savourer un concert de musique classique.

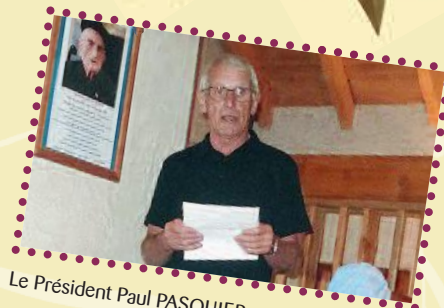
Pour célébrer cet anniversaire, la Commune et la Station des KARELLIS ont offert un buffet composé d'une magnifique pièce montée en forme de violoncelle et de mignardises, le tout arrosé de champagne. Le discours de Madame le Maire, traduit en arménien par le chef d'Orchestre Monsieur Vahan

MARDIROSSIAN évoquait tout en harmonie avec un lexique musical les effets émotionnels que « ce fantastique festival de musique Cordes & Pics » sait engendrer depuis 20 ans. Gilles CHANCEREUL très ému de cette attention a souligné qu'il était toujours très bien reçu dans notre belle commune et qu'il espérait que cette 20<sup>ème</sup> année en promette de nombreuses autres. Nous souhaitons profiter encore longtemps de ce prestigieux Festival de musique de grande qualité dans notre commune et espérons que vous serez de plus en plus nombreux à venir apprécier ces virtuoses de renommée internationale.

La Commission Communication



## 10 ans de l'Ecomusée



Le Président Paul PASQUIER

Samedi 2 juillet, l'équipe d'animation du musée a fêté ses dix ans d'existence en organisant une après-midi porte ouverte. De nombreuses personnes ont répondu présent. En guise d'accueil, les bénévoles du musée avaient préparé boissons et gâteaux. Une visite spéciale fut organisée pour les personnes qui s'étaient déplacées. Ont suivi les discours de Paul PASQUIER, Président de l'Association Montricher Autrefois, de Sophie VERNEY, Maire de la Commune et de Pierre-Marie CHARVOZ, Conseiller Départemental, Président d'honneur de l'Association. Ensuite un apéritif dînatoire offert par la municipalité a clôturé cette fin de journée dans la bonne humeur.



Chantal PASQUIER et Monique LEFEVER



# Infos communales

## Etat civil 2016

### NAISSANCES

- Le 10 janvier : **Soan AUZARY**  
Fils de Magalie ANDRIEU et de Romain AUZARY  
MONTRICHER
- Le 23 janvier : **Thiago LAFFONT**  
Fils de Lydie DEBREUILLY  
et de Alexandro LAFFONT  
LES KARELLIS
- Le 6 mars : **Meije GAUTARD**  
Fille de Anne-Sophie VAN DAMME  
et de Thibaud GAUTARD  
MONTRICHER
- Le 2 avril : **Olive BRISTIEL**  
Fille de Marine TETAZ et de Clément BRISTIEL  
MONTRICHER
- Le 20 avril : **Eliot FÉNÉON**  
Fils de Charlotte DÉNARIÉ et de Julien FÉNÉON  
MONTRICHER
- Le 16 septembre : **Onélya BLANC**  
Fille de Cindy VANDERHAEGEN  
et de Cédric BLANC  
MONTRICHER
- Le 22 septembre : **Saïda HIMDI**  
Fille de Sofia BENYOUCEF et de Anass HIMDI  
ALBANNE
- Le 10 novembre : **Ambre VOUTIER CARRAZ**  
Fille de Charlotte CARRAZ  
et de Pierre-André VOUTIER  
LE BOCHET



### MARIAGE

- Le 4 juin, se sont unis **Samuel SAVALLE** et **Stéphanie MARTIN**, domiciliés  
aux KARELLIS
- Le 27 août, **Yvan THIBERT** et **Laure PASQUIER**, domiciliés au BOCHET,  
se sont dit « oui »

**Nos meilleurs vœux de bonheur aux époux.**



### DÉCÈS

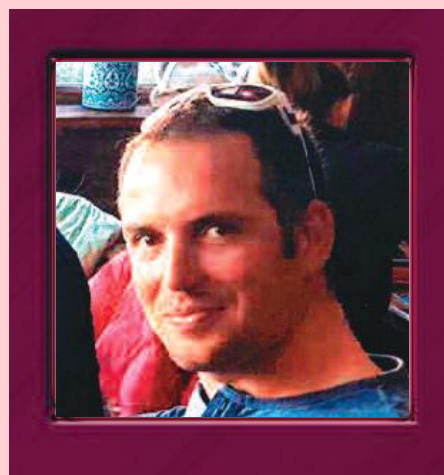
- Le 10 mai : **Daniel VERNEY**, natif de MONTRICHER,  
est décédé dans sa 84<sup>ème</sup> année.
- Le 6 juillet : **Emilie ALLAMANNO** veuve VABOIS, domiciliée  
à MONTRICHER, est décédée dans sa 85<sup>ème</sup> année.

## Hommage

**N**ous avons tous été très émus par le décès accidentel d'Emeric le 25 août 2016. Domicilié à MONTRICHER, il a été scolarisé à l'école maternelle et primaire, tous ses copains et amis le surnommaient « Mic ». Très jeune et passionné de ski, il est rentré au Club des Sports où son papa Bertrand GIRARD était entraîneur. Il a quitté la commune pour s'installer, en face, pas très loin, à SAINT-JULIEN-MONTDENIS, avec Marie, sa compagne, où il a fondé une famille avec deux adorables petites filles, Faustine et Zélie. Nous pensons à sa famille et aussi ses parents, Marie-Odile et Bertrand, à son frère Yann et à tous ses proches.

Nous n'oublierons pas son sourire et sa gentillesse.

Mme le Maire, Sophie VERNEY et le Conseil Municipal.





## ■ C.C.A.S (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Le C.C.A.S. a décidé à l'unanimité de reconduire l'aide au péri-éducatif et au ticket de cantine scolaire pour cette nouvelle rentrée 2016/2017 sans en augmenter la participation, les tarifs de la Ville de SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE n'ayant pas été augmentés.

| TEMPS PERI-EDUCATIFS 15h45-16h30          |             |               |
|---|-------------|---------------|
| TARIF A LA SEANCE                         | Plein tarif | Participation |
| Quotient familial jusqu'à 850             | 1,00 €      | 0,50 €        |
| Quotient familial égal ou supérieur à 851 | 1,15 €      | 0,58 €        |

### I - Péri-éducatif :

Avec un plafond de 80 € par an.

### II - Ticket cantine scolaire :

Le prix de revient du ticket repas reste inchangé, soit : **4,50 €**



### III - Aide aux étudiants :

Les étudiants ayant déjà fait un dossier de demande d'aide auprès de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne lors de leur scolarité 2015/2016 et n'ayant eu aucune participation, peuvent envoyer directement leur courrier à la mairie de MONTRICHER-ALBANNE, avec le certificat de scolarité.

Les critères restent inchangés :

- Être domicilié à l'année sur la commune,
- Être étudiant, hors de la vallée de la Maurienne, et poursuivre des études en faculté, grandes écoles, classes préparatoires, écoles d'infirmières... ; être obligé de se loger sur place et de se déplacer à ses frais.

Les nouveaux étudiants doivent faire un dossier auprès de la C.C.C.M. et en cas de refus, s'adresser à la mairie.

L'aide pour les étudiants de la Commune est de **300 €/an**.



### IV - Aide au chauffage pour les personnes adultes handicapées :

Une augmentation a été décidée pour l'aide au chauffage des personnes adultes handicapées, le montant annuel est de : **165 €**.



Claude CARRAZ

## ■ ADMR DE LA "MAURIENNAISE"

Notre Assemblée Générale s'est déroulée le 20 mai 2016, à la salle des fêtes du BOCHET en présence de Mme Le Maire, Sophie VERNEY et des représentants des communes de l'association. Le bilan de l'année 2015 pour MONTRICHER-ALBANNE est de douze personnes aidées pour 1908 heures.



La subvention communale s'élève pour l'association à 2.00 € par heure travaillée. Nous remercions les communes pour leur indispensable participation financière. Nous employons quinze aides à domicile et deux assistantes techniques à temps partiel.

Le bureau de « LA MAURIENNAISE » est à la mairie de SAINT-JULIEN-MONTDENIS, 04 79 56 87 35.



Les bénévoles, Germaine ROSTAING et Yves MAGNIN



# Fleurissement communal 2015

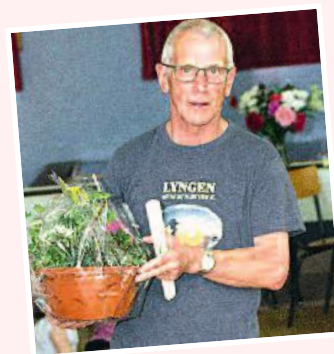
## ■ PRIX LAURÉATS

### PRIX PLAINE

MME ALICIA COUSYN  
MME ARMELLE RATIGNET  
MME PASQUIER CELINE  
MME PASQUIER CHANTAL  
MME PASQUIER MARJORIE  
MME JOSETTE SOMMA  
MME MIREILLE ZAMPIERI  
MME GERMAINE BORREL  
MME CLAUDINE PASQUIER  
MME LUCIENNE DE GIORGIO

### PRIX MONTAGNE

MME JOSETTE GIOANA  
MME CHRISTIANE THIMEL  
MR GABY JANEYRIAT  
MME JACQUELINE BERGERETTI  
MME MIREILLE TETAZ  
MME GERMAINE ROSTAING  
MME ROLANDE FALCOZ  
MME REGINE SARGENT  
MME CATHERINE VERNEY  
STATION KARELLIS  
MR PASCAL WALSCH  
AZUREVA



## ■ PRIX DE LA COMMISSION

### PRIX PLAINE

MME CLAUDETTE DUFRENE  
MME SOLANGE PASQUIER  
MME MARIE LOU BUTTARD  
MME LINA PASQUIER

### PRIX MONTAGNE

MME MIREILLE THIMEL  
MME MARIE CLAUDE COUSYN  
MME SYLVETTE COMBAZ  
MME NICOLE NOILHETAS  
MR ALAIN BIBARD  
MME JOSY PASQUIER

### Remise du Prix Départemental de la commune aux employes communaux







## ■ « COUP D'POUSSE »

### ■ PRIX PLAINE

MME HELENE EDMOND  
MME SANDRINE MOTTARD  
MR DIDIER BUTTARD  
MME EVELYNE LAURENT  
MR DANIEL PASQUIER  
MME ALEXANDRA CHAMBEROD



### ■ PRIX MONTAGNE

MME LAURENCE ROBERT  
MME JEANNINE CHAUMAZ  
LES CARLINES  
RENOUVEAU  
RESTAURANT LE NARCISSE  
MR CLAUDE LAURENT  
RESTAURANT FALCOZ  
MR BAPTISTE GAUTARD  
MR JACQUES VABOIS



## ■ RÉSULTATS DU CONCOURS DÉPARTEMENTAL 2016



### Catégorie 1 : HABITAT TRADITIONNEL Propriété fleurie visible de la voie publique

Madame Sylvette COMBAZ à ALBANNETTE





# REMISE DES PRIX DU FLEURISSEMENT DÉPARTEMENTAL 2015

Le 16 avril 2016 a eu lieu la remise des prix du concours Départemental du fleurissement 2015 au Salon Habitat et Jardin au Parc des Expositions à CHAMBERY. Mme le Maire était présente pour accueillir nos trois lauréats primés par la Commission Fleurissement de la Commune, qui ont reçu leur prix directement remis par les élus et les responsables de la Commission Départementale Mission Fleurissement, Paysage et Développement durable.

L'année 2015 aura été exceptionnelle en récompenses départementales pour les habitants de notre commune et nous avons à nouveau le plaisir de vous citer les gagnants :

## Catégorie 4 – Balcons ou terrasses fleuris visibles de la voie publique

M. Pascal WALSCH  
aux KARELLIS



## Catégorie 12 – Jardins et potagers fleuris

M. Paul PASQUIER  
au BOCHET



## Catégorie Prix Spéciaux : Sur le Thème du Tour de France

Mme Mireille ZAMPIERI au BOCHET



## LES COMMUNES : Commune de 500 à 999 habitants 2<sup>ème</sup> PRIX – MONTRICHER-ALBANNE



**Encore bravo !  
bonne continuation  
à tous et à vos  
plantations pour l'année  
prochaine, nous  
comptons sur vous !**

La commission  
communale fleurissement



# LES FINANCES : AUGMENTATION DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIÈS

Depuis notre entrée dans la Communauté de Communes Cœur de Maurienne (CCCM), les habitants de MONTRICHER-ALBANNE sont soumis à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) basée sur la surface du bien. Auparavant, la commune avait fait le choix d'appliquer la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), système jugé plus juste pour les habitants. En effet, le calcul était basé sur l'importance du service rendu (tonnage) et le nombre d'habitants du logement. Malgré les nombreux efforts de vos conseillers communautaires au sein de la CCCM, cette dernière a refusé de modifier ou de revoir le système d'imposition lié aux ordures ménagères.

### Qui doit s'acquitter de la TEOM ?

La TEOM concerne toute propriété soumise à la taxe foncière sur les propriétés bâties ou qui en est temporairement exonérée. Elle s'applique au propriétaire et à l'usufuitier du bien. Si le bien est loué, le propriétaire peut en récupérer le montant dans les charges locatives.

### Comment est calculée la TEOM ?

La TEOM est calculée sur la moitié de la valeur locative cadastrale de la propriété. Le montant de la taxe s'obtient en multipliant cette valeur par le taux fixé librement par la Communauté de Communes. Des frais de gestion de la fiscalité locale s'ajoutent au montant de la taxe. La somme à régler est indiquée sur l'avis d'imposition de la taxe foncière. Des possibilités d'exonération existent, pour plus de renseignements contacter le service des finances publiques.

### Pourquoi une hausse sur 2016 ?

Le passage du système de redevance à celui de taxe aurait dû, dès la première année, occasionner une importante augmentation de la taxe foncière. Pour l'éviter, la Commune a obtenu un lissage sur 3 ans (durée légale maximum) passant progressivement de 2 % à 5 % puis à 9,28 %. La différence était prise en charge par la commune. Ce lissage s'est terminé sur l'année fiscale 2016 et comme vous avez pu vous en rendre compte la conséquence directe a été une augmentation de la taxe foncière.



CCIF ST-J. MAURIENNE-ALBERTVILLE 422 RUE DE LA REPUBLIQUE  
73300 ST JEAN DE MAURIENNE  
Tél : 04 79 93 29 90 Courriel : ccif-st-jean-maurienne-albertville@dgp.finances.pouv.fr

Taxe communale  
20 communes

### TAXES FONCIÈRES 2016 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 730 SAVOIE Commune : 173 A MONTRICHER-ALBANNE

|                    | Commune | Syndicat de communes | Inter communalité | Département | Taxes spéciales (1) | Taxe ordures ménagères (2) | Taxe GEMAPI (3) | Total des cotisations |
|--------------------|---------|----------------------|-------------------|-------------|---------------------|----------------------------|-----------------|-----------------------|
| Taux 2016          | 7,78 %  | %                    | %                 | 11,03 %     | %                   | 5,00 %                     | %               |                       |
| Taux 2018          | 7,78 %  | %                    | %                 | 11,03 %     | %                   | 9,28 %                     | %               |                       |
| Adresse            |         |                      |                   |             |                     |                            |                 |                       |
| Régio              | 818     |                      |                   | 818         |                     | 818                        |                 |                       |
| Cotisation         | 64      |                      |                   | 90          |                     | 76                         |                 | 230                   |
| Adresse            |         |                      |                   |             |                     |                            |                 |                       |
| Base               |         |                      |                   |             |                     |                            |                 |                       |
| Cotisation         |         |                      |                   |             |                     |                            |                 |                       |
| Cotisations 2016   | 63      |                      |                   | 89          |                     | 41                         |                 |                       |
| 2018               | 64      |                      |                   | 90          |                     | 76                         |                 |                       |
| Variation en % (4) | +1,59 % | %                    | %                 | +1,12 %     | %                   | +85,37 %                   | %               |                       |

|                                | Commune | Syndicat de communes | Inter communalité | Taxe additionnelle (5) | Taxes spéciales (1) | Chambre d'agriculture | Taxe GEMAPI (3) | Total des cotisations |
|--------------------------------|---------|----------------------|-------------------|------------------------|---------------------|-----------------------|-----------------|-----------------------|
| Taux 2016                      | 51,14 % | %                    | 5,17 %            | 36,33 %                | %                   | 48,70 %               | %               |                       |
| Taux 2018                      | 51,14 % | %                    | 5,17 %            | 36,33 %                | %                   | 48,80 %               | %               |                       |
| Droits de taxe (non agricoles) | 1       |                      | 1                 |                        |                     | 1                     |                 |                       |
| Ordonnance 2915                | 1       |                      |                   |                        |                     | 0                     |                 |                       |
| 2916                           | 1       |                      | 0                 |                        |                     |                       |                 | 1                     |
| Variation en % (4)             | 0 %     | %                    | %                 | %                      | %                   | %                     | %               |                       |

Déprévement jeunes agriculteurs Base du forfait foncier (6) Majoration base terrain constructibles communal (7) Majoration base terrain constructibles intercommunal (8) Caisse d'assurance des accidents agricoles

Base «Etat» Base «Collectivités»

### Et demain ?

La loi Nouvelle Organisation du Territoire de la République dite loi NOTRe impose la fusion de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne avec celle de l'Arvan. Cette modification du périmètre de la communauté de communes va également avoir des répercussions sur les taxes locales. Ces hausses annoncées ne sont pas dues à la volonté de la future Communauté de Communes mais à l'application de la loi. Des possibilités de lissage allant jusqu'à 12 ans existent pour amortir l'effet de ces augmentations.

Tout en essayant d'obtenir le taux de lissage le plus favorable aux habitants concernant la part intercommunale, la Commune de MONTRICHER-ALBANNE maintiendra quant à elle le montant du taux des taxes locales municipales à son niveau actuel pour limiter au maximum ces augmentations.

Jérôme ROBERT.





# Travaux 2016

## Enrobés à ALBANNE

Au cours de la réfection de la voirie, il s'est avéré que plusieurs canalisations étaient défectueuses.

Il a donc été procédé à de nombreuses améliorations.



Le centre d'ALBANNE a été goudronné jusqu'à l'entrée et création d'un nouveau parking à la sortie d'Albanne au croisement de la route d'Albannette.



## Enrobés sur la route de la DROUZE

Construction de murs par enrochement pour soutenir la route, réfection de la chaussée, et changement des barrières de protection et mise en place de murets montagne au printemps.



## Rénovation de deux salles à l'ancienne école du BOCHET

Les travaux intérieurs ont été exécutés par les employés communaux : les peintures, le changement des luminaires au plafond, l'électricité et isolation phonique du plafond. Le parquet a été décapé et vitrifié. Les fenêtres et la porte d'entrée ont été changées.



### Rénovation du cimetière de MONTRICHER

Le crépi intérieur et extérieur a été rénové. Des protections ont été installées sur chaque tombe afin de les protéger des éclaboussures de crépi. À la fin des travaux un nettoyage minutieux a été exécuté sur les tombes et l'intérieur du cimetière. Deux fontaines ont été installées, une à l'entrée et la seconde, derrière la croix à l'intérieur. Un point d'eau a été prévu à l'entrée du nouveau cimetière et une fontaine identique sera installée au printemps.



### Réfection du réservoir d'eau d'ALBANETTE

Reprise de l'évacuation vidange (tuyau obstrué par des racines (queues de rats)). Changement de la vanne de vidange (cassée fermée) Remplacement de la chambre afin, de centrer les vannes à l'intérieur pour améliorer la maintenance.

### Réfection du réservoir de MONTRICHER



### Pose d'une barrière bois aux gîtes d'ALBANNE



### Remise en état des escaliers du chemin D'ALBANNE



### Pose d'arrêt neige la mairie d'Albanne





# Résumé des comptes rendus *du Conseil Municipal*

## COMPTE RENDU DU 8 JANVIER 2016

**Présents :** Mme Sophie VERNEY, Maire, M. Jérôme ROBERT, Mme Claude CARRAZ, M. Gilbert EDMOND, M. Christian DUFRENE, M. Thibaud GAUTARD, Mme Chantal PASQUIER, M. Yves MAGNIN, M. Franck CHEVALLIER, Mme Monique LEFEVER, Mme Laure PASQUIER et Mme Brigitte PASQUIER.

**Absents :** M. Marc-Antoine PASQUIER qui donne procuration à Mme Sophie VERNEY et M. Frédéric JULLIARD qui donne procuration à M. Christian DUFRENE.

### ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2015 – BUDGET COMMUNE



Madame le Maire rappelle au conseil les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités. Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 20 000 € (< 25% x 3 748 538,00 €) pour des dépenses d'investissement concernant des travaux, voiries, réseaux, bâtiments et travaux pistes forestières. Le Conseil Municipal accepte les propositions de Madame le Maire.

### PROJET D'ACQUISITION PAR LA SOREA DE TITRES COMPLEMENTAIRES DE LA FILIALE IDWATT PAR INCORPORATION D'UN COMPTE-COURANT EXISTANT



Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les diversifications de maîtrise de la demande d'électricité menées par la SOREA, notamment le projet Leds organisé au sein de la société IDWATT.

Dans le cadre du développement stratégique de la société ID WATT, une opération d'augmentation du capital est envisagée et doit être validée par les collectivités actionnaires ayant un poste d'administrateur ainsi que l'Assemblée spéciale. Cette opération de capital par incorporation partielle des comptes-courants (300 k€) déjà mis à disposition par SOREA sera étudiée lors du Conseil d'Administration de la SOREA le 05/02/016. La validation des collectivités et de l'assemblée spéciale doit être effective avant la tenue de ce conseil d'administration.

Cette opération présente l'avantage de donner l'opportunité à SOREA de passer la participation de SOREA de 66 % à 91.5 % (le coactionnaire, société Vertitude - gérant Philippe Barthelemy - ayant donné son accord sur l'opération envisagée, qui le diluera de 34 % à 8.5 %).

Les Collectivités ayant un poste d'administrateur au sein de Conseil d'Administration SOREA (SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE, VALLOIRE, MONTRICHER-ALBANNE, SAINT-JULIEN-MONTDENIS, VILLARGONDRAN, VALMEINIER, Assemblée Spéciale) doivent approuver, au sein de leur Conseil Municipal (ou Assemblée Spéciale), le projet de souscription par SOREA à cette augmentation de capital (à hauteur de 300 K€, soit la totalité de l'augmentation de capital qui lui serait donc réservée) de la filiale IDWATT, en justifiant que cette opération, par incorporation d'un compte-courant existant de la SOREA, permet à la SOREA d'augmenter significativement sa participation au sein de sa filiale IDWATT dont les objectifs d'activités sont ambitieux avec un chiffre d'affaires prévisionnel de 2 M€ en 2016 puis 5 M€ en 2018. Cette activité, connexe aux métiers de fourniture d'électricité de SOREA, permettra de proposer des contrats de performance énergétique et de compenser la perte d'activité des tarifs réglementés professionnels.

Monsieur Yves MAGNIN trouve que le projet est trop hasardeux, trop ambitieux et que ce n'est pas le cœur de métier de la SOREA qui est de produire de l'énergie.

Monsieur Jérôme ROBERT qu'il y a un cabinet qui scrute cette diversification et que les autres projets ont jusque-là donné de bons résultats.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 7 voix pour, 6 contre et une abstention, approuve le projet de souscription par SOREA à l'augmentation de capital de sa filiale IDWATT à hauteur de 300 000 €.

### INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU RECEVEUR DU TRESOR PUBLIC AU TITRE DE L'EXERCICE 2015



Le Conseil Municipal, par 13 voix contre et 1 abstention, décide de ne pas verser au titre de l'exercice 2015, l'indemnité de conseil au Receveur du Trésor Public.

### LOI NOTRe ET OFFICES DU TOURISME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son article 68, le Code du Tourisme et notamment son article L.133-1 modifié,

Considérant qu'en application de ces dispositions « Lorsque coexistent sur le territoire d'une même commune ou d'un même établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre plusieurs marques territoriales protégées distinctes par leur situation, leur appellation ou leur mode de gestion, la commune est autorisée à créer un office de tourisme pour chacun des sites disposant d'une marque territoriale protégée. »,

Considérant que la gouvernance de la promotion et de l'office de tourisme, revêt un caractère stratégique pour les communes supports de station de montagne,

dont la vocation touristique nécessite, une organisation locale permettant de valoriser leur territoire dans un contexte de concurrence touristique nationale et internationale exacerbée,

Considérant que l'Office du Tourisme communal propre à MONTRICHER-ALBANNE, Commune support de la station des KARELLIS répond à l'intérêt économique et social de la station, en permettant de continuer à bénéficier des performances acquises par l'organisation qui a su fédérer les acteurs publics et privés, en soutenant une offre commerciale efficace, s'appuyant sur une image de marque protégée au titre de la Propriété Industrielle et une notoriété reconnues au niveau national et international,

Considérant que la Commune MONTRICHER-ALBANNE, Commune support de la station des KARELLIS, membre de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne, dispose d'une marque territoriale protégée distincte par sa situation, son appellation et son mode de gestion de la Communauté de communes, faisant l'objet d'un enregistrement/renouvellement de marque publié au Bulletin Officiel de la Propriété Industrielle,

Considérant que la Communauté de Communes Cœur de Maurienne est une communauté à fiscalité propre, répertoriée comme telle sur la base nationale de l'intercommunalité banatic.interieur.gouv.fr et à l'Observatoire des territoires de la DATAR,

Considérant que l'Office du Tourisme de la station des Karellis fait partie d'une délégation de service publique très particulière et complexe, propre à un modèle unique d'une station d'économie sociale et solidaire, dans laquelle se trouvent agrégés d'autres services de la station et considérant que si l'Office du Tourisme était transféré à l'intercommunalité, il ne pourrait plus y avoir de gouvernance et le modèle si particulier de la station des Karellis s'effondrerait totalement,

Qu'ainsi la Commune de MONTRICHER-ALBANNE, Commune support de la station des KARELLIS répond pleinement aux deux conditions posées par l'article L. 133-1 modifié du Code du Tourisme,

Le Conseil Municipal, sur le rapport du Maire, décide à l'unanimité :

- 1/ Dans l'intérêt touristique, économique et social de la station, de maintenir, au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'Office du Tourisme communal de MONTRICHER-ALBANNE Commune support de la station des KARELLIS, déjà créé,
- 2/ L'Office du Tourisme de MONTRICHER-ALBANNE Commune support de la station des KARELLIS sera appelé à développer une coopération avec les instances touristiques mises en œuvre au sein de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne, dans le cadre d'actions concertées conformes à la solidarité territoriale.

### VENTE D'UN TERRAIN DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE LIAISON FERROVIAIRE TRANSALPINE LYON-TURIN

TELT

Tunnel Eurpalin Lyon Turin

Madame le Maire présente à l'Assemblée une proposition d'achat de terrain communal sur le domaine privé de la Commune par l'État dans le cadre de nouvelle liaison ferroviaire transalpine Lyon-Turin pour le tronçon situé entre Saint-Jean-de-Maurienne et la frontière Franco-Italienne.

La parcelle en question qui est située sur le territoire de la Commune de SAINT-JULIEN-MONTDENIS, est cadastrée section G n° 1445 au lieu-dit « La Claire » d'une contenance de 403 m<sup>2</sup>.

L'État propose d'acheter ladite parcelle à 0,50 € le mètre carré soit pour 403 m<sup>2</sup>, un montant de 201,50 € auquel s'ajoute l'indemnité de remploi de 5 % ce qui porte le montant total à 211,58 €.

Le Conseil Municipal, à la majorité, autorise Madame le Maire à vendre la parcelle communale appartenant au domaine privé de la Commune et dit que les frais de document d'arpentage et notariés seront à la charge de l'acheteur.

### DEMANDE DE LOCATION DE L'APPARTEMENT DE L'ANCIENNE ECOLE DU BOCHET

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal une demande de location de l'appartement de l'ancienne école du Bochet. Madame le Maire expose que de gros travaux de réaménagement vont prochainement avoir lieu dans les pièces situées en rez-de-chaussée. Le Conseil Municipal, par 2 voix pour, 8 voix contre et 4 abstentions, décide de ne pas louer l'appartement.

### DENOMINATIONS DE VOIES PUBLIQUES



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant l'intérêt que présente la dénomination de plusieurs voies ne portant pas encore de nom ;

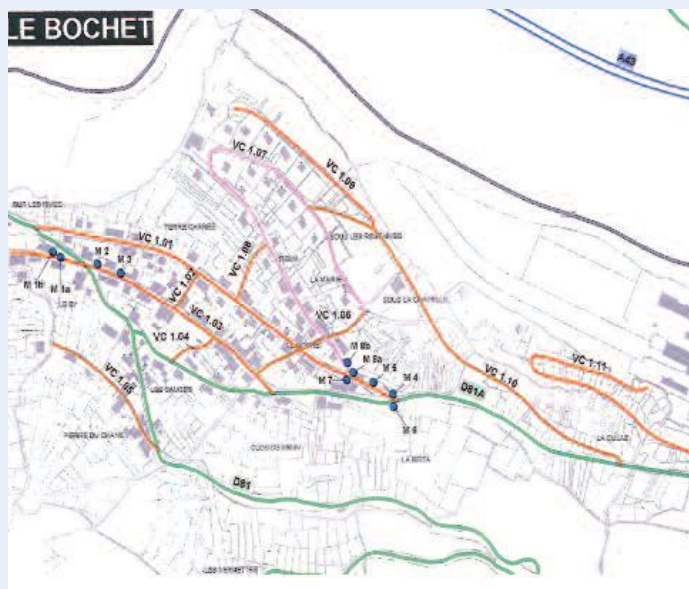
Considérant la nécessité d'apporter un complément d'adresse à certaines rues, le Conseil Municipal à la majorité,

• adopte pour le chef-lieu LE BOCHET les dénominations ci-après suivant le plan joint :

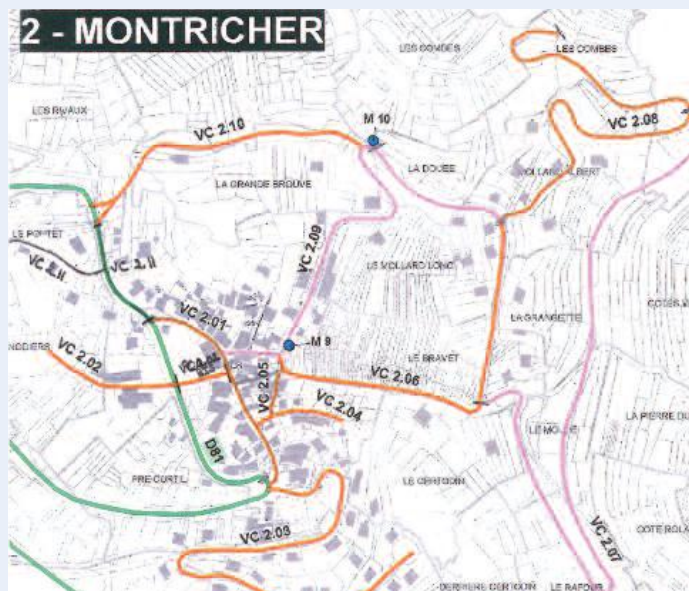
- > VC 1.02 : **Chemin de Pré Martin**
- > VC 1.04 : **Chemin de la Vi Traversière**
- > VC 1.06 : **Chemin de L'Aberou**
- > VC 1.08 : **Chemin de Roma**



- **dit** que pour la route de Terre Carrée, il est nécessaire d'ajouter un complément d'adresse suivant le plan joint :
  - VC 1.09 : Route de Terre Carrée - **Les Rives**
  - VC 1.10 : Route de Terre Carrée - **La Culaz**
- **nomme** le rond-point de la Route Départementale 81 situé à l'entrée Ouest du chef-lieu le Bochet :
  - **Rond-point des Ardoisiers**



- **adopte** pour le village de MONTRICHER les dénominations ci-après suivant le plan joint :
  - VC 2.02 : **Rue de l'église**
  - VC 2.02 BIS : **Rue des Marais**
  - VC 2.05 : **Chemin des Planelles**
  - VC 2.11 : **Rue Pontet**



- **charge** Madame le Maire de communiquer ces informations notamment aux riverains, aux services de la Poste et de l'Équipement. Le Conseil Municipal étudiera, après visite sur place, les dénominations de voies publiques pour les villages d'Albanne, Albannette et la station Les Karellis.

**MEDAILLE D'HONNEUR COMMUNALE DE VERMEIL POUR LA SECRETAIRE DE MAIRIE**



Madame le Maire informe l'Assemblée qu'elle a sollicité auprès de Monsieur le Préfet de la Savoie l'attribution d'une Médaille d'Honneur Communale de Vermeil pour la Secrétaire de Mairie, ayant atteint 30 ans de service. Le Conseil Municipal décide de lui attribuer à cette occasion une prime exceptionnelle de 400 €.

**COURRIERS DIVERS**



**Courrier de Monsieur BONDUELLE :**

Monsieur BONDUELLE a pris acte du refus du conseil de prolonger son bail et souhaiterait ne déménager qu'en août ainsi qu'avoir des éclaircissements concernant les normes et travaux à effectuer sur le bâtiment de l'ancienne école d'Albannette.

**Demande de subvention d'une vidéo sportive / HUNT SPIRIT :**

Suite aux derniers changements de stratégie de son entreprise, Monsieur Basile PASQUIER souhaiterait être sponsorisé par la Commune en proposant d'une part que le nom de MONTRICHER-ALBANNE figure sur la vidéo sportive de chasse qu'il tournerait sur la commune (aucun animal ne serait abattu durant le tournage et aucune scène de ce type présentée dans ce film) et d'autre part que le logo de MONTRICHER-ALBANNE figure sur le site internet de HUNT SPIRIT et sur les vêtements destinés à sa clientèle. Considérant que tous les critères d'attribution ne sont pas suffisamment exposés, le Conseil Municipal reporte sa décision à la prochaine session.

**REMERCIEMENTS**

Monsieur Jérôme ROBERT donne lecture d'un courrier de remerciements des employés communaux pour l'adhésion de la Commune au C.N.A.S.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE AUTONOME DES REMONTEES MECANIQUES**



Monsieur Gilbert EDMOND fait un compte-rendu sur le C.A. des R.A.R.M. en faisant le point notamment sur le début de saison et le manque de neige, mais en rappelant que l'on a pu skier et que toutes les embauches ont été effectuées. D'autre part, en matière de communication pour pallier certains soucis une ligne directrice sera désormais commune et une réflexion est menée pour apprendre à mieux communiquer ensemble vers l'extérieur. Madame le Maire réitère ses remerciements à l'ESF, aux remontées Mécaniques et tous ceux qui ont donné de nombreux coups de pelle pour que l'on puisse skier dans de bonnes conditions.

**CONSEIL SUPERIEUR DES KARELLIS**



Un rapide point est effectué sur la réunion du C.S.K. qui a eu lieu le matin-même. Madame le Maire explique le projet des 40 ans de la station qui aura lieu le jeudi 24 mars après-midi avec un colloque et un concert Cordes et Pics et le vendredi 25 mars pour une journée plus festive avec un spectacle final, mais elle regrette que l'on ne prenne pas davantage en considération les habitants puisque l'essentiel est tourné vers la clientèle et les invités.

**COMPTE RENDU DU 21 JANVIER 2016**

**Présents :** Mme Sophie VERNEY, Maire, M. Jérôme ROBERT, Mme Claude CARRAZ, M. Marc-Antoine PASQUIER, M. Thibaud GAUTARD, M. Yves MAGNIN, M. Franck CHEVALLIER, Mme Monique LEFEVER et M. Frédéric JULLIARD.

**Absents :** M. Gilbert EDMOND qui donne procuration à M. Franck CHEVALLIER ; M. Christian DUFRENE qui donne procuration à Mme Sophie VERNEY ; Mme Chantal PASQUIER qui donne procuration à Mme Monique LEFEVER ; Mme Laure PASQUIER qui donne procuration à M. Marc-Antoine PASQUIER et Mme Brigitte PASQUIER qui donne procuration à M. Yves MAGNIN.

**TAXE DE SEJOUR POUR LA SAISON D'HIVER 2016/2017**



Madame le Maire informe l'Assemblée que la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 concernant les délibérations relatives aux taxes et notamment la taxe de séjour oblige à ce que les délibérations soient prises avant le 1<sup>er</sup> février 2016 pour être applicables au titre de cette année.

La taxe de séjour est fixée pour la saison d'hiver 2016/2017 pour les **villages de Vacances 2 et 3 étoiles à 0,75 €** par personne et par nuitée de séjour. La taxe de séjour pour la saison d'hiver 2016/2017 pour les **meublés de Tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement à 0,75 €** par personne et par nuitée de séjour.

Le Conseil départemental ayant institué une taxe additionnelle de **10 % à la taxe de séjour**, le montant de la taxe de séjour perçu auprès des redevables s'élève au final à **0,825 € par personne et par nuitée de séjour**.

**Ce tarif est institué uniquement pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 30 avril 2017 inclus. Le versement devra se faire au plus tard le 31 mai 2017.**



**AVIS SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT EFFECTUEE PAR LE SIRTOM DE MAURIENNE AUPRES DE LA PREFECTURE DANS LE CADRE DU REAMENAGEMENT DE LA DECHETTERIE INTERCOMMUNALE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS**



Madame le Maire présente le projet réaménagement de la déchetterie intercommunale de SAINT-JULIEN-MONTDENIS émis par le Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) de Maurienne. En effet, depuis sa création en 1984, « les tonnages de déchets ont augmenté » et « les filières de recyclage se sont multipliées », les enjeux seraient donc :

- d'améliorer et de réorganiser l'accueil du public (circulation, attente, clarification des dépôts, facilité de vidage),
- de garantir les conditions de sécurité et de sûreté,
- de s'organiser face à la multiplicité des natures de déchets collectés et à la diversité des modes de collecte
- d'intégrer les nouvelles fonctions d'exploitation (manutention, conditions d'accueil, surveillance et conditions de nettoyage).

Madame le Maire rappelle qu'au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, ce projet a fait l'objet d'une demande d'enregistrement auprès de la Préfecture de Savoie et que le Conseil Municipal de la Commune de MONTRICHER-ALBANNE a été saisi aux fins d'avis. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de réaménagement de la déchetterie intercommunale.

Monsieur Yves MAGNIN souhaiterait qu'on rappelle à l'intercommunalité que le système de redevance est à étudier à la place de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Madame le Maire explique que le périmètre de la Communauté de Communes va subir des changements et qu'à cet effet pour l'instant, malgré ses demandes réitérées à l'intercommunalité, rien ne peut évoluer dans l'immédiat.

Madame le Maire informe également le Conseil que jusque-là, il n'y avait pas de ramassage des ordures ménagères à Saint-Félix et donc il y avait une exonération de la redevance. Aujourd'hui, une taxe étant instaurée, le SIRTOM ne voulant pas mettre de conteneur semi-enterré pour si peu d'habitants, les employés communaux se chargeront de la collecte.

Madame Monique LEFEVER expose qu'à Albanne, pendant la période des vacances scolaires, les conteneurs débordent. Un contact sera pris avec le SIRTOM pour augmenter pendant cette période la fréquence de ramassage.

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE D'UN VOYAGE SCOLAIRE**



Le Conseil Municipal accorde une subvention pour un voyage scolaire en Italie à une élève du Collège Maurienne.

**CONVENTION-ADHESION A L'« AMICALE CŒUR DE MAURIENNE »**

Madame le Maire expose qu'il existe à SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE depuis 1954, une association dénommée « Amicale du Personnel de la Ville de SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE ». Pour répondre aux transformations des établissements publics de coopération intercommunale du bassin Mauriennois et des demandes des Communes membres, l'association s'est transformée en « AMICALE CŒUR DE MAURIENNE » suite à son assemblée extraordinaire du 20 novembre 2015. Elle a pour objectif d'organiser et de gérer toutes activités culturelles, artistiques, sportives, de détente et de loisirs de ses membres ainsi que de proposer des commandes de produits divers tout en créant du lien social entre les agents. La Commune de MONTRICHER-ALBANNE qui est membre de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne, a la possibilité d'adhérer à cette Amicale et ainsi faire bénéficier à ses agents de ses prestations. Le Conseil Municipal donne son accord et dit que la cotisation à l'Amicale se fera au prorata du nombre d'agents adhérents à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**REPONSE A LA DEMANDE DE MONSIEUR BASILE PASQUIER**

La demande de Monsieur Basile PASQUIER avait été évoquée lors de la réunion du 8 janvier 2016 et il avait été décidé de reporter la décision pour obtenir plus de renseignements. Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, par 8 voix pour et 4 abstentions, accepte de sponsoriser l'entreprise de Monsieur Basile PASQUIER, HUNT SPIRIT à hauteur de 500 € (les votes par procuration de mesdames PASQUIER Laure et PASQUIER Chantal, absentes, ayant des liens avec le demandeur n'étant pas utilisés).

**COURRIER DE M. GAUTARD ROGER CONCERNANT LE CHEMIN DU GRAND'ENOT**



Dans son courrier Monsieur GAUTARD expose qu'après avoir été pavée la ruelle « lorsqu'elle est recouverte de neige ou de glace devient impraticable » et qu'il

souhaiterait qu'une main courante soit installée. Le Conseil Municipal demande de soumettre la question à la Commission des travaux qui se rendra sur place.

**COURRIER DE M. TETAZ YVES CONCERNANT LE DENEIGEMENT**



Madame le Maire lit un courrier de Monsieur Yves TETAZ, habitant Albannette, qui souhaite que ce hameau soit mieux déneigé et qu'un plan de déneigement soit effectué.

Madame le Maire expose les différents problèmes rencontrés en ce début d'hiver : quelques soucis avec la DDE, des pannes de batterie à répétition. De plus, l'étrave de l'UNIMOG ne fonctionnant plus correctement, il va falloir procéder à son remplacement.

Un point sera refait à la fois avec la DDE et le service technique pour améliorer le déneigement.

Madame le Maire rappelle également que pour des raisons de sécurité la route d'Albanne passant par Beau Mollard ne doit pas être empruntée lorsqu'elle est fermée !

**REMERCIEMENT DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE**

Madame Marie-Laure FOURNIER a souhaité remercier le Conseil Municipal pour l'octroi d'une prime obtenue à l'occasion de ses trente années de service.

**COMPTE RENDU DU 4 MARS 2016**

**Présents :** Mme Sophie VERNEY, Maire, M. Jérôme ROBERT, Mme Claude CARRAZ, M. Gilbert EDMOND, Mme Chantal PASQUIER, M. Yves MAGNIN, Mme Monique LEFEVER, M. Frédéric JULLIARD, Mme Laure PASQUIER et Mme Brigitte PASQUIER.

**Absent :** M. Christian DUFRENE qui donne procuration à Mme Claude CARRAZ ; M. Marc-Antoine PASQUIER qui donne procuration à M. Frédéric JULLIARD ; M. Thibaud GAUTARD qui donne procuration à Sophie VERNEY et M. Franck CHEVALLIER qui donne procuration à Gilbert EDMOND.

**MOTION CONCERNANT LES TRAVAUX DU TELT (TUNNEL EURALPIN LYON TURIN)**

Madame le Maire expose au conseil que TELT a décidé de faire passer les camions de déblais du tunnelier du chantier sur la RD81 entre Le Pont des Anglais et l'ex RN6. À aucun moment, TELT n'a informé la Commune de ces passages d'un camion toutes les deux minutes, qui utilisent la voie d'accès à la Commune. Des études sur le bruit ont même été réalisées sur Le Bochet sans en avertir la municipalité.

L'usine Ferropem, elle non plus n'a pas été informée.

Cela pose plusieurs problèmes :

- de sécurité, puisque la visibilité est quasi nulle en sortie de l'ex RN6 générant potentiellement des accidents de circulation et puisque les habitants comme les employés de l'usine qui doivent traverser la route vont se retrouver face à une augmentation de trafic très importante.
- de santé puisque les camions ne seront pas bâchés créant donc des poussières volatiles.
- de nuisances sonores et visuelles.

Il est à rappeler également que ce morceau de route s'est déjà affaissé il y a peu et a dû subir des réparations conséquentes ; avec le poids des camions le risque d'affaissement va encore s'accroître.

De plus, il s'agit de la voie d'accès principale aux touristes qui se rendent aux Karellis mais aussi aux cyclotouristes et l'impact va être plus que néfaste en terme qualitatif et environnemental.

Enfin, sur la forme, il est inacceptable que personne n'ait informé la Municipalité des différentes actions menées.

Le Conseil Municipal décide donc à l'unanimité de faire une motion qui sera remise au sous-préfet lors de la réunion du 22 mars organisée en sous-préfecture suite aux interrogations et demandes d'informations de Madame le Maire. D'autres solutions peuvent et doivent être envisagées par TELT et les services de l'Etat

**COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2015 DRESSÉS PAR MADAME LE RECEVEUR MUNICIPAL**



Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de leur part.



**APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 DE LA COMMUNE ET DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET AFFECTATION DES RESULTATS**



**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA COMMUNE**

|                | Résultat à la clôture de l'exercice précédent | Part affectée à l'investissement | Résultat de l'exercice | Résultat de clôture |
|----------------|---|----------------------------------|------------------------|---------------------|
| INVESTISSEMENT | -331 291,60                                   |                                  | 2 270 383,46           | 1 939 091,86        |
| FONCTIONNEMENT | 3 578 230,36                                  | - 2 331 291,60                   | 777 515,01             | 2 024 453,77        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>3 246 938,76</b>                           | <b>- 2 331 291,60</b>            | <b>3 047 898,47</b>    | <b>3 963 545,63</b> |

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

|                | Résultat à la clôture de l'exercice précédent | Part affectée à l'investissement | Résultat de l'exercice | Résultat de clôture |
|----------------|---|----------------------------------|------------------------|---------------------|
| INVESTISSEMENT | 52 211,40                                     | 0,00                             | 39 030,76              | 91 242,16           |
| EXPLOITATION   | 132 656,84                                    | 0,00                             | - 38 891,29            | 93 765,55           |
| <b>TOTAL</b>   | <b>184 868,24</b>                             | <b>0,00</b>                      | <b>139,47</b>          | <b>185 007,71</b>   |

**ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2016 – BUDGET COMMUNE**



Madame le Maire rappelle au conseil les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités : « jusqu'à l'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

**Montant budgétisé/Dépenses d'investissement 2015 : 3 748 538,00 €** (hors chapitres 16 « remboursement d'emprunts »). Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **60 000 €** (< 25% x 3 748 538,00 €).  
Le Conseil Municipal accepte les propositions de Madame le Maire.

**RECOUVREMENT DES 3 % AUPRES DE LA REGIE AUTONOME DES REMONTEES MECANIQUES DE MONTRICHER-ALBANNE-LES KARELLIS**

Le Conseil Municipal approuve le calcul des 3 % sur les recettes de fonctionnement de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques de MONTRICHER-ALBANNE-LES KARELLIS qui s'élèvent à la somme de **103 777,46 €**. Cette somme sera mise en recouvrement auprès de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques.

**SUBVENTIONS 2016**



Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à verser les subventions suivantes :

- Association Nationale des Maires des Stations de Montagne 6 000,00 €
- Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques 446,00 €
- Association Nationale des Elus de la Montagne 234,43 €
- Association Nationale pour l'Etude de la Neige et des Avalanches 210,00 €
- Association Foncière Pastorale 160,00 €
- Echo Ardoisier 374,00 €
- Régul'matous 85,00 €
- Création Artistique Mauriennaise 85,00 €
- Association Montagne Loisirs Découverte V.T.T. 85,00 €
- Club des sports de Montricher 12 000,00 €
- Cotisation Communes Forestières 700,00 €
- Bibliothèque s/c Montricher Autrefois 400,00 €
- Le pied à l'étrier 85,00 €
- Handisport de Savoie 85,00 €
- Sport et Handicap de Maurienne 85,00 €
- Maurienne Escalade 85,00 €
- Union Athlétique de Maurienne 85,00 €
- Football Club St Julien Montdenis 85,00 €
- Accueils Educatifs de Maurienne 85,00 €
- Amicale Laïque St Julien Montdenis 85,00 €
- Bleuets de Maurienne 85,00 €
- Solid'Art Maurienne 85,00 €
- A.C.C.A. de Montricher 85,00 €
- Amicale des donateurs de sang 85,00 €
- Association de Parents d'Enfants Inadaptés 85,00 €
- Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne 85,00 €

- Les Amis du Bon Temps 85,00 €
- ALBANNE MON VILLAGE 85,00 €
- SKIBAM 85,00 €
- Club de football de Villargondran 85,00 €
- APF Savoie (Association des Paralysés de France) 85,00 €
- Voyage scolaire en Italie 85,00 €
- Voyage scolaire à Arles 85,00 €

**FIXATION DU TARIF DES NUITÉES DES GITES COMMUNAUX A ALBANNE**



Pour les gîtes communaux à Albanne le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit que durant les week-ends de l'année 2016, le montant de la nuitée est fixé à 100 euros charges comprises avec un maximum de 3 nuitées consécutives.

**LOCATION DES GITES COMMUNAUX : FIXATION DES LOYERS POUR 2016**



Aux périodes d'été 2016 et d'hiver 2016-2017, le Conseil Municipal fixe comme suit pour l'année 2016, les loyers des gîtes communaux et dit qu'il sera exigé le versement des arrhes fixé à 25 % du loyer dû ainsi qu'une caution fixée à 30 % du loyer dû :

**- PERIODE D'ÉTÉ – Mois de juillet et août :**

| TARIFS              | 1 Semaine | 2 semaines |
|---------------------|-----------|------------|
| Gîte de 4 personnes | 200 €     | 320 €      |
| Gîte de 6 personnes | 260 €     | 370 €      |

**- PERIODE D'HIVER – Vacances scolaires :**

| TARIFS              | 1 Semaine | 2 semaines |
|---------------------|-----------|------------|
| Gîte de 4 personnes | 400 €     | 800 €      |
| Gîte de 6 personnes | 525 €     | 1050 €     |

**CONVENTION RELATIVE A LA RESTAURATION DU LIT DE L'ARC AU DROIT DU BOCHET**



Madame le Maire présente à l'Assemblée la convention relative à la restauration du lit de l'Arc au droit du Bochet à passer entre la Commune et les partenaires suivants : l'Etat, le Syndicat du Pays de Maurienne, la Communauté Cœur de Maurienne, le Conseil Départemental, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, E.D.F. Unité de production Alpes, S.N.C.F. Réseau, R.T.E. et T.E.L.T. Elle expose que ces importants travaux pour la protection du hameau du Bochet contre les érosions des crues de l'Arc qui ont pour but de stabiliser l'évolution du lit de l'Arc et de restaurer sur le long terme le bon fonctionnement de la rivière, s'inscrivent dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations sur l'Arc et de ses affluents (Action V-6). Le montant des travaux s'élève à 2 775 000 euros H.T. et seront financés de la manière suivante :

| DEPENSES                       | RECETTES |                     |   |                     |                    |
|--------------------------------|----------|---------------------|---|---------------------|--------------------|
|                                | DETAIL   | € HT                | FINANCEURS                                      | € HT                | %                  |
| Actualisation technique        |          | 40 000,00           | Etat / PAPI n°2                                 | 1 000 000,00        | 40%                |
|                                |          |                     | Etat / DETR                                     | 250 000,00          | 10%                |
| Dossiers d'autorisation        |          | 20 000,00           | Département de la Savoie                        | 500 000,00          | 20%                |
|                                |          |                     | Agence de l'Eau RMC                             | 250 000,00          | 10%                |
| Maîtrise d'œuvre               |          | 140 000,00          | Commune de Montricher                           | 250 000,00          | 10%                |
|                                |          |                     | CC Cœur de Maurienne                            | 250 000,00          | 10%                |
| Travaux                        |          | 2 400 000,00        | <i>Sous-total 1 : participation pourcentage</i> | <i>2 500 000,00</i> | <i>100%</i>        |
| Part non récupérable de la TVA |          | 7 880,00            | RTE   | 50 000,00           | forfaitaire        |
|                                |          |                     | EDF   | 50 000,00           | forfaitaire        |
| Part variable des travaux      |          | 167 120,00          | SNCF Réseau                                     | 50 000,00           | forfaitaire        |
|                                |          |                     | TELT  | 125 000,00          | forfaitaire        |
|                                |          |                     | <i>Sous-total 2 : participation forfaitaire</i> | <i>275 000,00</i>   | <i>forfaitaire</i> |
| <b>TOTAL</b>                   |          | <b>2 775 000,00</b> | <b>TOTAL 1+2</b>                                | <b>2 775 000,00</b> |                    |

Le SPM assurera une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage : il élaborera le programme de l'opération qui transcrira en termes opérationnels les éléments du PAPI et la maîtrise d'ouvrage des travaux sera assurée par la Communauté de Communes Cœur de Maurienne avec l'assistance du Syndicat du Pays de Maurienne. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention.

**PROGRAMME 2016 DES TRAVAUX A REALISER EN FORET COMMUNALE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL**



Il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale, parcelles : 12-37 proposés par les services de l'ONF pour l'année 2016. La nature des travaux est la suivante : dégagement, dépressage de semis naturels et décapage manuel pour un montant estimatif de 26 000,00 € H.T. Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet et sollicite l'aide la plus élevée possible du Conseil Régional pour la réalisation des travaux.



**PREVISION DE L'ETABLISSEMENT DU DOCUMENT UNIQUE**

Vu le décret du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, l'employeur doit transcrire et mettre à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. Cette évaluation doit comporter un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail et une mise à jour doit être effectuée au moins chaque année. Le fait de ne pas transcrire cette évaluation est puni d'une peine d'amende prévue pour les contraventions de 5ème classe. Madame le Maire établira ce document unique en collaboration avec les agents municipaux. Un groupe de travail constitué également de Monsieur Jérôme ROBERT, de Madame Claude CARRAZ et de Madame Monique LEFEVER se réunira prochainement. Madame Brigitte PASQUIER propose aussi sa collaboration par le biais de documents qu'elle a en sa possession.

**COMPTE RENDU DU C.C.A.S.**

Madame Claude CARRAZ fait le compte rendu du C.C.A.S. : il a été question des comptes de gestion et administratif 2015 ainsi que l'affectation des résultats, du budget primitif 2016 et des subventions sans changement accordées pour 2016 relatives aux tickets repas, à l'aide aux adultes handicapés et à l'aide aux étudiants. Par contre, il a été décidé d'aider financièrement les familles concernées par les temps péri-éducatifs des enfants scolarisés. Ainsi une aide forfaitaire pour les temps péri-éducatif a été instaurée suivant les modalités ci-dessous pour les élèves des classes de petite section de maternelle au CM2 pour la période du **1<sup>er</sup> février 2016 au 5 juillet 2016** inclus. Ces aides seront payées par trimestre sur présentation des factures acquittées.

- Elèves scolarisés au groupe scolaire des Chaudannes : les tarifs seront appliqués par rapport au quotient familial :

|   | Prix Euros | Participation communale en Euros |
|---|------------|----------------------------------|
| Quotient familial jusqu'à 850             | 1,00       | 0,50                             |
| Quotient familial égal ou supérieur à 851 | 1,15       | 0,58                             |

**PROBLEMES DE STATIONNEMENT AU LOTISSEMENT PLANCHAMP ALBANNE**

Un courrier de Madame LAURENT Ingrid et un autre de Madame et Monsieur BOUVERANS Elisabeth et Bernard font état des difficultés de stationnement au lotissement à Albanne vers leur lieu d'habitation, pendant la période hivernale, car la résidence voisine ZAGORA qui est louée pour 25 personnes environ ne permet pas à tous ses locataires de stationner sur leur propriété. Il s'ensuit donc que ces derniers viennent à se garer devant les garages et parkings de leurs voisins. Madame le Maire explique que le chalet ZAGORA respecte bien les normes en terme d'urbanisme et de places de parking. Un panneau d'interdiction de stationner sur l'aire de retournement vient d'être posé et un courrier sera envoyé aux propriétaires du chalet leur enjoignant de demander à leurs locataires un peu plus de civisme et de respect.



**RESILIATION DE COUPES AFFOUAGERES**

Messieurs CHAMBEROD Samuel et LAURENT Maurice ont demandé la résiliation de leurs coupes affouagères.

**COURRIER DIVERS**

Madame le Maire lit un courrier de Monsieur Yves TETAZ souhaitant une modification du Plan Local d'Urbanisme afin de pouvoir construire un garage à Albanette. Madame le Maire expose que toute modification du PLU paraît impossible dans l'immédiat du fait du passage probable à brève échéance du PLU au PLU Intercommunal.

**REMERCIEMENT**

Monsieur Basile PASQUIER a souhaité remercier le Conseil Municipal pour le soutien et la participation de la Municipalité à son projet Hunt Spirit.

**RECTIFICATIF CONCERNANT UN ARTICLE PARU DANS LA PRESSE**

Madame le Maire donne des précisions concernant ce qui a été écrit dans un quotidien sur la réserve parlementaire de Madame Béatrice SANTAIS, à savoir qu'un « dossier afférent à cette demande d'aide pour une étude de liaison routière n'a pas été rendu à temps. La subvention n'a donc pas été versée. » En réalité une somme aurait pu être allouée au projet de liaison avec Valloire, mais que, comme

il était encore dans une phase d'étude à la date butoir du dépôt des dossiers, il a été décidé d'un commun accord de ne pas poursuivre la proposition de Madame la Députée, afin d'attendre que le projet soit plus abouti. Cette somme pourrait éventuellement être reproposée dans le courant de l'année. Un rectificatif a été rédigé conjointement par Madame la Députée et Madame le Maire.

**COMPTE RENDU DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2016**

**Présents :** Mme Sophie VERNEY, Maire, M. Jérôme ROBERT, Mme Claude CARRAZ, M. Gilbert EDMOND, M. Marc-Antoine PASQUIER, M. Thibaud GAUTARD, Mme Chantal PASQUIER, M. Yves MAGNIN, M. Franck CHEVALLIER et Mme Monique LEFEVER.

**Absent :** M. Christian DUFRENE qui donne procuration à Mme Sophie VERNEY ; M. Frédéric JULLIARD qui donne procuration à Marc-Antoine PASQUIER ; Mme Laure PASQUIER qui donne procuration à Mme Chantal PASQUIER ; Mme Brigitte PASQUIER qui donne procuration à M. Yves MAGNIN.

**PRESENTATION PAR TELT DU CHANTIER DE SAINT-MARTIN-LA-PORTE ET DES DEBLAIS TRANSPORTES SUR LA RD81 DU PONT DES ANGLAIS A L'EX RN6**



Madame le Maire remercie Monsieur Xavier DARMENDRAIL et Monsieur Eric VAILLAUT pour leur présence au sein du Conseil Municipal afin d'expliquer les avancées du projet du TELT et de répondre aux diverses inquiétudes de la Municipalité.

Après une présentation du projet global du tunnel, des accords intergouvernementaux, de l'avancement des travaux et des prochaines étapes jusqu'en 2030, une explication détaillée est présentée concernant les ouvrages de reconnaissance de SAINT-MARTIN-LA-PORTE, le tunnelier, l'usine à vousoirs et les principaux acteurs (Spie batignolles, Eiffage, Ghella, CMC, Cogeis, Egis tunnels et Alpina Spa) de cette partie du grand chantier.

Il y a deux sites de dépôts de déblais provisoires (Saint-Félix et Illaz) et deux définitifs (Babylone II et Plan d'Arc). Les déblais du tunnelier sont convoyés jusqu'à Saint-Félix par bande transporteuse puis de Saint-Félix à Plan d'Arc par camions (un toutes les deux minutes) utilisant l'ancienne RN6 et un passage de la RD81a.

La solution de la bande transporteuse n'a pas été retenue jusqu'au Plan d'Arc car techniquement cela posait des problèmes avec la SNCF notamment.

Une étude sur le bruit a bien été effectuée et les normes ne seront pas dépassées en moyenne (évidemment elles peuvent l'être à certains moments). De même, les camions ne seront pas bâchés pour cause de praticité, mais peu de poussière serait générée et la route sera arrosée.

Pour faire suite à la réunion qui a eu lieu en sous-préfecture, le passage par l'Arc sera étudié même s'il est peu probable que cela se fasse à cause de la police de l'eau qui est très stricte.

En tous les cas, en attendant, concernant la sécurité, quatre panneaux « stop » seront fixés pour arrêter la circulation des camions laissant ainsi la priorité aux riverains.

Un élargissement de la chaussée va être proposé dans le virage vers le transformateur ainsi qu'une étude sur l'adaptation du travail le samedi en périodes touristiques (hiver comme été). Une discussion s'est également engagée avec FERROPEM pour adapter les horaires par rapport aux postes de travail et pour envisager de faire passer les piétons par une passerelle.

Concernant l'état de la route un état des lieux sera établi et des réparations seront faites si nécessaires.

Quant au passage par la route 1006, plutôt que la route départementale RD81a, TELT estime que c'est plus facile de s'insérer sur la RD81a et qu'il y a moins de gêne de riverains.

Enfin, en vue du futur dépôt de matériaux aux Resses, TELT assure que la route ne sera pas fermée ou coupée côté VILLARGONDRAN.

Une prochaine réunion se déroulera en sous-préfecture fin avril, et à la demande de Madame le Maire une réunion publique pour les habitants de la Commune de MONTRICHER-ALBANNE se tiendra sous l'égide de TELT pour information.

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2016**



Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter pour l'année 2016 les taux des 3 bases d'imposition (sans changement par rapport à 2014) :

- Taxe d'habitation : 2,84 %
- Taxe foncier (bâti) : 7,78 %
- Taxe foncier (non bâti) : 51,14 %

Madame le Maire fait également connaître le montant des allocations compensatrices figurant au cadre III de l'état dont il s'agit et dont le montant s'élève à 3 011 euros.



### BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE



Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2016 de la Commune qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 3 071 272,00 €
  - Section d'investissement : 4 142 946,63 €
- et vote le montant des subventions : 22 899,43 €.

### BUDGET PRIMITIF 2016 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE



Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Budget primitif de l'exercice 2016 du service public d'assainissement et de distribution d'eau potable qui s'équilibre comme suit :

- Section d'exploitation : 393 347,55 €
- Section d'investissement : 328 769,16 €

### FIXATION DU TARIF DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES



**Article 1 : TARIFS applicables au 15 avril 2016 :**

#### SALLE DES FETES DU BOCHET

- Personnes extérieures à la Commune et pour les bals : 310 €
- Repas exclusivement aux familles de la Commune : 80 € (Gratuit pour les apéritifs)
- Associations communales : Gratuit
- Location de la vaisselle : 25 €

**N.B. : Il est rappelé que la location par une personne domiciliée sur la Commune pour une personne extérieure à celle-ci est strictement interdite.**

#### SALLE POLYVALENTE A MONTRICHER

- Repas : 50 €
- Apéritifs : Gratuit

#### SALLE DES FETES D'ALBANNE

- Repas : 50 €
- Apéritifs : Gratuit

#### Article 2 : PAIEMENT :

La somme due sera versée avant la manifestation auprès du secrétariat de la Mairie.

#### Article 3 : CAUTION :

- Salle des fêtes du Bochet :

Une caution d'un montant de 300 euros sera versée sous forme de chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.

- Salle polyvalente de Montricher et salle des fêtes d'Albanne :

Pas de caution. Après la location de la salle, si l'état des lieux ne fait l'objet d'aucune réserve, le montant du cautionnement sera restitué en main propre ou par envoi du chèque portant la mention « annulé » au locataire sous pli simple la semaine suivant la manifestation. Si des réserves sont émises à l'issue de l'état des lieux, la caution sera encaissée dans son intégralité. Si, après évaluation du coût de remise en état, le montant des réparations est supérieur à la caution, une facture sera établie au locataire.

#### Article 4 : ASSURANCE :

L'utilisateur doit remettre dès la réservation de la salle, une attestation de responsabilité civile précisant la prise en charge de la location de la salle.

### AVIS SUR LE DOSSIER D'EXECUTION POUR LE REMPLACEMENT DE LA PARTIE AVAL DE LA CONDUITE DE DECHARGE DE L'AMENAGEMENT DE CALYPSO – OUVERTURE DES CONFERENCES ADMINISTRATIVES

Madame le Maire présente pour avis le dossier d'exécution pour le remplacement de la partie aval de la conduite de décharge de l'aménagement de Calypso déposé par E.D.F. en date du 4 janvier 2016 à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement en vue de l'autorisation de ces travaux et en application de l'article R.521-23 du Code de l'Energie. Elle rappelle qu'E.D.F., est concessionnaire de la chute de Calypso sur la Valloirette et son affluent, le ruisseau du Villard et que l'exploitation de la chute de Calypso a été concédée à EDF par arrêté préfectoral du 21 avril 2015, les ouvrages étant construits sur les Communes de VALLOIRE, SAINT-MARTIN-D'ARC, SAINT-MARTIN-LA-PORTE et MONTRICHER-ALBANNE.

Madame le Maire expose que les travaux qui ont pour but de remplacer la partie aval de la conduite de décharge, datent de la mise en service de l'ouvrage en 1898, que les parties amont de cette conduite ont déjà été remplacées en 1980 et 2003 et que des travaux provisoires sur la partie aval ont déjà eu lieu début 2013, suite à une rupture en 2012 ayant entraîné un arrêt provisoire de l'installation. Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

### AVIS SUR LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2016-2022 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE

Par délibération le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne a engagé la procédure d'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) sur son territoire.

Ce programme, défini pour une période de 6 ans, qui permettra de guider l'action publique dans la politique du logement, contient :

- Un diagnostic sur le fonctionnement du marché local du logement et sur les conditions d'habitat ;
- Trois orientations stratégiques comprenant l'énoncé des principes et objectifs du programme ;
- Un programme d'actions détaillé pour l'ensemble du territoire.

Partant des éléments de bilan du précédent PLH, du diagnostic et de rencontres et entretiens avec l'ensemble des acteurs mobilisés, les orientations et actions du PLH répondent aux enjeux d'attractivité de la ville centre, de transformation qualitative du parc de logements, de production de logements abordables en accession et en location. Il s'agira également d'adopter une stratégie foncière intercommunale.

Les orientations retenues sont les suivantes :

1. Retrouver une croissance démographique en lien avec l'économie locale et les atouts touristiques du territoire.
2. Organiser la réponse aux besoins en logements du grand chantier de la liaison ferroviaire Lyon-Turin.
3. Poursuivre l'engagement en faveur d'une réponse adaptée aux ménages fragilisés.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le Programme Local de l'Habitat 2016-2022 de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne et partage les objectifs et orientations retenues mais ajoute cependant que les données concernant les logements vacants et à rénover restent à réactualiser.

### COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame le Maire expose que lors du Conseil Communautaire, il a été voté une **dotation de solidarité** communautaire qui s'élève pour la Commune de MONTRICHER-ALBANNE à **33 951 euros**.

Cernant la **taxe des ordures ménagères**, le lissage arrivant malheureusement à son terme, le taux va passer d'une manière obligatoire sans pouvoir y déroger, à 9,28 % pour les habitants de notre Commune (cette dernière n'ayant plus l'autorisation de prendre en charge une partie du coût demandé par le SIRTOMM). Madame le Maire donne ainsi les différents chiffres de la collecte, du traitement et de la déchetterie et souligne que la participation totale demandée pour l'année 2016 à la Commune s'élève à 131 983 euros.

En outre, il a été précisé que la Communauté de Communes Cœur de Maurienne va s'agrandir puisque la Communauté de Communes de l'Arvan va fusionner avec cette dernière : c'est le schéma voté en CDCI et agréé par le Préfet, un schéma donc a minima qui n'était pas celui d'origine où quatre Communautés de Communes devaient fusionner et où notre identité aurait été perdue car diluée dans une trop grande intercommunalité. La gouvernance va ainsi évoluer et la Commune n'aurait plus qu'un seul représentant au lieu de 3 et il est plus que probable que les taux intercommunaux devant être lissés, augmentent. Cependant l'arrivée des stations de l'Arvan dans le nouveau périmètre intercommunal va peut-être être bénéfique à notre station et à notre Commune. Une étude va être lancée par les deux Communautés de Communes pour qu'elles puissent fonctionner à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### DEMANDE DE SUBVENTIONS



Pour permettre de mandater certaines subventions, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à verser les subventions suivantes :

- ASSOCIATION LES AMIS DU BON TEMPS : 800 €
- ASSOCIATION FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES : 85 €
- ASSOCIATION LA PISTE EN HERBE : 85 €.

### DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX FESTIVITES DES 40 ANS DE LA STATION LES KARELLIS



La Mairie n'ayant pas reçu l'ensemble des factures relatives aux festivités des 40 ans des Karellis, le Conseil Municipal décide de reporter sa décision quant au montant de sa participation financière.

Madame le Maire souhaite remercier tous les bénévoles qui se sont impliqués et l'ESF, le Club des Sports ainsi que les Remontées Mécaniques pour leur collaboration au spectacle.

Il serait souhaitable qu'une manifestation ait lieu cet été également pour fêter cet anniversaire. Madame le maire expose qu'elle a rencontré les Gueules de Chien qui souhaiteraient venir aux Karellis les 15, 16 et 17 juillet pour faire leur rassemblement motos.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est d'accord pour verser une participation financière afin que ce rassemblement puisse se dérouler, si les hébergeurs de la station sont en capacité d'assurer cette prestation.

**COURRIER DE MADAME CHANTAL PASQUIER / BIBLIOTHEQUE DU BOCHET**



Madame Chantal PASQUIER fait part de sa décision d'arrêter son bénévolat pour tenir les permanences à la bibliothèque du Bochet. En effet, le peu d'adhérents et le manque d'informatisation ont conduit à prendre cette décision, à moins que Savoie-Biblio ne trouve des solutions de fonctionnement plus adéquates ou qu'un autre volontaire ne se présente.

Monsieur Jérôme ROBERT se propose de prendre contact avec Savoie-biblio.

**JURISTE**



Un juriste a été retenu pour trouver une solution quant à l'affaire de Madame ROUQUIER ainsi que pour passer la convention avec VCS pour Porte-Brune. Monsieur Gilbert EDMOND explique qu'un état des lieux va être prochainement effectué sur ce dernier bâtiment.

**LIAISON LES KARELLIS / ALBIEZ**



Monsieur Yves MAGNIN s'interroge quant à la faisabilité du projet à la vue des déclarations du Maire d'ALBIEZ-MONTROND relevées dans le journal sur le budget de sa Commune.

Madame le Maire répond qu'il faut certes être vigilants, que l'étude sur le business-plan n'est pas effectuée, mais qu'il s'agit surtout d'une polémique qui a été lancée par l'opposition à la municipalité d'ALBIEZ-MONTROND pour discréditer le Directeur de l'EPIC.

**BIKE-PARK**



Monsieur Thibaud GAUTARD se demande s'il va y avoir une embauche pour assurer l'entretien et la sécurité sur le Bike-Park des Karellis qui va être inauguré cet été. Monsieur Gilbert EDMOND explique que la mise en place des pistes VTT est dans le contrat et qu'aucune solution n'a été retenue pour l'instant.

**COMPTE RENDU DU 22 AVRIL 2016**

**Présents :** Mme Sophie VERNEY, Maire, M. Jérôme ROBERT, Mme Claude CARRAZ, M. Marc-Antoine PASQUIER, M. Thibaud GAUTARD, Mme Chantal PASQUIER, M. Franck CHEVALLIER, Mme Monique LEFEVER, Mme Laure PASQUIER et Mme Brigitte PASQUIER.

**Absents :** M. Gilbert EDMOND qui donne procuration à M. Franck CHEVALLIER ; M. Christian DUFRENE qui donne procuration à Mme Sophie VERNEY ; M. Yves MAGNIN qui donne procuration à Mme Brigitte PASQUIER ; M. Frédéric JULLIARD qui donne procuration à Mme Chantal PASQUIER.

**MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SAVOIE EN VUE DE LA SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LA COUVERTURE DU RISQUE STATUTAIRE**

Madame le Maire expose :

- que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour notre Commune des charges financières, par nature imprévisibles,
- que pour se prémunir contre ces risques, il est possible de souscrire un contrat d'assurance,
- que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie propose de souscrire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, un contrat d'assurance commun aux collectivités qui en feront la demande contre les risques financiers liés à l'indisponibilité physique des agents territoriaux relevant, ou pas, de la C.N.R.A.C.L. (maladie, accident de service, maternité, etc...). Les contrats d'assurance proposés par les centres de gestion sont communément appelés « contrats d'assurance groupe », le groupe ainsi constitué permettant d'obtenir auprès des compagnies d'assurance, grâce à la mutualisation, des taux plus intéressants que ceux pouvant être négociés isolément par chaque employeur public,
- qu'il convient de demander au Centre de gestion de mener cette procédure de marché pour le compte de notre Commune et que si au terme de la consultation menée par le Centre de gestion les conditions financières obtenues ne conviennent pas à la Commune, elle aura la faculté de ne pas adhérer au contrat,

Le Conseil Municipal donne mandat au Centre de gestion pour la souscription d'un contrat d'assurance groupe.

**BOIS DE CHAUFFAGE**



L'attribution de trois stères de bois en remplacement de la coupe affouagère concerne les personnes résidant en permanence sur la Commune et ayant été inscrites sur la liste des affouagistes les dix dernières années avant l'âge

requis et qui en font la demande.

**Gratuité :**

- À partir de 70 ans (au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours).
- Les veuves à partir de 65 ans (au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours).
- Les infirmes bénéficiaires de l'aide sociale.

**Participation forfaitaire de 105 euros pour 3 stères (sans augmentation) :**

- Aux personnes âgées entre 60 ans et 69 ans (au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours) ayant été inscrites sur la liste des affouagistes pendant 10 ans avant la demande.
- Les veuves de 55 ans à 64 ans (au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours).

La distribution de bois cerclé en 1 mètre, nouveauté en 2015, a été très appréciée et donc sera poursuivie cette année. Quant au sciage en 33 cm, il sera toujours possible, au prix de 31,00 euros le stère.

**EMPLOI DES JEUNES DURANT LA PERIODE ESTIVALE 2016**



Madame le Maire propose de reconduire les emplois des jeunes pour l'été 2016 afin d'effectuer divers travaux polyvalents (environnement, entretien, espaces verts).

Le Conseil Municipal décide de reconduire les mêmes critères pour être candidat :

- Etre âgé entre 16 et 18 ans inclus ;
- Les parents doivent être domiciliés sur la Commune et inscrits sur les listes électorales.

**DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN AU VILLAGE DE MONTRICHER**



Madame le Maire expose qu'elle est saisie d'une demande d'achat de terrains communaux cadastrés D n° 2857 d'une contenance de 895 m<sup>2</sup> et D n° 1685 d'une contenance de 945 m<sup>2</sup> situés au lieu-dit « Mollard Albert » à Montricher en vue de construire, cependant une partie de ces terrains est en zone « N » respectivement 55 m<sup>2</sup> et 150 m<sup>2</sup> et ont une emprise sur la route. Il convient donc d'effectuer un document d'arpentage qui sera à la charge du demandeur. Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour une vente à 3,80 €/m<sup>2</sup>. Concernant la troisième parcelle demandée jouxtant les précédentes, cadastré D n° 1695 d'une contenance de 797 m<sup>2</sup> où serait construit un garage, le Conseil Municipal charge Madame le Maire de revoir le projet de construction avec le demandeur et au mieux, de ne vendre qu'une partie de la parcelle.

**CONSTRUCTION SUR EMPRISE COMMUNALE**



Madame le Maire rappelle les faits qui avaient été évoqués concernant une maison dont le garage et la terrasse avaient été construits sur le domaine public routier de la Commune sur la parcelle cadastrée D n° 455 au lieu-dit « Montricher », il y a de nombreuses années.

La propriétaire de la maison souhaitant vendre son bien, il convient de régulariser la situation de la parcelle communale sur laquelle une partie du bâtiment est construite.

Un avocat a donc été consulté par la Commune et Madame le Maire donne lecture du courrier pour permettre de solutionner ce problème.

Elle explique qu'il y a lieu de procéder en plusieurs étapes :

- 1/ La division parcellaire,
- 2/ la désaffectation,
- 3/ le déclassement.
- 4/ la vente

Cette procédure n'exigera pas le recours à une enquête publique et à l'issue du déclassement, la partie de la parcelle sur laquelle est construit le bâtiment, pourra être vendue à l'intéressée.

Madame le Maire insiste sur le fait que cette procédure doit rester exceptionnelle et que la procédure va être engagée du fait que le propriétaire de l'époque avait eu l'autorisation de construire sur le domaine public sa terrasse et son garage et que le bien a été vendu en l'état à la personne qui rencontre maintenant des problèmes pour le revendre.

Le Conseil Municipal,

- Décide de faire procéder à la division parcellaire de la parcelle cadastrée D n° 455 au lieu-dit « Montricher ». Ainsi, afin de réaliser la division parcellaire et d'attribuer un nouveau numéro aux parcelles issues de cette division en vue de leur changement de propriété, un document d'arpentage est nécessaire, lequel doit être établi par une personne agréée par le cadastre. Il s'agit soit d'un géomètre-expert, soit d'une autre personne agréée et figurant sur la liste indiquée sur le site cadastre.gouv.fr.
- La propriétaire est d'accord pour prendre à ses frais le montant du document d'arpentage nécessaire à la division parcellaire.



**DEMANDES DE SUBVENTIONS**



Pour permettre de mandater certaines subventions, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à verser les subventions suivantes :

- ASSOCIATION CORDES ET PICS 7 000 €
- SECTION SKI-ETUDES DU COLLEGE LA VANOISE DE MODANE 100 €
- SEJOUR GLISSE A BESSANS POUR QUATRE ELEVES DU GROUPE SCOLAIRE DES CHAUDANNES 340 €

Concernant Cordes et Pics, étant donné qu'il s'agit des 20 ans de ce festival, que toutes les demandes de l'Assemblée en termes de bilans ont été satisfaites et que leurs autres subventions sont en baisse, le Conseil Municipal décide de verser la même somme que l'année précédente.

**COMPTE RENDU DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE**

Après la lecture du Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'A.F.P. où le Président de l'A.F.P. a formulé plusieurs demandes auprès de la Mairie concernant la prise en charge de la comptabilité de l'Association, l'obtention de subventions, la mise à disposition d'un local pour entreposer du matériel ainsi qu'une demande d'adhésion à la Fédération Départementale des A.F.P., Madame le Maire rappelle le rôle de l'A.F.P. et son évolution sur la Commune.

Concernant la comptabilité, Madame le Maire explique qu'il est maintenant nécessaire de passer par une comptabilité informatique sous nomenclature M14. Le coût de la mise en place de cette comptabilité s'élève à 1 032 euros auquel s'ajoutera un coût pour la gestion de celle-ci par le personnel de la Mairie. Le Conseil Municipal donne son accord.

Concernant la mise à disposition d'un local pour entreposer le petit matériel, le Conseil Municipal valide cette demande.

Par contre, il refuse l'attribution de subventions concernant d'une part le débroussaillage et broyage à Côte Vignette et d'autre part le dépressage après une éclaircie dans la plantation de mélèzes où l'Association envisage de vendre le bois coupé.

D'autre part, la Fédération Départementale des A.F.P. a fait une demande de cotisation à la municipalité afin qu'elle y adhère. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas y prendre part.

**COURRIERS DE REMERCIEMENTS**



L'Association Montagne Loisirs Découverte VTT et l'ANENA (Association nationale pour l'étude de la neige et des avalanches) remercient le Conseil Municipal pour l'octroi d'une subvention.

**SONNERIE DES CLOCHES DES EDIFICES RELIGIEUX**



Il est soumis à l'Assemblée deux demandes effectuées par lettre pour changer les horaires de sonnerie des cloches de l'église d'Albanne et de passer de 7 heures - 23 heures à 8 heures - 22 heures : ce qui sera étudié.

**DEMANDE DE PASSAGE DE VEHICULES 4X4**



Madame le Maire expose qu'elle a rencontré Monsieur Jacques BESSE, organisateur de circuits 4X4 suite à sa demande pour emprunter les pistes communales lors du salon du tout-terrain de Valloire qui aura lieu entre les 24 et 28 août 2016.

Cette année, comme la station des Karellis est encore ouverte lors du passage des 4x4, pour éviter la gêne par rapport aux randonneurs, le Conseil Municipal décide de n'autoriser le passage que sur les pistes suivantes : Albanne – Calypso et Montricher – Saint Félix. Quant à la traversée d'Albanne, elle devait obligatoirement s'effectuer à une vitesse maximum de 30 km/h.

**ASSOCIATION LES GUEULES DE CHIEN**



Lors de la précédente séance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, avait donné son accord de principe pour verser une participation financière afin que le rassemblement de motos, les Gueules de Chien, puisse se dérouler aux Karellis les 15, 16 et 17 juillet, si les hébergeurs de la station étaient en capacité d'assurer cette prestation.

Madame le Maire expose que la direction station et les directeurs des Villages Vacances étaient favorables dans l'ensemble, mais que, par contre, les administrateurs ont répondu négativement. Le Conseil Municipal trouve que cela s'avère préjudiciable pour la Commune ainsi que pour la station et attend le courrier de réponse expliquant la position des administrateurs.

**ACCESSIBILITE : AGENDA PROGRAMME**



Madame le Maire explique que la Commune doit déposer son agenda pour tous les Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public (IOP), qui sont au nombre de 30, avant juin 2016, date de rigueur, sinon elle devra s'acquitter d'une amende de 1 500 euros par bâtiment de catégorie 5 et de 5 000 euros par bâtiment pour tous les autres.

**COMPTE RENDU DU 3 JUIN 2016**

**Présents :** Mme Sophie VERNEY, Maire, M. Jérôme ROBERT, Mme Claude CARRAZ, M. Gilbert EDMOND, M. Christian DUFRENE, M. Thibaud GAUTARD, M. Yves MAGNIN, M. Franck CHEVALIER, Mme Monique LEFEVER, M. Frédéric JULLIARD, Mme Laure PASQUIER et Mme Brigitte PASQUIER.

**Absent :** M. Marc-Antoine PASQUIER qui donne procuration à Mme Laure PASQUIER et Mme Chantal PASQUIER qui donne procuration à Mme Monique LEFEVER.

**AGENDA PROGRAMME AD'AP**



Concernant l'agenda d'accessibilité programmée, un dossier a été établi par la commune de MONTRICHER-ALBANNE avec l'assistance de la société de bureau de contrôle Apave pour répondre aux exigences de l'article L.111-7-5 du code de la construction et de l'habitation.

La commune dénombre 24 ERP concernés par l'ADAP dispersés sur 4 de ces villages devant se mettre en conformité en 3 ans.

La stratégie de mise en accessibilité dans le choix et la planification des actions prend en compte les priorités suivantes :

- Traiter les actions nécessaires à l'accessibilité aux bâtiments depuis les extérieurs, à savoir, depuis les places de parking PMR jusqu'à l'entrée principale ou secondaire ;
- Permettre d'accéder de circuler et de recevoir les informations des prestations essentielles à l'intérieur des bâtiments ;
- Prendre en compte les différentes catégories d'handicap ;
- La priorité a été donnée aux ERP les plus fréquentés, en privilégiant les travaux réalisables rapidement ;
- Les handicaps visuels et auditifs ont été traités en priorité.

Un état des lieux avait été effectué par la société Qualiconsult qui avait chiffré un estimatif des travaux à effectuer suite aux rapports de diagnostics de 1 662 140,00 euros. Après un travail conséquent de réajustement des types de travaux en optimisant les coûts, établi par la commission communale avec l'aide de l'APAVE, voici la liste des dérogations demandées par la commune pour les diverses raisons expliquées ci-après ainsi que la synthèse des travaux par année.



| MONTRICHER                                  |   |   |   |  |
|---|---|---|---|--|
| ECOMUSEE                                    |   |   |   |  |
| Constat                                     | Règles auxquelles il est demandé de déroger   | Motif de la dérogation (art. R111-19-20)  | Justification de la dérogation  | Mesure compensatoire   |
| Accès extérieur et cheminement              | Art. 2 concernant le cheminement extérieur et Art. 4 concernant les dispositions relatives aux accès à l'établissement. | Impossibilité technique et disproportion manifeste entre le coût des travaux et le gain apporté à l'exploitation  | Les caractéristiques naturelles du terrain ne permettent pas de créer un cheminement adapté.  | Accompagnement par un membre de l'association.   |
| CIMETIERE                                   |   |   |   |  |
| Constat                                     | Règles auxquelles il est demandé de déroger   | Motif de la dérogation (art. R111-19-20)  | Justification de la dérogation  | Mesure compensatoire   |
| Portail d'accès extérieur et cheminement    | Art. 2 concernant le cheminement extérieur et Art. 4 concernant les dispositions relatives aux accès à l'installation.  | Impossibilité technique   | Impossibilité technique de créer un cheminement aux pentes accessibles dû aux caractéristiques naturelles du terrain.   | Marquage au sol parking  |
| ALBANNE                                     |   |   |   |  |
| CHAPELLE                                    |   |   |   |  |
| Constat                                     | Règles auxquelles il est demandé de déroger   | Motif de la dérogation (art. R111-19-20)  | Justification de la dérogation  | Mesure compensatoire   |
| Cheminement extérieur (sentier de montagne) | Art. 2 concernant le cheminement extérieur et Art. 4 concernant les dispositions relatives aux accès à l'établissement. | Disproportion manifeste entre le coût de la mise en conformité et le gain apporté à l'exploitation du bâtiment.   | La chapelle est fermée en permanence.   |  |
| EGLISE                                      |   |   |   |  |
| Constat                                     | Règles auxquelles il est demandé de déroger   | Motif de la dérogation (art. R111-19-20)  | Justification de la dérogation  | Mesure compensatoire   |
| Cheminement extérieur et accès              | Art. 2 concernant le cheminement extérieur et Art. 4 concernant les dispositions relatives aux accès à l'établissement  | Impossibilité technique et disproportion manifeste entre le coût des travaux et le gain apporté à l'exploitation  | Les caractéristiques naturelles du terrain ne permettent pas de créer un cheminement adapté.  | Les règles d'accessibilité autres que celles applicables au fauteuil roulant sont prises en compte et seront appliquées. |
| GITES ET SALLE DES FÊTES                    |   |   |   |  |
| Constat                                     | Règles auxquelles il est demandé de déroger   | Motif de la dérogation (art. R111-19-20)  | Justification de la dérogation  | Mesure compensatoire   |
| Absence d'ascenseur                         | Art. 7.2 concernant les dispositions relatives aux circulations intérieures verticales, aux ascenseurs.                 | Disproportion manifeste entre le coût de la mise en accessibilité et le gain apporté à l'exploitation du bâtiment. De plus, l'installation d'un ascenseur pourrait apporter des contraintes à la structure existante. | Le coût de l'installation d'un ascenseur desservant seulement 2 chambres s'avère impossible à financer ou aurait un impact négatif critique sur la viabilité économique de l'établissement. | Les règles d'accessibilité autres que celles applicables au fauteuil roulant sont prises en compte et seront appliquées. |
| FOUR  |   |   |   |  |
| Constat                                     | Règles auxquelles il est demandé de déroger   | Motif de la dérogation (art. R111-19-20)  | Justification de la dérogation  | Mesure compensatoire   |
| Cheminement extérieur et accès              | Art. 2 concernant le cheminement extérieur et Art. 4 concernant les dispositions relatives aux accès à l'établissement  | Impossibilité technique   | Il n'est pas possible d'envisager des travaux de mise en conformité sans empiéter sur du domaine privé.   | Les règles d'accessibilité autres que celles applicables au fauteuil roulant sont prises en compte et seront appliquées. |
| PARC  |   |   |   |  |
| Constat                                     | Règles auxquelles il est demandé de déroger   | Motif de la dérogation (art. R111-19-20)  | Justification de la dérogation  | Mesure compensatoire   |
| Cheminement extérieur et accès              | Art. 2 concernant le cheminement extérieur et Art. 4 concernant les dispositions relatives aux accès                    | Impossibilité technique   | Il n'est pas possible d'envisager des travaux de mise en conformité sans empiéter sur du domaine privé.   | Les règles d'accessibilité autres que celles applicables au fauteuil roulant sont prises en compte et seront appliquées. |



• **SYNTHESE des TRAVAUX PAR ANNEE :**

|                   | ERP  | Coût de la mise en accessibilité en € | Date de la mise en accessibilité |
|-------------------|--|---------------------------------------|----------------------------------|
| <b>LE BOCHET</b>  | CHAPELLE                                   | 33 490,00                             | 2016                             |
|                   | ANCIENNE ECOLE (MAISON DES ASSOCIATIONS 1) | 30 755,00                             | 2016                             |
|                   | FOUR                                       | 6 160,00                              | 2016                             |
|                   | MAIRIE                                     | 26 320,00                             | 2017                             |
|                   | MAISON PETEL                               | 74 080,00                             | 2018                             |
|                   | SANITAIRES                                 | 9 550,00                              | 2018                             |
|                   | TERRAIN MULTISPORT                         | 10 090,00                             | 2018                             |
|                   | ANCIENNE ECOLE LOGEMENT                    | 3 380,00                              | 2017                             |
| <b>MONTRICHER</b> | CIMETIERE                                  | 7 080,00                              | 2017                             |
|                   | CIMETIERE 2                                | 11 630,00                             | 2018                             |
|                   | EGLISE                                     | 18 815,00                             | 2018                             |
|                   | FOUR                                       | 2 270,00                              | 2016                             |
|                   | MAM  | 13 070,00                             | 2016                             |
|                   | SALLE POLYVALENTE ET BIBLIOTHEQUE          | 197 660,00                            | 2018                             |
|                   | SALLE DES JEUNES ET ACCA                   | 212 590,00                            | 2018                             |
|                   | TERRAIN MULTISPORT                         | 8 600,00                              | 2017                             |
| <b>LAC PRAMOL</b> | CHALET                                     | 6 050,00                              | 2018                             |
| <b>ALBANNE</b>    | CIMETIERE                                  | 7 860,00                              | 2017                             |
|                   | CIMETIERE 2                                | 8 930,00                              | 2017                             |
|                   | EGLISE                                     | 12 610,00                             | 2017                             |
|                   | GITES ET SALLES DES FETES                  | 72 880,00                             | 2018                             |

Le coût des travaux serait estimé donc à 773 870,00 euros. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour cet agenda programmé des travaux d'accessibilité, en demandant cependant de réétudier les travaux à la bibliothèque et à la salle des jeunes de Montricher, estimant le coût trop prohibitif.

**TELT**

Tunnel Euralpin Lyon Turin

**CHANTIER TELT**

Madame le Maire relate qu'une rencontre a eu lieu avec Monsieur le Sous-Préfet et TELT afin de revoir la situation préoccupante du passage prévu des camions du chantier TELT sur la portion de route située entre le pont des anglais et l'ex RN6. Au cours de cette réunion, les deux propositions qui avaient été faites à Monsieur le Sous-Préfet, soit le passage des camions dans le lit de l'Arc, soit la poursuite du tapis pour acheminer les matériaux en passant par l'Arc, ont été rejetées. Elle expose les solutions qui ont été proposées par les services du Département afin de garantir plus de sécurité : la mise en place de boutons poussoirs avec un système de feux pour permettre aux piétons de traverser la route sans danger au niveau de l'usine FERROPEM et la mise en place de panneaux de signalisation. Un itinéraire de délestage par VILLARGONDRAN pourrait être envisagé.

Monsieur MAGNIN propose de faire un état des lieux avec constat d'huissier pour le bruit et la poussière afin d'avoir une base de données avant et pendant le chantier. Monsieur ROBERT souhaite que l'on continue de faire pression sur les différents services ainsi que sur TELT.

La médiatisation des événements et l'information du public doivent se poursuivre.

**NOM DE RUES À ALBANNE**



Le Conseil Municipal, vu le Code Général des Collectivités Territoriales, considérant l'intérêt que présente la dénomination de plusieurs voies ne portant pas encore de nom, considérant la nécessité d'apporter un complément d'adresse à certaines rues, adopte pour le village d'Albanne les dénominations ci-après suivant le plan joint :

• **ROUTES :**

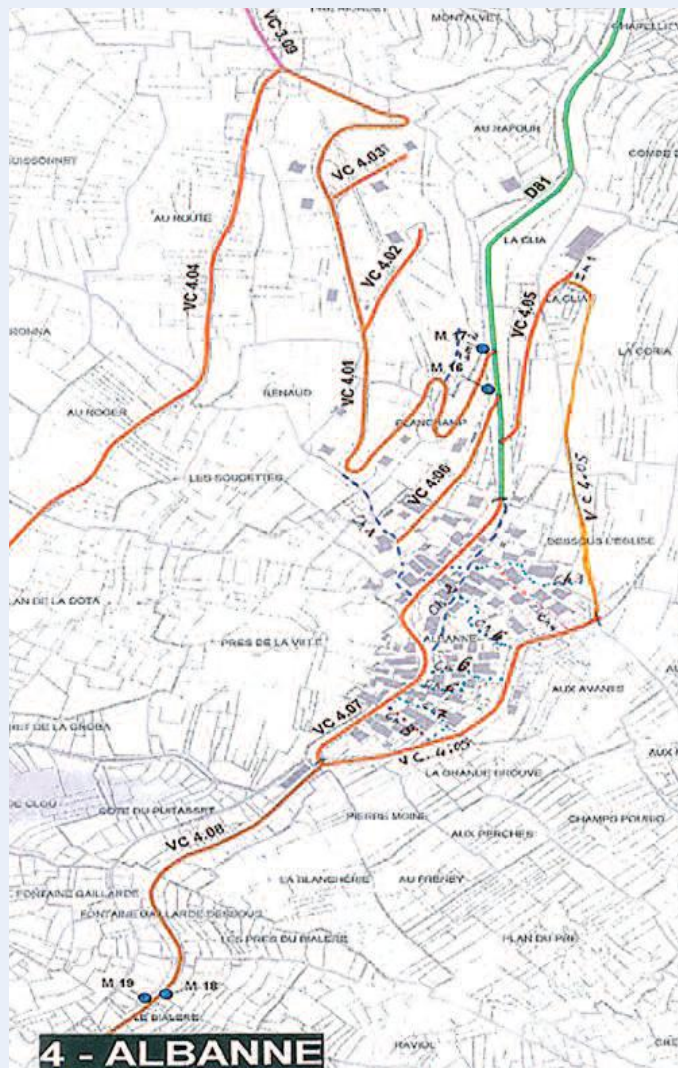
- > VC 3.09 : Route de Pramol
- > VC 4.01 : Route de Planchamp
- > VC 4.04 : Route du Vé
- > VC 4.05 : Route des Adrets
- > VC 4.07 : Route du Four

• **IMPASSES :**

- > VC 4.02 : Impasse les Prés de la Grange
- > VC 4.03 : Impasse de Montalvet
- > IM1 : Impasse de la Clia
- > IM2 : Impasse Planchamp

• **CHEMINS :**

- > VC 4.06 : Chemin de la Dota
- > Ch1 : Chemin des Soudettes
- > Ch2 : Le Grand Chemin
- > Ch3 : Chemin de l'église
- > Ch4 : Chemin des Capucins
- > Ch5 : Chemin des Avants
- > Ch6 : Chemin de la Grande Chible
- > Ch7 : Chemin de l'Ecole
- > Ch8 : Chemin Prés de la Ville





**CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE ALBIEZ-MONTROND ET MONTRICHER-ALBANNE POUR LES ETUDES DE LIAISON**



Madame le Maire présente à l'Assemblée une convention de partenariat financier entre les Communes d'ALBIEZ-MONTROND et MONTRICHER-ALBANNE dans le cadre des études pour la liaison des domaines skiables entre ALBIEZ-MONTROND et la station LES KARELLIS dont le montant estimé s'élève à la somme de 186 000,00 euros H.T. Madame le Maire expose que ces études sont nécessaires pour déposer un dossier d'Unité Touristique Nouvelle (U.T.N.) et que la Commune de MONTRICHER-ALBANNE les financerait à hauteur de 50 % soit pour un montant de 93 000,00 €uros H.T. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention de partenariat financier.

**RECRUTEMENT D'UNE ACCOMPAGNATRICE CONTRACTUELLE POUR LE RAMASSAGE SCOLAIRE 2016/2017**



Madame le Maire propose à l'Assemblée, comme cela est possible pour les communes de moins de 1000 habitants, d'employer une accompagnatrice, à temps non complet et contractuelle, pour le ramassage scolaire entre les Karellis et le groupe scolaire des Chaudannes à Saint Jean de Maurienne afin d'effectuer la surveillance des enfants dans le car scolaire pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 7 juillet 2017 inclus rémunérée sur la base de l'indice brut 343, indice majoré 324 de l'échelle 3 pour 17 heures 22 minutes hebdomadaires annualisées, congés inclus. Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

**EMPLOI DES JEUNES DURANT LA PERIODE ESTIVALE 2016**



Le Conseil Municipal accepte de reconduire les emplois des jeunes pour l'été 2016 afin d'effectuer divers travaux polyvalents (environnement, entretien, espaces verts). Il est proposé de recruter 5 jeunes sous contrat à durée déterminée (70 heures), rémunérés sur la base de l'indice brut 340, majoré 321.

**TARIFS DE LOCATION DE LA VAISSELLE DE LA SALLE DES FETES DU BOCHET**



Madame le Maire rappelle que le tarif de location de la vaisselle de la salle des fêtes du Bochet n'a pas été augmenté depuis plusieurs années et que la Commune s'est dotée d'un équipement complet de vaisselle afin de satisfaire à la demande. Il convient donc d'actualiser le tarif de location de la vaisselle qui sera de 50 euros à partir du 15 juin 2016.

**RECLASSEMENT DE L'OFFICE DU TOURISME**



Madame le Maire explique qu'il convient de refaire la convention de partenariat de l'Office du Tourisme. En effet, il s'agit de faire une demande de reclassement de l'O.T. (car il ne l'est plus pour des questions administratives) si l'on veut qu'il ne devienne pas intercommunal, comme la loi NOTRe le notifie. Ensuite, il conviendra de faire reclasser la Commune et la Station et garder une marque territoriale protégée des Karellis. Il faudra également prendre une délibération avant de séjour.

Madame le Maire lit le projet de convention de partenariat tripartite entre la Commune, Les Remontées Mécaniques et le CSK, soulignant que l'O.T. s'engage à conserver le classement du ministère, qu'il a pour vocation à contribuer à la mise en œuvre de la politique touristique définie par la Commune assumant ainsi les missions d'accueil, d'information des touristes, de promotion touristique de la Commune et de sa station. Il est chargé de l'animation et peut apporter une aide logistique lors d'organisation de manifestations. Enfin, il peut assurer des missions complémentaires.

Concernant le financement, comme il s'agit d'un O.T. de forme associative, il n'est pas obligatoire (contrairement à un EPIC) de verser une partie de la taxe de séjour, mais plutôt une subvention, ce qui évitera la perte de la taxe au profit de l'Intercommunalité.

Monsieur MAGNIN propose également de faire comprendre dans la lettre d'accompagnement au reclassement que si l'O.T. devient intercommunal, la convention serait remise en cause et caduque du fait qu'il n'y aurait plus de coordination entre les partenaires.

Monsieur EDMOND explique qu'il faut mettre des chiffres dans la colonne des subventions. Monsieur MAGNIN émet l'avis de totaliser les financements donnés aujourd'hui à la station par la Commune. Madame le Maire pense que cela paraît compliqué du fait des différents partenariats et des multiples financements.

Il est alors proposé de verser une somme allant de 5 à 10 % suivant le coût réel aujourd'hui de l'O.T. Concernant la gouvernance, l'Assemblée propose d'avoir trois représentants sur 12 au sein de la Commission de cet O.T.

Le Conseil municipal, adopte à l'unanimité cette convention.

**SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Conformément à l'article 35-II de la loi NOTRe du 7 août 2015, le préfet transmet, à titre de notification, son arrêté portant projet de périmètre d'un nouvel EPCI à fiscalité propre constitué des deux Communautés de Communes Cœur de Maurienne et Arvan appelées à fusionner et sollicite l'accord du Conseil Municipal ainsi que ceux des autres Communes et Conseils Communautaires concernés. Il souligne également que le Conseil dispose d'un délai de 75 jours à compter de la notification du présent envoi pour se prononcer et qu'à défaut, l'avis est réputé favorable.

Monsieur MAGNIN expose que, ne connaissant ni les tenants ni les aboutissants de cette fusion, il paraît compliqué de pouvoir se prononcer, notamment concernant les aspects économiques et financiers.

Madame le Maire informe l'Assemblée que des comités de pilotage entre les membres du bureau des deux Communautés de Communes concernant la fusion se réunissent actuellement et que des groupes de travail voient le jour au sujet des différentes compétences qui seront exercées, mais qu'en effet à son grand regret, cela n'a pas été effectué en amont puisque la Communauté de Communes Cœur de Maurienne espérait un schéma à l'échelle de la moitié de la Vallée.

Madame le Maire propose de passer au vote pour les questions suivantes :

- Qui souhaite que le Conseil Municipal ne se prononce pas et que l'avis soit réputé favorable par défaut ? Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite se prononcer.
- Qui est pour le schéma de fusion ? Le Conseil Municipal, par 5 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions, REFUSE le schéma de fusion.

**RESILIATION D'UN AFFOUGE**



Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande de résiliation de la coupe affouagère de Monsieur Paul PASQUIER. Celle-ci prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**COURRIERS DE REMERCIEMENTS**



Madame le Maire lit les courriers de remerciements suivants :

- Les Amis du Bon Temps, pour l'octroi d'une subvention destinée à financer en partie une sortie annuelle,
- Madame Julie CHARVOZ, trésorière de la piste en herbe
- Handisport et
- L'Association « Par les signes », pour une subvention ;
- Le Club des Sports remerciant la Commune pour son soutien ;
- Le père EULER sur le bon déroulement de la cérémonie cantonale à l'Ascension ;
- La Communauté paroissiale de MONTRICHER-ALBANNE pour l'aide efficace à l'Ascension et pour la réfection du plancher de la chapelle du Bochet.

**ASSOCIATION LES GUEULES DE CHIEN**



Suite à la réunion du Conseil Municipal du 22 avril au cours de laquelle il avait été annoncé que les hébergeurs s'étaient opposés au rassemblement de motos prévu aux Karellis les 15, 16 et 17 juillet, Madame le Maire lit leur courrier qu'elle vient de recevoir, argumentant que « l'événement n'est pas compatible avec la clientèle familiale des Karellis (pollution sonore, musique très typée, animation particulière...) », que « la saison d'été commence à être bien vendue », que les dates à cheval sur deux semaines « posent des difficultés », que « l'organisation va mobiliser des ressources trop importantes en matériels et en hommes », que la participation au financement du CSK « amputerait son budget » et que la station « n'est pas une station étape pour les motards, cette question sera réellement d'actualité le jour où s'ouvrira une liaison VALLOIRE/LES KARELLIS. »

Le Conseil Municipal prend acte de cette argumentation, mais trouve regrettable cette décision qui aurait permis d'acquiescer de la notoriété, de faire participer les associations à cette manifestation et espère en effet que la station cet été sera remplie ! Madame le Maire, quant à elle, explique qu'elle n'a pas été consultée pour expliquer le projet aux administrateurs, alors qu'elle avait pu le faire aux directeurs, et qu'elle ne comprend pas ce type d'arguments puisque l'année précédente c'est la station familiale de SAINT-FRANCOIS-LONGCHAMP qui a accueilli la manifestation sans que cela ne pose de problèmes.

Le Conseil municipal, adopte à l'unanimité cette convention.

**DETENTION DE CHIEN DE 2<sup>E</sup> CATEGORIE**



Madame le Maire expose qu'elle a reçu une demande de détention d'un chien de 2<sup>e</sup> catégorie et soumet la demande à l'avis du Conseil Municipal. Ce dernier fait savoir qu'il n'y est pas favorable. Madame le Maire explique que les personnes devront suivre la réglementation en vigueur concernant la détention de ce type d'animal et que l'on ne peut s'y opposer. Il est suggéré la mise en place d'un règlement propre à la Commune. Madame le Maire va s'informer si cela est possible et établira un arrêté en conséquence. Le Conseil municipal, adopte à l'unanimité cette convention.



## COMPTE RENDU DU 1 JUILLET 2016

**Présents :** Mme Sophie VERNEY, Maire, M. Jérôme ROBERT, Mme Claude CARRAZ, M. Gilbert EDMOND, M. Christian DUFRENE, M. Thibaud GAUTARD, Mme Chantal PASQUIER, Mme Monique LEFEVER, M. Frédéric JULLIARD et Mme Brigitte PASQUIER.

**Absents :** M. Marc-Antoine PASQUIER ; M. Yves MAGNIN qui donne procuration à Mme Brigitte PASQUIER ; M. Franck CHEVALLIER qui donne procuration à M. Gilbert EDMOND et Mme Laure PASQUIER qui donne procuration à Mme Sophie VERNEY.

### REVISION DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2016



Madame le Maire rappelle à l'assemblée le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 24 novembre 2014, approuvé par la Communauté de Communes Cœur de Maurienne lors du conseil communautaire du 1er décembre 2014, qui précisait que le montant de la fiscalité liée aux ordures ménagères devait être révisé en 2016 pour la Commune de MONTRICHER-ALBANNE. Madame le Maire rappelle que le montant de la fiscalité liée aux ordures ménagères, déduit des ressources transférées de la Commune de MONTRICHER-ALBANNE, s'établissait en 2015 à 58 215 € et portait le montant provisoire de l'attribution de compensation 2016 à 589 062,04 € tel que précisé dans les tableaux suivants :

|  |               |
|--|---------------|
| Contribution SIRTOMM <b>année 2015</b>                 | 128 136       |
| Bases prévisionnelles <b>2015</b>                      | 1 398 421     |
| Taux TEOM (voté en 2015 par la C.C.C.M)                | 5 %           |
| Produit TEOM   | 69 921        |
| Différentiel à prélever sur les ressources transférées | <b>58 215</b> |

|  |                   |
|--|-------------------|
| Total fiscalité de FPU revenant à la commune | 704 904,00        |
| Charges nettes transférées                   | 57 626,96         |
| Fiscalité liée aux ordures ménagères         | 58 215,00         |
| <b>Total</b>                                 | <b>589 062,04</b> |

Or en 2016, la Communauté de Communes Cœur de Maurienne, lors du conseil communautaire du 29 mars 2016, a voté un taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 9,28 %.

Il est ainsi nécessaire d'apporter une correction au montant à prélever sur les ressources transférées et relatif à la fiscalité liée aux ordures ménagères. Ainsi, au titre de 2016, le différentiel à prélever sur les ressources transférées s'établit dorénavant à - 49 € et porte le montant définitif de l'attribution de compensation 2016 à 647 326,04 €, comme indiqué dans les tableaux ci-après que le Conseil Municipal valide :

|  |             |
|--|-------------|
| Contribution SIRTOMM <b>année 2016</b>                 | 131 934     |
| Bases prévisionnelles <b>2016</b>                      | 1 422 231   |
| Taux TEOM (voté en 2014 par la C.C.C.M)                | 9,28 %      |
| Produit TEOM   | 131 983     |
| Différentiel à prélever sur les ressources transférées | <b>- 49</b> |

|  |                   |
|--|-------------------|
| Total fiscalité de FPU revenant à la commune | 704 904,00        |
| Charges nettes transférées                   | 57 626,96         |
| Fiscalité liée aux ordures ménagères         | 49,00             |
| <b>Total</b>                                 | <b>647 326,04</b> |

### DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'OFFICE DU TOURISME



L'Office du Tourisme des Karellis bénéficiait d'un classement 3 étoiles au titre des missions reconnues par l'Etat pour ce type d'organisme et avait été validé par le Conseil Municipal en date du 6 juin 2003.

Comme suite à l'arrêté du 12 novembre 2010, une réforme a été mise en place fixant de nouveaux critères et un nouveau mode de classement auquel tous les Offices de Tourisme doivent se soumettre.

Ces nouveaux critères concernent notamment :

- l'accessibilité et la qualité de l'accueil,
- la diffusion d'une information complète, actualisée et accessible à un large public,
- une zone d'intervention de l'Office de Tourisme disposant d'une capacité d'hébergement minimum,
- la définition d'objectifs et de moyens clairement définis,
- une organisation et des compétences cohérentes avec les missions de l'Office de Tourisme,
- une promotion de la destination définie.

La réglementation offre aux collectivités territoriales et à leurs offices de tourisme trois catégories de classement correspondant aux trois organisations-cibles ci-après :

- L'Office de catégorie III est une structure de petite taille dotée d'une équipe essentiellement chargée des missions fondamentales relatives à l'accueil et à l'information touristique ;
- L'Office de catégorie II est de taille moyenne, intervenant dans une zone géographique représentative d'un bassin de consommation. Il propose des services variés, développe une politique de promotion ciblée et dispose d'outils d'écoute et d'amélioration de la qualité des services rendus ;
- L'Office de catégorie I dispose d'une équipe renforcée et déploie une promotion d'envergure nationale ou internationale dans un bassin de consommation. Il est donc proposé d'approuver la demande de reclassement de l'Office du Tourisme en catégorie III. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise Madame le Maire à adresser ce dossier au préfet.

### DEMANDE DE DISSOLUTION PAR LE PREFET DU SYNDICAT INTER-COMMUNAL D'ADDUCTION EN EAU DE LA SOURCE DES LOYES



Conformément aux dispositions de la loi NOTRE (nouvelle organisation territoriale de la République), Monsieur le Préfet avait arrêté le 29 mars 2016, le schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI) de la Savoie qui prévoyait, parmi ses dispositions le projet de dissoudre le syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la source des Loyes, « motivé par la nécessité de rationaliser la carte de l'intercommunalité du département ainsi que par la faible existence du syndicat en raison d'un périmètre restreint et d'une activité réduite ». Le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse la dissolution du syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la source des Loyes.

### DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU FONDS DEPARTEMENTAL D'EQUIPEMENT DES COMMUNES



Le Conseil Municipal approuve les projets de travaux suivants et sollicite l'aide du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental pour l'Équipement des Communes (FDEC) :

- Réfection des murs du cimetière de Montricher ainsi que la création d'un bac à déchets verts dans son enceinte pour un montant total 24 557,96 €uros H.T.
- Changement de la porte d'entrée de la Mairie dans le cadre de la mise en conformité pour l'accessibilité pour un montant de 13 770,32 €uros H.T.

### CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL PAR LE SERVICE INTERIM REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE



Madame le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu d'assurer l'accueil téléphonique et les permanences d'ouverture au public de la Mairie durant les congés d'été du personnel administratif. Après s'être adressée auprès du Centre de Gestion pour une demande de mise à disposition de personnel via le service intérim et avoir obtenu une réponse négative pour la période demandée, elle suggère de procéder directement au recrutement d'un Adjoint Administratif de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet pour la période du 1<sup>er</sup> au 19 août 2016 inclus. Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

### PROJET DE TRAVAUX D'ENROBES SUR LA ROUTE DE LA DROUZE



La Direction Départementale du Territoire estimant ne plus pouvoir déneiger la route de la Drouze l'hiver prochain si aucune réfection n'est entreprise, Madame le Maire propose à l'Assemblée de l'autoriser à faire une MAPA (marché à procédure adaptée) pour réaliser des travaux d'enrobés et de réfection des barrières. Les employés communaux effectueraient en amont le drainage et quelques travaux pour permettre l'évacuation des eaux. Monsieur Gilbert EDMOND souhaite que la Commune sollicite du Département qu'il prenne en charge une partie du coût des travaux. Madame le Maire explique qu'une demande de subvention sera envoyée au Département, dans le cadre du Fonds départemental d'équipements des Communes (FDEC), mais que, malheureusement, un seul dossier par commune et par an ne pourra être déposé pour les projets de voirie communale, dont la dépense subventionnable maximale sera fixée à 100 000 euros HT (Les dépenses liées à la pose d'enrobé noir seront prises en compte sous réserve de l'avis favorable des services instructeurs). Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### OFFICE NATIONAL DES FORETS : COUPES A ASSEoir EN 2017 EN FORET COMMUNALE



Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Claude BARTHELON de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2017 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2017 présenté ci-après, précise, pour les coupes inscrites, la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation et informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après : Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

**ETAT D'ASSIETTE MONTRICHER-ALBANNE**

| Parcelle | Type de Coupe <sup>1</sup> | Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> ) | Surf (ha) | Année prévue d'aménagement <sup>2</sup> | Année proposée l'ONF <sup>3</sup> | Vente gré à gré | Justifications <sup>5</sup> | Commentaire   |
|----------|----------------------------|---|-----------|---|-----------------------------------|-----------------|-----------------------------|---|
| 566      | IRR                        | 351   | 5,49      | 2017                                    | 2018                              |                 | PR - Desserte               | projet desserte à étudier dans prochain aménagement |
| 577      | IRR                        | 171   | 3,42      | 2017                                    | 2018                              |                 | PR - Desserte               | projet desserte à étudier dans prochain aménagement |
| 588      | IRR                        | 596   | 11,47     | 2017                                    | 2018                              |                 | PR - Desserte               | projet desserte à étudier dans prochain aménagement |
| 599      | IRR                        | 100   | 2,05      | 2017                                    | 2018                              |                 | PR - Desserte               | projet desserte à étudier dans prochain aménagement |
| 555      | IRR                        | 508   | 18,15     | 2016                                    | 2017                              | X               |                             | Pas de coupe prévue en 2017                         |

En cas de décision du propriétaire de **REPORTER** ou de **SUPPRIMER** une coupe, MOTIFS : (cf article L 214-5 du CF)

- <sup>1</sup> Type de coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase
- <sup>2</sup> 1= Coupe prévue à l'aménagement sans année fixée
- <sup>3</sup> Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe
- <sup>4</sup> Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF
- <sup>5</sup> Justification : PR = Propriétaire - ONF = Office National des Forêts.

**Mode de commercialisation en contrat de bois façonné à la mesure :** Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente en lots groupés. Pour ces cas, le propriétaire mettra ses bois à disposition de l'ONF sur pied ou façonnés. Si ces bois sont mis à disposition de l'ONF sur pied, l'ONF est maître d'ouvrage des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de "Vente et exploitation groupée" sera rédigée.

**Mode de délivrance des Bois d'affouages :** Délivrance des bois sur pied avec comme garants de coupes : M. DUFRENE Christian, M. CHEVALLIER Franck et M. JULLIARD Frédéric.

**Ventes de bois aux particuliers :** Le Conseil Municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2017, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

**POINT SUR LE CHANTIER DU TUNNEL EURALPIN LYON-TURIN** TELT

Madame le Maire tient au préalable à remercier les habitants d'être venus en nombre lors de la réunion d'information sur le chantier du tunnel euralpin LYON-TURIN à destination de la population de la Commune.

Une réunion a également eu lieu pour présenter l'itinéraire bis par VILLARGONDRAN et des propositions d'aménagement. L'itinéraire bis - qui n'est pas une déviation - consisterait à délester dans un sens de circulation (montant) uniquement pendant la période estivale. Il ne s'agit pas d'une déviation mais d'un délestage. Le dispositif de circulation hivernale étant sanctuarisé les samedis et dimanches, le maintien d'un itinéraire de délestage ne s'imposerait pas. Reste à s'assurer de la pertinence de cette option. Aussi, le maire de VILLARGONDRAN estimant qu'il ne faut pas se débarrasser des problèmes de circulation sur sa propre commune, émet-il le souhait de pouvoir quantifier les passages de véhicules. Il est donc proposé un comptage avec et sans l'itinéraire bis, le TDL s'engageant à mettre en place ce dispositif. Madame le Maire a interpellé au cours de cette entrevue Monsieur le Sous-Préfet, puisqu'elle a appris que la SNCF avait été autorisée à effectuer des travaux dans l'Arc pendant un an et demi afin de construire un pont : elle s'étonne ainsi de la suite défavorable qui lui a été transmise quant au passage soit des camions, soit de la bande transporteuse dans l'Arc. Monsieur Jérôme ROBERT s'interroge sur les moyens de recours qui peuvent être mis à la disposition de la Commune. Madame Claude CARRAZ propose de faire, comme à VILLARGONDRAN, une commission avec des élus et des habitants de MONTRICHER-ALBANNE pour surveiller les travaux et quantifier les nuisances (bruit et poussières). Monsieur Gilbert EDMOND pose la question du devenir de l'ex RN6 après les travaux du chantier TELT. Madame le Maire lui répond que, malheureusement, tout semble déjà acté puisque le Syndicat du Pays de Maurienne aurait prévu de la transformer en piste cyclable.

**DEMANDE DE SUBVENTION DE LA SECTION DES MEDAILLES MILITAIRES**



Une demande de subvention a été faite par l'Association des Médailleurs Militaires regroupant des adhérents sur les cantons d'AIGUEBELLE, LA CHAMBRE, SAINT-JEAN-DE MAURIENNE et SAINT-MICHEL-DE-MAURIENNE, pour l'achat d'un drapeau. Le Président de l'Association, Monsieur Pierre LYOGIER, explique que le coût du drapeau de 1 005,88 euros « ne peut être supporté par leur trop fragile trésorerie ». Le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 85 euros à l'Association.

**OPAC**



Monsieur Gilbert EDMOND fait état de l'entrevue avec Monsieur Charles VINIT, Directeur Général de l'OPAC de la Savoie, du Maire, du Directeur de la Station des Karellis et de lui-même concernant le devenir de la résidence touristique « Les Blausannes ». Le service des Domaines avait estimé le bien à 2 120 000 euros et les chalets Pan à 130 000 euros. Le prix global, après négociation des cessions de ces tenements serait de 1 800 000 euros. La Commune pourrait racheter le tout, garder la maîtrise foncière et trouver un gestionnaire comme la SARL Crêperie, pour éviter des friches au milieu de la station.

**FUSION DE COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Suite au regroupement des Communautés de Communes de Cœur de Maurienne et de l'Arvan, des commissions de travail se réunissent régulièrement selon 6 thématiques :

- **Economie/TIC et ZAE :** comme il n'y a aucune définition précise d'une ZAE, beaucoup de réflexions sont engagées pour savoir à partir de quel nombre d'entreprises on considère que c'est une ZAE.
- **Tourisme :** Les offices de tourisme basculeraient à l'intercommunalité s'ils ne sont pas classés. Les taxes de séjour et DGF touristique iraient également dans le pot commun ! Cependant, comme il y a un flou juridique sur les notions de marque territoriale protégée et un problème de définition de la promotion touristique, il est souligné qu'il est urgent d'attendre puisque des réponses ministérielles ne seront pas données avant novembre.
- **Transport :** concernant le transport scolaire c'est la région qui aura la compétence à partir de 2017 et n'aurait plus qu'un seul interlocuteur, l'EPCI. Quant au transport urbain, il va falloir faire coexister les différents contrats avant qu'ils n'arrivent à échéance.
- **Eau/assainissement/environnement/ GEMAPI :** La compétence eau étant prise à l'Arvan, elle serait prise en 2017 sur la nouvelle communauté de communes. MONTRICHER-ALBANNE va continuer à œuvrer pour que les habitants puissent garder leur avantage grâce à la loi BOUVARD, mais rien n'est sûr...
- **Action Sociale :** cela regroupe la petite enfance, la jeunesse, les personnes âgées et handicapées et les autres actions sociales avec une possibilité de construire dans le futur un CIAS en lieu et place des CCAS communaux.
- **Ressources humaines/moyens généraux :** l'heure serait à la mutualisation.

Concernant la gouvernance, un accord local serait trouvé à 43 délégués communautaires répartis selon la population municipale (19 sièges pour SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE, 4 pour SAINT-JULIEN-MONTDENIS, 3 pour VILLARGONDRAN, 2 pour MONTRICHER-ALBANNE, 2 pour FONTCOUVERTE, 2 pour HERMILLON, 2 pour JARRIER et 1 pour chacune des autres communes).

**COURRIER DE M. OTTENIO ROLAND**

M. Roland OTTENIO a adressé un courrier au Conseil, le sollicitant pour aller constater des problèmes de raccordement et d'empiètement sur ses terrains. La Commission des Travaux se rendra sur place.

**L'ASSOCIATION « LE GROS MELEZE »**

L'Association sollicite la Municipalité pour que la restauration de l'annexe de l'école d'Albannette (abri-bois) soit achevée. Ils sont prêts à contribuer financièrement au projet par le biais d'un don.

**REMERCIEMENTS**

L'association Cap et handicaps remercie la Municipalité pour la subvention qui lui a été attribuée.

**COMPTE RENDU DU 5 AOÛT 2016**

**Présents :** Mme Sophie VERNEY, Maire, M. Jérôme ROBERT, Mme Claude CARRAZ, M. Gilbert EDMOND, M. Christian DUFRENE, M. Marc-Antoine PASQUIER, M. Thibaud GAUTARD, Mme Chantal PASQUIER, M. Yves MAGNIN, Mme Monique LEFEVER, M. Frédéric JULLIARD, Mme Laure PASQUIER et Mme Brigitte PASQUIER.

**Absents :** M. Franck CHEVALLIER qui donne procuration à M. Gilbert EDMOND.



**PROJET DE REAMENAGEMENT DE L'ENTREE OUEST DU BOCHET**



Monsieur Jean-Jacques LE BARON, Consultant en espaces verts, dont la candidature a été retenue après consultation et devis d'entreprises, fait une présentation du projet d'aménagement de l'entrée ouest du Bochet. Les objectifs principaux de ce projet sont de dissimuler la plateforme technique municipale et l'améliorer pour une meilleure utilisation ainsi que de terminer les aménagements qui avaient été prévus afin de rendre plus esthétique l'entrée du Bochet. Monsieur LE BARON, en accord avec le personnel technique et la municipalité établit ses préconisations. Entre autres choses seront rajoutés fontaine, table d'orientation, panneau informatif sur le câble, banc, barrière... A l'arrière des garages communaux le remblai sera retenu par des banches ou un enrochement, prolongeant la plateforme pour pouvoir y stocker les matériaux à l'abri des regards. Un muret planté viendra dissimuler la zone de décharge des matériaux. Des améliorations seront apportées également aux espaces verts qui seront agrandis. Enfin, afin de faciliter le désherbage et le déneigement du parking et des allées le revêtement sera changé.

Monsieur LE BARON surveillera l'avancée des travaux faits, soit par les employés communaux quand cela est possible, soit par des entreprises.

**AVIS SUR LE PROJET DE REVISION DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET FERROVIAIRES DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE**



Madame le Maire présente au Conseil le dossier de révision du classement sonore des infrastructures routières et ferroviaires envoyé par le préfet, puisque dans chaque département, il doit recenser et classer les infrastructures de transports terrestres (routes et voies ferrées) en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic, afin de repérer les secteurs les plus affectés par le bruit. Les PLU, lors de leur approbation ou de leur révision, doivent intégrer cette contrainte dans les choix d'urbanisation future. Les bâtiments d'habitation, les établissements d'enseignement et de santé, ainsi que les hôtels doivent respecter des prescriptions particulières acoustiques de façade.

En Savoie, le classement sonore actuel fait l'objet d'un arrêté préfectoral qui doit être révisé pour tenir compte des modifications du réseau routier et ferroviaire et des évolutions de trafic envisagée à 20 ans.

Sur la base des données fournies par les gestionnaires d'infrastructures (SNCF, Réseau, AREA, SFTRF, Département, Intercommunalités et Communes), un projet de nouveau classement sonore a été élaboré avec l'appui d'un bureau d'études spécialisé en acoustique qui, est soumis à l'avis des communes concernées.

À l'unanimité, il est prescrit de faire rajouter l'ex RN6 et un morceau de la départementale actuelle qui vont être utilisés par les camions lors du chantier du tunnel euralpin LYON-TURIN.

**AVIS SUR LE DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°16 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE VALLOIRE**

Le dossier relatif à la procédure de modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols de VALLOIRE est présenté pour avis.

« Certains établissements d'hébergement touristique présents à VALLOIRE ne proposent plus les prestations attendues par la clientèle actuelle ; de là, la nécessité d'engager la rénovation des infrastructures en présence pour répondre aux attentes et aux besoins de la clientèle en termes d'accueil, d'encadrement, de cadre de vie et pour pérenniser au final, la présence de ces opérateurs économiques sur le territoire communal. » La modification porterait sur la zone UC, correspondant à zone d'extension d'agglomération de densité moyenne. Un avis favorable est donné.

**DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME**



Afin de solliciter le classement de la station des Karellis en station de tourisme, un des critères est que l'Office du Tourisme soit classé en catégorie I qui est une structure de type entrepreneurial capable de gérer « un flux touristique naturel important de provenance nationale et internationale ».

Il peut assurer la promotion du territoire à l'étranger et contribuer à l'élaboration de schémas de développement touristique locaux, à la conception d'animations touristiques.

Le pilote l'observation des retombées socio-économiques du tourisme.

Le recours aux technologies de l'information doit être maîtrisé et l'office doté d'un directeur et d'une équipe polyglotte.

L'office du tourisme doit s'engager à ouvrir son espace d'accueil au moins 305 jours par an, dont le samedi et le dimanche obligatoirement, en période de fréquentation touristique.

Il est donc proposé d'approuver la demande de reclassement de l'Office du Tourisme en catégorie I, conformément à la volonté du Conseil Supérieur des Karellis et par conséquent de l'Office du Tourisme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord d'autant que l'office du tourisme était déjà classé en catégorie trois étoiles.

**PROJET D'UNE MISSION D'ETUDE D'IMPACT DES NUISANCES SONORES CONCERNANT LA SALLE DES FETES DU BOCHET**



Suite à plusieurs demandes de riverains pour trouver une solution concernant le bruit généré à la salle des fêtes du Bochet lors de diverses manifestations et locations de la salle, Madame le Maire a chargé Monsieur Franck CHEVALLIER de contacter différentes entreprises qui auraient pour mission de réaliser une étude d'impact des nuisances sonores.

3 devis ont été présentés au Conseil Municipal qui, à l'unanimité, ne souhaite pas donner suite, estimant que les études sont trop onéreuses en regard des prestations fournies et que des travaux seront directement établis pour résoudre les nuisances sonores. La commission des travaux sera chargée de faire le point sur ces travaux et missions à accomplir.

**RESILIATION D'UNE COUPE AFFOUGERE**



Monsieur Bernard PASQUIER fait une demande de résiliation de coupe affouagère. Celle-ci prendra effet à compter du 1er janvier 2017.

**DON DE L'ASSOCIATION « LE GROS MELEZE »**



Monsieur Marcel THIMEL, Président de l'Association « Le Gros Méléze » souhaite faire un don à la Commune de 2 500 euros dans le but de participer à la restauration de l'annexe de l'école d'Albannette (abri-bois). L'Assemblée remercie très sincèrement l'Association et son Président.

**DEMANDE DE SUBVENTION**



Une demande de subvention a été faite par l'Association Challenge Trail en Pays de Maurienne. Cette association qui a vu le jour en 2015 a pour but de faire découvrir de très beaux parcours, de promouvoir le trail en Maurienne et d'établir un classement par point sur la base des résultats de chaque course à pied avec remise de récompenses. Un trail blanc est d'ailleurs organisé aux Karellis. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer la somme de 85 euros à l'Association.

**PARTICIPATION AUX FESTIVITES DU 40<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DES KARELLIS**



Le montant de la participation de la Commune aux 40 ans des Karellis s'élève à 7 956 euros. Le Conseil Municipal décide d'allouer cette somme même si un conseiller cependant s'abstient car le détail des dépenses n'a pas été fourni comme demandé.

**COURRIER DE MADAME EVELYNE CARQUILLAT**



Madame CARQUILLAT sollicite le Conseil Municipal pour qu'un ralentisseur soit installé à l'entrée de la Rue du 24 août 1944, jugeant excessive la vitesse des voitures et des motos. Une réflexion va être engagée car le même problème se pose sur la route départementale qui traverse le village du Bochet.

**COMPTE RENDU DU 2 SEPTEMBRE 2016**

**Présents :** Mme Sophie VERNEY, Maire, M. Jérôme ROBERT, M. Gilbert EDMOND, M. Marc-Antoine PASQUIER, M. Thibaud GAUTARD, Mme Chantal PASQUIER, M. Franck CHEVALLIER, Mme Monique LEFEVER et M. Frédéric JULLIARD.

**Absents :** Mme Claude CARRAZ qui donne procuration à M. Jérôme ROBERT ; M. Christian DUFRENE ; M. Yves MAGNIN ; Mme Laure PASQUIER qui donne procuration à Mme Sophie VERNEY et Mme Brigitte PASQUIER.

**TAXE DE SEJOUR POUR LA SAISON D'ÉTÉ 2017 ET POUR LA SAISON D'HIVER 2017/2018**



Madame le Maire rappelle que, selon l'article 90 de la loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances, la délibération du Conseil Municipal fixant les tarifs de la taxe de séjour doit être désormais prise avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année pour être applicable au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la taxe de séjour :

➤ pour la saison d'été 2017 pour les villages de Vacances 2 et 3 étoiles ainsi que pour les meublés de Tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement à 0,75 € par personne et par nuitée de séjour ;

➤ pour la saison d'hiver 2017/2018 pour les villages de Vacances 2 et 3 étoiles ainsi que pour les meublés de Tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement à 0,75 € par personne et par nuitée de séjour.

Le Conseil départemental ayant institué une taxe additionnelle de 10 % à la taxe de séjour, le montant de la taxe de séjour perçu auprès des redevables s'élèvera au final à 0,825 € par personne et par nuitée de séjour.

Ce tarif est institué pour :

\* la saison d'été se déroulant du 1er juin au 30 septembre 2017 inclus.

\* Le versement devra se faire au plus tard le 31 octobre 2017.

\* la saison d'hiver se déroulant du 15 décembre 2017 au 30 avril 2018 inclus.

\* Le versement devra se faire au plus tard le 31 mai 2018.

Le Conseil Municipal désigne comme **Agent Collecteur** la Secrétaire de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques pour la station Les Karellis et pour le reste de la Commune, la Secrétaire de Mairie. La taxe de séjour, enjeu stratégique pour les communes supports de stations de montagne, peut être instituée aux termes de l'article L. 2333-26 du Code général des collectivités territoriales. Le conseil communautaire d'un établissement public de coopération intercommunale peut délibérer (en année n) pour instaurer une taxe de séjour intercommunale à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante (n+1).

**Une commune de l'intercommunalité qui souhaiterait toutefois conserver sa taxe de séjour, y est autorisée et bénéficie d'un droit de priorité, à condition :**

- d'avoir déjà institué la taxe de séjour sur son territoire avant la délibération de l'intercommunalité,
- de prendre une délibération contraire (s'opposant à la taxe de séjour intercommunale) avant le 31 décembre de l'année n.

La Commune de MONTRICHER-ALBANNE, décide à l'unanimité, de conserver sa taxe de séjour.

**MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIES COMMUNALES 2016 : ROUTE DE LA DROUZE AVEC DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL POUR L'EQUIPEMENT DES COMMUNES**



Le marché public effectué selon la procédure adaptée pour les travaux de voiries communales 2016 est composé de deux lots et de deux tranches :

- Lot 1 / Tranche 1 : enrobés,
- Lot 2 / Tranche 2 : réalisation de murets montagne.

Madame le Maire présente le résultat du dépouillement des offres qui a été effectué le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2016 à 18h30 :

- Pour le lot 1 / tranche 1 : une unique offre est parvenue en Mairie. Il s'agit de l'entreprise MARTOIA BTP pour un montant H.T. de 43 961,50 € soit 52 753,80 € T.T.C.
- Pour le lot 2 / tranche 2 : aucune offre n'est parvenue en Mairie.

Le Conseil Municipal attribue ce marché pour le lot 1 / tranche 1 à l'entreprise MARTOIA BTP et DECLARE le lot 2 / tranche 2 comme étant infructueux. Il sollicite également l'aide du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental pour l'Équipement des Communes (FDEC) concernant les travaux de voiries communales 2016 : route de la Drouze pour le lot 1 / tranche 1.

**CONSERVATION DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAL**



Madame le Maire explique tout ce qui a été mis en œuvre pour le classement de l'office du tourisme et pour poursuivre ce classement, notamment par le biais d'un cabinet d'études spécialisé. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite conserver son Office du tourisme, qui fait partie intégrante de la D.S.P. et qui viendrait à fragiliser le système unique des Karellis, s'il devenait intercommunal.

Considérant que le dossier de demande de classement en « station de tourisme » de MONTRICHER-ALBANNE est en cours d'élaboration pour être déposé dès l'obtention du classement en catégorie I de l'Office du Tourisme, Considérant que la gouvernance de la promotion et de l'office de tourisme, revêt un caractère stratégique pour les communes supports de station de montagne, dont la vocation touristique nécessite, une organisation locale permettant de valoriser leur territoire dans un contexte de concurrence touristique nationale et internationale exacerbée,

Considérant que l'Office du Tourisme communal propre à MONTRICHER-ALBANNE répond à l'intérêt économique et social de la station Les Karellis, en permettant de continuer à bénéficier des performances acquises par l'organisation qui a su fédérer les acteurs publics et privés, en soutenant une offre commerciale efficace, s'appuyant sur une image de marque protégée au titre de la Propriété Industrielle et une notoriété reconnues au niveau national et international,

Considérant que la Commune de MONTRICHER-ALBANNE avec sa station des Karellis, membre de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne dispose d'une marque territoriale protégée distincte par sa situation, son appellation et son mode de gestion de la Communauté de Communes, faisant l'objet d'un enregistrement de marque publié au Bulletin Officiel de la Propriété Industrielle Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1/ Dans l'intérêt touristique, économique et social de la station, de maintenir, au-delà du 1er janvier 2017, l'Office du Tourisme communal de MONTRICHER-ALBANNE, déjà créé,
- 2/ et que l'Office du Tourisme de MONTRICHER-ALBANNE sera appelé à développer une coopération avec les instances touristiques mises en œuvre au sein de la Communauté de Communes dans le cadre d'actions concertées conformes à la solidarité territoriale.

**E.S.F. : DEMANDE D'INSTALLATION D'UN TAPIS ROULANT**



Madame le Maire soumet à l'Assemblée un projet d'installation d'un tapis roulant de neige d'une longueur de 20 mètres et fermé par une bulle d'une hauteur de 2,50 mètres, qui serait utilisé dans le cadre des activités de l'Ecole du Ski Français sur le front de neige aux Karellis. L'installation d'un tel matériel à des fins privées sur le domaine public communal pose problème puisque toute installation sur le domaine public doit

être précaire et révoquant ; de plus, cela doit faire l'objet d'une demande de permis de construire et d'autorisation d'aménagement.

Le Conseil Municipal autorise la mise en place d'un tapis roulant de neige sous réserve d'obtenir les autorisations de construire et d'aménagement et de démonter la bulle après chaque saison d'hiver. Une convention devra également être établie pour l'occupation du terrain communal pour une durée de 3 ans.

**AUTORISATION DE POSE DE BARRIERES AUX KARELLIS**



Un courrier de la Direction Station est lu sollicitant l'autorisation d'installer une barrière automatique à l'entrée et une à la sortie sur la route communale après le croisement de la route de la Drouze afin de réguler la circulation dans la station Les Karellis durant la période hivernale lors des périodes de grande affluence. En effet durant l'hiver, le stationnement des véhicules de part et d'autre de la voirie gêne et ne permet plus, certains jours l'accès vers le sommet de la station ce qui engendre des difficultés de circulation et pose un réel problème pour le passage de véhicules de secours notamment.

Seuls les touristes des villages-vacances, le personnel et les véhicules de service (urgences, SIRTOMM...) seraient autorisés à circuler dans la station (avec code barre, télécommande et interphone en cas de problème) ; les skieurs à la journée et les habitants devraient quant à eux se garer sur le grand parking du bas de la station.

Le Conseil Municipal, par 10 voix contre et une abstention, refuse l'installation de ces barrières estimant que d'autres solutions pourraient être envisagées.

**COURRIER DE MADAME MONTMASSON**



Madame le Maire rappelle que sous l'ancienne mandature, Madame MONTMASSON, propriétaire sur la Commune avait contacté la Mairie dans le but de vendre la totalité de ses parcelles et par délibération du 3 décembre 2013, la Commune avait accepté sa proposition. Puis, elle a repris contact avec la Mairie en 2015 pour informer que 3 des parcelles qui devaient être vendues, ne lui appartenaient pas. Le Conseil Municipal, réuni en séance le 6 mai 2015 avait décidé de racheter les terrains lui appartenant moins les 3 parcelles au même prix qui avait été fixé en 2013.

Madame MONTMASSON a maintenant envoyé un courrier expliquant qu'elle ne souhaitait plus vendre ses terrains. Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

**PROJET DE DEMANDE DE SUBVENTION**



Le District Nordique de Maurienne qui est une entité émanant du comité de ski de Savoie explique par courrier qu'il a un projet de développement de la section sportive nordique du collège de Modane ce qui a permis de recruter un entraîneur. Cependant pour permettre de dispenser cet enseignement, il faudrait également un moyen de transport en bon état de fonctionnement. L'idée serait de louer un bus d'occasion sur trois ans correspondant à la somme annuelle de 4000 € et par conséquent de solliciter les sept communes support des cinq clubs nordiques de Maurienne soit une aide financière d'un montant de 600 € par an.

Le Conseil Municipal qui s'interroge sur le montant de la participation des autres partenaires (Département, collège...) déciderait plutôt de verser 85 euros par enfant domicilié sur la Commune sachant que 2 élèves sont concernés, le montant de la subvention s'élèverait alors à 170 €.

**COMPTE RENDU DU 7 OCTOBRE 2016**

**Présents :** Mme Sophie VERNEY, Maire, M. Jérôme ROBERT, Mme Claude CARRAZ, M. Gilbert EDMOND, M. Thibaud GAUTARD, Mme Chantal PASQUIER, M. Yves MAGNIN, Mme Monique LEFEVER, M. Frédéric JULLIARD, Mme Laure PASQUIER et Mme Brigitte PASQUIER.

**Absents :** M. Christian DUFRENE qui donne procuration à Mme Sophie VERNEY ; M. Marc-Antoine PASQUIER qui donne procuration à M. Frédéric JULLIARD ; M. Franck CHEVALLIER qui donne procuration à M. Gilbert EDMOND

**CONVENTION DU BAIL PORTE BRUNE A V.C.S.**



La Société Villages Clubs du Soleil est titulaire d'un Traité de concession en date du 15 décembre 1997 portant sur la gestion des services généraux de la commune et l'exploitation du village de vacances « Porte Brune ». Elle s'est également vue consentir un bail emphytéotique administratif (BEA) constaté par un acte authentique en date du 14 avril 1999 l'autorisant à occuper le tènement immobilier sur lequel est implanté le village de vacances. Les deux contrats forment un ensemble contractuel indivisible et arrivent tous deux à échéance le 30 novembre 2019. Toutefois, sans attendre l'échéance du BEA, il apparaît indispensable de conclure un nouveau bail emphytéotique détaché du Traité de concession. En effet, le cadre juridique contraignant imposé par le Traité de concession empêche la Société Villages Clubs du Soleil (VCS) de mener une politique de rénovation et de modernisation nécessaire, dans un contexte de concurrence accrue, notamment, entre les différents hébergeurs de la station des Karellis. C'est pourquoi, la Commune a consenti à la résiliation du BEA la liant initialement avec VCS, venant aux droits de l'Association Renouveau et a accepté de conclure un nouveau bail, détaché du Traité de concession et dont les conditions seront alignées sur celles des autres hébergeurs de la station, en termes de durée et de redevance. La



résiliation n'ouvre droit à aucune indemnité au profit de VCS.  
Ce renouvellement s'accompagne nécessairement d'une modification du Traité de concession en ce que toutes les clauses relatives à l'exploitation du village de vacances qu'il contient doivent être abrogées.  
Cette opération est sans effet sur les devoirs et responsabilités de VCS au titre des autres missions de service public qui lui ont été confiées par la Commune, visées à l'article 2 du Traité de concession, jusqu'à l'échéance dudit Traité.  
En outre, cette résiliation ne dégage aucunement VCS de ses obligations financières, telles qu'elles ont été modifiées par l'avenant en date du 4 mai 2010. En effet, compte tenu des difficultés financières alors rencontrées par l'Association Renouveau, la Commune avait admis un nouvel échéancier de règlement des loyers au titre des années 2009-2010 à 2018-2019.

|                    | 2008-2009 | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 | 2012-2013 | 2013-2014 | 2014-2015 | 2015-2016 | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 |
|--------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Echéancier prévu   | 60980     | 60980     | 60980     | 60980     | 60980     | 60980     | 60980     | 60980     | 60980     | 60980     | 60980     |
| Echéancier corrigé | 60980     | 0         | 0         | 0         | 84257     | 84257     | 84257     | 84257     | 84257     | 94257     | 94257     |
| Ecart              | 0         | -60980    | -60980    | -60980    | 23277     | 23277     | 23277     | 23277     | 23277     | 33277     | 33277     |

Dans le cadre du nouveau bail, VCS s'engage à :  
- verser la somme de 113 108 €, correspondant à l'écart entre l'échéancier prévu et l'échéancier corrigé au titre des années 2015-2016 à 2018-2019, dans le délai de 48 mois à compter de la signature du nouveau BEA ;  
- régler la totalité des loyers restant dû selon l'échéancier prévu, soit la somme de 243 920 €, lissée sur les 20 premières années d'exécution du nouveau bail. La Société Villages Clubs du Soleil versera ainsi la somme de 12 196 € à titre de loyer pour les 20 premières années d'exécution du bail. À compter de la 21<sup>ème</sup> année, le montant du loyer versé par VCS sera aligné sur celui des autres hébergeurs de la station et calculé selon les mêmes modalités.

Sur ce fondement, la Commune souhaite conclure avec VCS un BEA autorisant cette dernière à occuper une dépendance de son domaine public en vue de la réalisation d'une opération d'intérêt général tenant au développement économique et touristique de la station des Karellis. Dans le cadre du contrat de bail, il incombera à VCS de réaliser tous travaux d'amélioration et de modernisation qu'elle jugera utiles afin de valoriser le village de vacances et de renforcer l'attractivité de son offre touristique. VCS projette ainsi de réaliser un programme d'investissement d'un montant supérieur à 2 millions d'euros pour la réhabilitation du village de vacances « Porte Brune », dans les dix premières années d'exécution du BEA renouvelé. L'opération doit contribuer au rayonnement touristique de la station des Karellis parmi les stations concurrentes. VCS sera libre de définir la politique d'investissement la plus appropriée, dans le respect de la mission d'intérêt général susmentionnée et de la destination des lieux.

Madame le Maire tient à préciser que concernant l'article 13 de la convention du projet de bail, VCS n'a pas souhaité négocier, en cas de résiliation du bail à la demande de la Commune pour motif d'intérêt général, si ce n'est sur la durée de répartition de l'indemnité (correspond à l'indemnisation de la valeur non amortie des investissements, ainsi que la perte de bénéfice sur la durée résiduelle du contrat) qui a été amenée à 3 ans.

Monsieur Jérôme Robert explique qu'il est gêné par le fait que le VCS demande d'avoir les mêmes conditions que les autres villages vacances et que c'est la raison pour laquelle ils ne veulent plus être en location, mais que par ailleurs ils souhaitent établir un contrat qui n'est pas exactement similaire aux autres contrats de baux emphytéotiques conclus avec la Commune.

Monsieur Yves Magnin souhaite également que VCS respecte l'équité avec les autres centres, notamment en terme d'assurances.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sous réserve que le point concernant l'assurance soit résolu approuvent la modification du Traité de concession et la résiliation du contrat de bail emphytéotique en date du 14 avril 1999 ainsi que le contrat de BEA proposé et ses annexes.

### CONVENTION AVEC LE SECOURS AERIEN FRANÇAIS RELATIVE AUX SECOURS HELIPORTES POUR L'ANNEE 2016-2017



Le Conseil Municipal approuve la convention proposée avec le SAF relative aux secours héliportés en Savoie pour l'année 2016-2017 (du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 30 novembre 2017), selon le tarif de 55,00 €/mn T.T.C.

Le Maire sera autorisé à refacturer les missions de secours héliportés aux victimes ou à leurs ayants droit lorsque les activités exercées par la ou les personnes secourues seront conformes à celles définies par les textes législatifs et réglementaires. Il découle que les communes peuvent exiger des intéressés ou de leurs ayants droit une participation aux frais qu'elles ont engagés à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir.

### TAXE DE SEJOUR



Madame le maire souhaite rappeler que la taxe de séjour est une imposition locale indirecte dont le produit est affecté à des dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la commune (article L.2333-26 du Code Général des Collectivités Territoriales). Les personnes assujetties à cette taxe sont les personnes qui séjournent sur le territoire de la commune chez des logeurs, hôteliers ou propriétaires.

Suite à la réforme de la taxe de séjour dont certaines de ses dispositions ont été précisées par le décret n°2015-970 du 31 juillet 2015 publié au journal officiel du 5 août 2015, les principes de recouvrement de la taxe ont été explicités et des sanctions en cas d'infraction sont instituées.

L'article R.2333-54 du CGCT prévoit que chaque manquement à l'une des obligations ci-dessous donne lieu à une infraction distincte sanctionnable par une contra-

vention de quatrième classe :

- Non perception de la taxe de séjour ;
- Tenue inexacte ou incomplète de l'état récapitulatif ;
- Absence de reversement de la taxe due ;
- Absence ou retard de production de l'état récapitulatif prévu à l'article R.2333-51 du CGCT.

### DEMANDES D'ACHATS DE TERRAINS



Madame le Maire expose qu'elle est saisie d'une demande d'achat de terrain communal cadastré A n° 2508 d'une contenance de 92 m<sup>2</sup> situé au lieu-dit « Les Rives » au Bochet en zone « Ud » du PLU en vue de construire qui était jusqu'alors loué à titre gracieux au demandeur. Le Conseil Municipal donne son accord pour une vente à 3,80 €/m<sup>2</sup>, dit que la convention de location à titre gratuit du dit terrain devient caduque et que le dit terrain communal sera vendu à Madame PASQUIER Marjorie pour un montant total de 349,60 €. Les frais notariés seront à la charge de l'acheteur. Une autre demande d'achat de terrain communal à Albanne a été faite, à l'aval de la route de contournement. Le conseil municipal reporte sa décision afin de savoir, après renseignements pris chez les notaires, à quel tarif pourrait être effectuée cette vente.

### VENTE DE TERRAINS A LA COMMUNE

Un courrier de la fondation de France qui a reçu pour mission, par charge testamentaire, de céder des terrains à la Commune est lu. Il s'agit des terrains cadastrés B n° 313 d'une contenance de 475 m<sup>2</sup> et B n° 314 d'une contenance 2 410 m<sup>2</sup> de situés au lieu-dit « La Reposette ». Les terrains faisant partie du domaine de l'AFP, en friche, la municipalité propose un tarif d'achat à l'euro symbolique ainsi que le règlement des actes notariés à la charge de la commune. Le Conseil Municipal, après vote, à 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, charge Madame le Maire de se rapprocher du demandeur afin d'acquiescer ces terrains uniquement à ce tarif et la charge de signer tous les papiers afférents.

### CREATION D'UNE AIRE DE JEUX



La création d'une aire de jeux située aux Rives non loin des terrains de tennis et multisports au Bochet est proposée. Cependant pour cela, il faudrait procéder à une modification du PLU, rendue possible par le fait que la Communauté de Communes ne souhaite plus instaurer de PLUI avant le mois de mars 2017. Cette aire de jeux serait composée de deux tables de ping-pong en béton, de portiques en bois de parcours de santé, d'un jeu de boules et d'un bump-track dont le coût avoisinerait les 25 000 €. Madame Laure PASQUIER propose qu'il soit adjoint une fontaine. La Commune pourrait percevoir une subvention du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du plan régional en faveur de la ruralité à hauteur de 40 % maximum du montant de la dépense subventionnable. Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité, donne un avis favorable au projet et charge Madame le Maire de prendre les renseignements concernant la modification du PLU.

### DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN VOYAGE SCOLAIRE



Une subvention dans le cadre d'un voyage scolaire en Italie avec le collège Maurienne est sollicitée. Le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 85 €.

### RESILIATION D'UNE COUPE AFFOUGERE



Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande de résiliation de la coupe affouagère de Monsieur André THIMEL. Celle-ci prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### COURRIER DU CSK



Madame le Maire donne lecture d'un courrier du CSK concernant le refus de la part de la municipalité de poser une barrière à l'entrée de la station. Le CSK souhaite avoir des explications concernant notre réponse car il estime qu'il en va de la responsabilité du Maire quant à la sécurité. Le Conseil Municipal reste interloqué face à la teneur du courrier qui est assez vindicatif et rappelle au CSK qu'à l'origine il y avait des équipes qui tournaient, faisaient la sécurité et se chargeaient de la circulation et du stationnement.

### GITES



Monsieur Gilbert EDMOND explique qu'une rencontre va se tenir à la Région dans le cadre du « chèque expertise » pour trouver une solution rapide et nous faire accompagner, suite à l'éventuelle acquisition des gîtes appartenant à l'OPAC par la Commune.

### SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE



Monsieur Gilbert EDMOND fait le compte rendu de la réunion du SPM. Il expose notamment qu'il a été expliqué que concernant les transports scolaires, les collégiens et lycéens ne doivent pas prendre la ligne réservée aux primaires. Suite à une question de Madame le Maire au sujet du devenir de l'ex RN6 utilisée actuellement par les camions pour le chantier TELT, il n'est pas défini que le projet de piste cyclable dans l'espace valléen passe par cette route.

## COMPTE RENDU DU 21 OCTOBRE 2016

**Présents :** Mme Sophie VERNEY, Maire, M. Jérôme ROBERT, Mme Claude CARRAZ, M. Marc-Antoine PASQUIER, Mme Chantal PASQUIER, M. Yves MAGNIN, M. Franck CHEVALLIER, M. Frédéric JULLIARD, Mme Laure PASQUIER et Mme Brigitte PASQUIER.

**Absents :** M. Gilbert EDMOND qui donne procuration à M. Franck CHEVALLIER ; M. Christian DUFRENE qui donne procuration à Mme Sophie VERNEY ; M. Thibaud GAUTARD qui donne procuration à M. Marc-Antoine PASQUIER et Mme Monique LEFEVER qui donne procuration à M. Jérôme ROBERT.

### AVIS SUR LES STATUTS MODIFIES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE



La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) renforce l'intégration des communautés de communes en étendant, d'une part, la liste de leurs compétences optionnelles et en leur attribuant, d'autre part, de nouvelles compétences obligatoires. Par ailleurs, la loi NOTRe supprime l'intérêt communautaire pour les actions de développement économique et les zones d'activités économiques et seul le soutien aux activités commerciales reste soumis à l'intérêt communautaire. Il convient donc pour respecter cette procédure de retirer les définitions de l'intérêt communautaire des statuts et de les inscrire dans le cadre d'une délibération spécifique. Les statuts de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne ont été mis en conformité avec ces nouvelles compétences et le cadre législatif qui s'y rapporte. La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement. »

#### STATUTS :

La Communauté de Communes Cœur de Maurienne est composée des communes de Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Julien-Montdenis, Villargondran, Montricher-Albanne, Hermillon, Pontamafrey-Montpascal, Montvernier et Le Châtel.

Le siège de la Communauté de Communes est fixé au Centre d'Affaires et de Ressources, avenue d'Italie, 73300 Saint-Jean-de-Maurienne. Les statuts de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne en date du 3 avril 2015 sont modifiés de la manière suivante et applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### COMPETENCES OBLIGATOIRES

➤ AMENAGEMENT DE L'ESPACE POUR LA CONDUITE D'ACTIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ; SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE ET SCHEMA DE SECTEUR

➤ ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L. 4251-17 ; CREATION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DE ZONES D'ACTIVITE INDUSTRIELLE, COMMERCIALE, TERTIAIRE, ARTISANALE, TOURISTIQUE, PORTUAIRE OU AEROPORTUAIRE ; POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE ET SOUTIEN AUX ACTIVITES COMMERCIALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ; PROMOTION DU TOURISME, DONT LA CREATION D'OFFICES DE TOURISME

➤ AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

➤ COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES

#### COMPETENCES OPTIONNELLES

➤ PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT, LE CAS ECHEANT DANS LE CADRE DE SCHEMAS DEPARTEMENTAUX ET SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE

La Communauté de Communes Cœur de Maurienne exerce cette compétence pour : la création, l'entretien, le balisage et la promotion des sentiers d'intérêt communautaire ; le soutien au développement des énergies renouvelables ; la gestion des politiques environnementales à l'échelle de son territoire (air, bruit), pour mettre en œuvre et élaborer le plan de gestion de l'Arc et des affluents et piloter son application.

➤ POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE  
La Communauté de Communes Cœur de Maurienne exerce cette compétence pour :

- les études et la mise en œuvre d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H).  
- la mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat (P.L.H) et les actions qui y sont afférentes.

- les études et les actions d'intérêt communautaire en faveur d'une politique de logement.

➤ CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET D'EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PRELELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

La Communauté de Communes est compétente en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire.

#### COMPETENCES FACULTATIVES

➤ La Communauté de Communes Cœur de Maurienne met en œuvre une politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse et assure la maîtrise d'ouvrage des politiques contractuelles dans ces domaines.

En matière d'enfance et de jeunesse, la Communauté de Communes Cœur de Maurienne est compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements et le fonctionnement des services afférents à ses domaines d'intervention ainsi listés ci-après :

- les accueils de loisirs, le pôle enfance, le multi accueil, la micro-crèche, le Relais des Assistantes Maternelles (RAM), le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) et l'Espace Jeunes ; ainsi que des dispositifs suivants : la contribution locale étudiant et le Passeport du Mercredi.

➤ Fourniture d'accès aux réseaux de communication électronique, fourniture et maintenance des équipements informatiques (hors consommables) des écoles primaires publiques et conventionnées et des espaces publics numériques.

➤ Création, extension et gestion de réseaux de communication à très haut débit permettant à la population et à l'ensemble des acteurs économiques des communes membres de bénéficier des services qui y sont liés. Cette compétence pourra s'ouvrir à toutes les nouvelles technologies. La communauté de communes pourra participer au capital de toute structure privée ou publique ayant le même objet.

➤ Organisation des transports urbains hors les transports scolaires.

➤ Abattoir et filière viande.

➤ Mise en place et gestion d'un système de consultation du cadastre.

➤ Création, gestion et entretien de la chaîne Maurienne TV.

➤ Création, aménagement, entretien et gestion d'une fourrière animale.

➤ Investissement, fonctionnement et entretien d'un système de télé alerte.

➤ Adhésion et soutien à des structures d'insertion sociale et professionnelle.

Sont reconnues d'intérêt communautaire :

- l'Association Cantonale d'Animation (ACA) agréée centre social,

- la Maison Médicale de Garde,

- la Mission locale Jeunes Maurienne.

➤ La Communauté de Communes Cœur de Maurienne finance en lieu et place des communes la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

#### LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE MAURIENNE ADHERE AUX SYNDICATS SUIVANTS

➤ au Syndicat mixte du Pays de Maurienne (SPM) pour : l'élaboration, l'approbation, le suivi et l'évaluation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ; l'abattoir et la filière viande ; la communication touristique à l'échelle de la vallée ; la Mission locale Jeunes Maurienne ; les politiques environnementales à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne (air, bruit), pour mettre en œuvre et élaborer le plan de gestion de l'Arc et des affluents et piloter son application.

➤ au Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM) pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

#### ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Les fonctions de receveur seront exercées par le Trésorier du canton de Saint-Jean-de-Maurienne. Un règlement intérieur est élaboré. Le bureau de la Communauté de Communes est composé d'un président et d'un nombre de vice-présidents fixé dans la limite des dispositions en vigueur.

#### DUREE

La Communauté de Communes Cœur de Maurienne est formée pour une durée illimitée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, restant dans sa logique de refus de l'extension du périmètre de la Communauté de Communes n'approuve pas ses changements de statuts ni les nouvelles compétences obligatoires.

#### FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ISSUE DE LA FUSION DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL

La composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes issue de la fusion pourrait être fixée selon un accord local permettant de répartir au maximum 25 % de sièges supplémentaires par rapport à la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,

- chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
- aucune commune ne pourra disposer de plus de la moitié des sièges,

- la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle.

Afin de conclure un tel accord local, les communes incluses dans le périmètre de la fusion devront approuver une composition du conseil communautaire de la communauté de communes issue de la fusion respectant les conditions précitées, à la majorité des 2/3 au moins des conseils municipaux des communes incluses dans le périmètre de la fusion, représentant la 1/2 de la population totale de la nouvelle communauté de communes issue de la fusion (ou selon la règle inverse), cette majorité devant nécessairement comprendre le Conseil Municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au 1/4 de la population des communes incluses dans le périmètre de la fusion soit, avant la publication de l'arrêté préfectoral portant fusion, soit, postérieurement à la publication de l'arrêté portant fusion, dans un délai de 3 mois suivant sa publication et, en tout état de cause, avant le 15 décembre 2016. A défaut d'un tel accord constaté par le préfet au 15 décembre 2016, le préfet fixant à 38 sièges, le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la nouvelle Communauté de Communes issue de la fusion précitée, qu'il répartira.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a été envisagé de conclure, en lien avec le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne réuni le 22 septembre 2016, entre les communes incluses dans le projet de périmètre de la Communauté de Communes issue de la fusion de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne et de la Communauté de Communes de l'Arvan arrêté par le préfet le 2 mai 2016, un accord local, fixant à 43 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes issue de la fusion, réparti de la manière suivante :

**Nombre de conseillers titulaires par Commune :** 19 à Saint-Jean-de-Maurienne, 4 à Saint-Julien-Montdenis, 3 à Villargondran, 2 à Montricher-Albanne, 2 à Foncouverte-La Toussuire, 2 à Hermillon, 2 à Janier, 1 à Albiez-Montrond, 1 à Saint-Sorlin-d'Arves, 1 à Pontamafrey-Montpascal, 1 à Saint-Pancrace, 1 à Saint-Jean-d'Arves, 1 à Villarembert, 1 à Montvernier, 1 à Le Châtel, 1 à Albiez-le-jeune



La Commune de MONTRICHER-ALBANNE devait donc, après fusion des deux communautés de communes, perdre deux conseillers communautaires sur trois, mais du fait de cet accord local ne perd plus qu'un conseiller. Le Conseil Municipal est conscient de la volonté de la communauté de communes d'œuvrer pour trouver une meilleure répartition, cependant la municipalité regrette également que les communes créatrices de richesses telles que les communes supports de station soient peu représentées. **LE CONSEIL MUNICIPAL par 3 voix Pour et 11 Abstentions, décide de fixer à 43 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes issue de la fusion de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne et de la Communauté de Communes de l'Arvan.**

**OUVRAGES DE STABILISATION DU LIT DE L'ARC DANS LE SECTEUR DU BOCHET : CONVENTION D'AUTORISATION DE REALISATION DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN COMMUNAL ET AUTORISATION DE PASSAGE**



Pour permettre les travaux de protection du hameau du Bochet contre les érosions des crues de l'Arc qui ont pour but de stabiliser l'évolution du lit de l'Arc et de restaurer sur le long terme le bon fonctionnement de la rivière, il y a lieu de signer une convention avec la Communauté de Communes Cœur de Maurienne, maître d'ouvrage, afin d'autoriser les travaux sur les parcelles communales et d'accéder aux lieux des travaux.

Madame Le Maire précise que les travaux impacteront les parcelles cadastrées A n° 2727 au lieu-dit « La Combe » et A n° 1295 au lieu-dit « L'île » tandis que le passage s'effectuera sur les parcelles cadastrées A n° 1514 et A n° 2712 au lieu-dit « Sous l'Aberou ». Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention à intervenir.

**EMPRISE SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

**➤ Désaffectation :**

Le Maire de la Commune avait accordé le 30 novembre 1995 à M. Laurent, une décision de non-opposition à la déclaration préalable qu'il avait déposée en vue de la construction d'une terrasse et d'un garage.

La construction a été réalisée, puis la propriété vendue à Mme Rouquier. La nouvelle propriétaire de la parcelle D454 sis 20 Rue du Gros Mollard souhaite vendre son bien mais le notaire relève que la terrasse a été construite sur la parcelle D455 qui appartenait à la Commune à la suite d'une procédure d'expropriation qui avait été mise en œuvre en vue de la réalisation de la place publique attenante à la parcelle D454.

La parcelle D455 est aujourd'hui physiquement séparée en deux, entre la rue, d'une part, et la terrasse de la propriété de Mme Rouquier, d'autre part. Il apparaît que la parcelle D455 appartienne en son entier au domaine public de la Commune. Pour régulariser la situation exceptionnelle de Mme Rouquier, il a été dès lors nécessaire de procéder à une division parcellaire.

Considérant que la parcelle a été acquise par la Commune à la suite d'une procédure d'expropriation en 2003, que la parcelle a intégré le domaine public communal, qu'il est envisagé de vendre le morceau de la parcelle où est construite la terrasse, qu'une division parcellaire a été effectuée par un géomètre pour séparer la partie où est construite la terrasse et celle où se trouve la place publique, qu'un document d'arpentage a été établi afin d'attribuer un nouveau numéro aux parcelles issues de cette division : D3097 pour 32 ca (partie où se situe la terrasse) et D3098 pour 72 ca, il est proposé de procéder à la désaffectation de la parcelle D3097.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désaffecter à l'usage public la parcelle ci-dessus désignée.

**➤ Déclassement :**

Vu l'article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques : « Un bien d'une personne publique mentionnée à l'article L.1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de

l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement »,

Vu l'article 141-3 du Code de la voirie routière qui prévoit à cet égard que : « Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal. [...] Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie »,

Considérant qu'aucune enquête publique ne serait nécessaire dès lors que la nouvelle parcelle D3097, occupée exclusivement par une personne privée depuis 1995, n'est plus utile aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, et qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide du déclassement de la parcelle ci-dessus désignée D3097 au lieu-dit Montricher du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal.

**PERSONNEL – AVANCEMENT DE GRADE - SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>E</sup> CLASSE ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1<sup>E</sup> CLASSE**

Il apparaît que pour répondre au développement de l'organisation des services, tout en assurant des perspectives d'évolution de carrière pour le personnel dans les respects des dispositions de la Loi relative au statut de la Fonction Publique Territoriale, il y aurait lieu de transformer un poste de 35 heures hebdomadaires.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 4 octobre 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe et la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016.

**LOCATION DE L'APPARTEMENT COMMUNAL T2 DE L'ANCIENNE CURE D'ALBANNE**



Une demande de location de l'appartement type F2 ainsi qu'une cave en rez-de-jardin situés à l'ancienne cure au village d'Albanne est faite au Conseil Municipal qui décide de le louer aux demandeurs :

Madame BUREL Hélène et Monsieur HERVIEUX Steve pour une période de trois années soit du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 31 octobre 2019 moyennant un loyer mensuel de base de 400 € par mois. Les locataires prendront en charge l'ensemble des frais découlant de cet appartement (éclairage, taxe d'habitation, assurance, etc...).

**PRESTATAIRES POUR LES TRANSPORTS SANITAIRES PRIMAIRES ET SECONDAIRES DU BAS DES PISTES OU DU CABINET MEDICAL DE LA STATION LES KARELLIS VERS LE CENTRE HOSPITALIER ADAPTE / SAISON D'HIVER 2016-2017**

Il est soumis au Conseil Municipal la convention reçue après consultation concernant les opérations de transports sanitaires qui seront assurées en continuité des secours sur les pistes de ski, entre le bas des pistes ou le cabinet médical de la station des Karellis vers l'hôpital de SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE (transport primaire) ou le centre hospitalier adapté (transport secondaire - sur demande du médecin du cabinet médical des Karellis) durant la saison d'hiver 2016/2017.

Les tarifs unitaires des transports sanitaires pour la saison d'hiver 2016/2017 sont les suivants pour :

- 1 - Le transport primaire entre le bas des pistes ou le cabinet médical des Karellis vers l'hôpital de SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE est fixé à 186 € par secours ;
- 2 - Le transport secondaire entre le bas des pistes ou le cabinet médical des Karellis vers le centre hospitalier adapté (sur demande du médecin du cabinet

médical des Karellis) est établi comme suit par secours :

- CH de CHAMBÉRY ..... 358 €
- CHU de GRENOBLE ..... 427 €
- Clinique Médipôle de CHALLES-LES-EAUX ..... 342 €
- Clinique Herbert d'AIX-LES-BAINS ..... 393 €

**REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SECOURS**



A l'unanimité il est décidé d'adopter le principe du remboursement des frais de secours (en conséquence, celui-ci sera applicable sur le territoire de la commune et dans sa zone normale d'intervention) et établit les tarifs forfaitaires pour la saison d'hiver 2016 / 2017, de la façon suivante :

- 1°) FRONT DE NEIGE, TRANSPORT PLATEAU FORUM, PISTE DE LUGE : 60 €
- 2°) ZONE RAPPROCHEE A LES LOIX, LES GENTIANES, LES PRES, LES GRANGES : 215 €
- 3°) ZONE ELOIGNEE B LES ENFERS, LA RAMA, LES FONTAGNOUX, LES BACHACHES, LES EMBRUNES, LES VORDACHES, LE STADE DE SLALOM, LES ROSEES, LA COMBE DE LA RAMA, LE GUETTON, LA COTE DES AGNEAUX, LES CRETES, LE VINOUE, LES MOTTES, LES ARPONS, LA COMBE DES CHAMOIS, LES COPIES, LA PONSONNIERE, LA SOMMA, LES ACHERS, LE VE, LE LAC PRAMOL, TRAVERSEE DU CATEX DE LACHA, TRAVERSEE DES MOTTES ROUGES PISTES DE SKI DE FOND BLEUES, NOIRES, ROUGES, LE CIRCUIT ECOLE : 367 €
- 4°) HORS PISTES 730 €
- 5°) HORSPISTES - SKI DE RANDONNEE Y COMPRIS Situé dans les SECTEURS ELOIGNES accessibles ou non gravitairement par remontée mécanique, caravanes de secours, recherches de nuit etc. donnant lieu à facturation sur la base des coûts horaires suivants :  
Coût / heure pisteur - secouriste : 46,50 €  
Coût / heure chenillette de damage : 178,00 €  
Coût / heure (motoneige) : 29,50 €

**CONVENTION DU BAIL PORTE-BRUNE A VCS**

Concernant le point qui avait été soulevé en termes d'assurances, VCS a fait un courrier de réponse indiquant que « quant à la garantie perte d'exploitation acquise au titre du contrat d'assurance multirisque flotte de bâtiments en objet », et confirme que ladite garantie a vocation à intervenir au bénéfice des sites VCS couverts au sein de ce contrat - dont le village de vacances des Karellis et qu'il appartient aux RARM de souscrire une police visant à garantir ces risques, ce qui semble être fait. Monsieur Yves MAGNIN souhaite également apporter une précision sur certains termes du bail employés (« les services généraux ») qui semblent être peu compréhensibles.

**COURRIERS DIVERS**



L'AFM TELETHON remercie les habitants de MONTRICHER-ALBANNE pour leurs dons.

Le Président de l'Association Pour le don du sang bénévoles, Monsieur André BUTTARD, remercie le Conseil Municipal pour son octroi d'une subvention.

L'Association JBO 4X4 exprime sa gratitude à la Commune pour l'aide apportée au cours de la foire.

Madame Le Maire fait la lecture de la lettre de remerciements et du compte rendu de l'assemblée générale de l'association "Albanne mon village ?"

Monsieur Alain PRALLET souhaite que le chemin qui passe devant chez lui soit décaissé. Une commission des travaux se réunira prochainement sur place pour étudier la situation.

## COMPTE RENDU DU 4 NOVEMBRE 2016

**Présents :** Mme Sophie VERNEY, Maire, M. Jérôme ROBERT, Mme Claude CARRAZ, M. Gilbert EDMOND, M. Marc-Antoine PASQUIER, M. Thibaud GAUTARD, Mme Chantal PASQUIER, M. Yves MAGNIN, M. Franck CHEVALLIER, Mme Monique LEFEVER, M. Frédéric JULLIARD et Mme Brigitte PASQUIER.

**Absents :** M. Christian DUFRENE ; Mme Laure PASQUIER qui donne procuration à M. Marc-Antoine PASQUIER

Madame le Maire a le regret de vous apprendre que Monsieur Christian DUFRENE a démissionné de son poste d'Adjoint aux travaux et de celui de Conseiller Municipal pour des raisons de santé.

Madame le Maire tient à le remercier pour toutes ses actions accomplies et précise qu'il va beaucoup lui manquer ainsi qu'au Conseil Municipal.

### BILAN SUR LE STATIONNEMENT AUX KARELLIS



Madame le Maire a souhaité inviter Monsieur Jean-Sébastien DOREL, Directeur de la Station des Karellis, pour qu'il puisse exposer à l'Assemblée les difficultés rencontrées concernant le stationnement sur la station pendant les périodes de grande affluence et qu'il puisse expliquer au Conseil Supérieur des Karellis (C.S.K.) les préconisations du Conseil Municipal.

Le Directeur propose une barrière qui ne serait utilisée que pendant certains moments de la journée et pendant certaines périodes avec code barre pour la clientèle des Villages vacances qui représentent 96 % du chiffre d'affaire, une partie du personnel et les véhicules de service (urgences, SIRTOMM...) qui seraient autorisés à circuler dans la station ; les skieurs à la journée devraient quant à eux se garer sur le grand parking du bas de la station. Il explique qu'il y a un réel manque de place par rapport au nombre de lits, qu'une étude a été réalisée pour la faisabilité d'un parking mais le coût restant trop élevé cela reste compliqué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, rejette la proposition d'établir la barrière (3 voix pour et 10 contre), car cela renverrait une image de station réservée à une partie de population. Etant cependant conscient des difficultés, il préconise entre autres choses d'inciter au covoiturage, de revoir les horaires des navettes qui sont mal adaptés et de bien poster les agents d'accueil en nombre suffisant.

### CESSION DE TERRAIN A MONTRICHER

Pour régulariser la situation de Monsieur et Madame ROUQUIER Jean-François et Michèle en vue de la vente de leur maison dont la terrasse est située sur le domaine public communal sur la parcelle D-455 au lieu-dit « Montricher », plusieurs délibérations ont été prises. La parcelle D-3097 située au lieu-dit « Montricher » d'une surface de 32 m<sup>2</sup> faisant désormais partie du domaine privé communal, Madame le Maire propose de la vendre à Monsieur et Madame ROUQUIER Jean-François et Michèle au prix de 3,80 € le m<sup>2</sup> soit 121,60 €. Le Conseil Municipal donne son accord.

### ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LA COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES

La Commune de MONTRICHER-ALBANNE a, par délibération du 22 avril 2016, donné mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie pour la négociation d'un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge. Le Conseil Municipal approuve l'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie et attribué au groupement SOFAXIS / CNP, selon les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2017)

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de quatre mois.

de service, maladies imputables au service (y compris le temps partiel thérapeutique), congés de longue maladie, longue durée (y compris le temps partiel thérapeutique), maternité, paternité, adoption, incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)

➤ **Conditions :** avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 4,27 % de la masse salariale assurée

② Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés et agents contractuels de droit public

➤ **Risques garantis :** accidents de travail, maladies professionnelles, incapacité de travail en cas de maladie ordinaire, de maladie grave, de maternité, de paternité, d'adoption, d'accident non professionnel

➤ **Conditions :** sans franchise sauf franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 1,10 % de la masse salariale assurée

### PROJET DE LIAISON ROUTIERE ENTRE MONTRICHER-ALBANNE ET VALLOIRE, ACCORD DE PRINCIPE, APPROBATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE, CHIFFRAGE AU STADE D'AVANT-PROJET POUR LA VIABILISATION DE LA PISTE DE L'ÉCHERENNE, DEMANDE DE SUBVENTION

Après avoir évoqué l'historique du projet de liaison routière entre MONTRICHER-ALBANNE et VALLOIRE ainsi que l'ouverture de la voie de « l'Echerenne » en passage de quatre mètres en 1992 reliant Albannette à VALLOIRE, Madame le Maire expose aux membres présents l'actualité de ce projet dont les objectifs partagés par les deux communes sont les suivants :

➤ Désenclavement des hameaux d'Albanne, de Montricher et au final de la station des Karellis et corrélativement, sécurisation de l'accès à Valloire en cas de coupure de la route départementale 902 reliant SAINT-MICHEL-DE-MAURIENNE à VALLOIRE.

➤ Développement touristique induit par la finalisation de ce projet pour rappel, déjà mentionné dans un délibéré du Conseil Municipal de Valloire du 14 mars 1911 relativement « ...au vœu du Conseil Général de la Savoie tendant à ce que la route nationale des Alpes dans sa partie comprise entre le Col de l'Iseran et le Col du Galibier passe par SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE, VILLARGONDRAN, MONTRICHER-ALBANNE et VALLOIRE... Considérant que le développement touristique que cette route est destinée à faciliter gagnerait beaucoup à emprunter les territoires indiqués où l'on rencontre les plus beaux sites alpestres... ».

➤ Madame le Maire mentionne que pour sceller le dessein des Communes de MONTRICHER-ALBANNE et de VALLOIRE dans le cadre de l'avènement d'une véritable liaison entre les deux Communes, il convient que les assemblées délibérantes respectives s'engagent sous la forme d'un accord de principe et que parallèlement, elles acceptent de financer une étude de faisabilité et un chiffrage au stade avant-projet (AVP) aux fins de viabilisation de la piste de l'Echerenne existante entre les hameaux « le Villard » et « Albanette ».

➤ Elle indique que le marché public de services correspondant à intervenir intègre par ailleurs, une expertise avalanche naturaliste.

En l'espèce, le plan de financement prévisionnel relatif à cette opération se décompose ainsi :

➤ Coût d'objectif hors taxes (HT) : 16 686 €

➤ Financement :

• Ministère de l'Intérieur (50 %) : 8 343 €

• Commune de Montricher-Albanne : 4 171,50 €

• Commune de Valloire : 4 171,50 €

Total : 16 686 €

Madame le Maire précise que la Commune de MONTRICHER-ALBANNE est désignée maître d'ouvrage de cette opération afin de simplifier la constitution du dossier de demande de subvention et que par voie de conséquence, elle appellera sur son budget, la quote-part du coût d'objectif incombant à la Commune de VALLOIRE.

En fonction de ces éléments, Madame le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir se prononcer sur cette affaire communale. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

➤ De donner son accord de principe sur le projet de

liaison routière MONTRICHER-ALBANNE/ VALLOIRE

➤ D'approuver le plan de financement prévisionnel correspondant à l'engagement d'une étude de faisabilité et d'un chiffrage au stade AVP pour la viabilisation de la piste de l'Echerenne existante entre les hameaux « le Villard » et « Albanette » dont le coût d'objectif hors taxes s'élève à seize mille six cent quatre-vingt-six euros (16 686 € HT).

➤ De solliciter du Ministère de l'Intérieur, une subvention la plus élevée possible et l'autorisation d'engager cette opération avant toute notification du financement externe souhaité.

➤ D'autoriser Madame le Maire à engager cette opération et à signer tout document afférent à sa concrétisation.

Madame le Maire précise que cette délibération a été prise à VALLOIRE à 10 voix pour et 4 contre.

### MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Madame le Maire rappelle que lors de la réunion du Conseil Municipal du 7 octobre 2016, l'Assemblée avait donné un avis favorable au projet de la création d'une aire de jeux située aux Rives non loin des terrains de tennis et multisports au Bochet qui nécessite une modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Suite à cette réunion, elle a été sollicitée pour une demande de modification du PLU en vue d'une construction. Or, il s'avère que le projet prévoit de rendre constructible une partie située en zone « N ». Ce projet nécessite non pas une modification mais une révision du PLU qui est une procédure beaucoup plus longue et plus coûteuse qu'une simple modification. Le Conseil Municipal décide par 11 voix pour et 2 abstentions, la poursuite de la modification du PLU uniquement pour la création d'une aire de jeux et donne tout pouvoir à Madame le Maire sur le choix du cabinet qui se chargera d'établir le dossier de modification.

### CENTRALE CALYPSO

Monsieur Yves MAGNIN souhaiterait connaître les avancées sur le dossier Calypso. Madame le Maire et Monsieur Jérôme ROBERT lui répondent que l'entrée au capital de la SOREA, qui fut un temps approuvé par EDF, a été remise en cause par cette dernière pour des raisons concurrentielles. Les Maires des Communes concernées recherchent une solution avec leur avocat. Madame le Maire ne manquera pas de tenir informé le Conseil Municipal sur l'évolution de cette affaire.

## COMPTE RENDU DU 9 DÉCEMBRE 2016

**Présents :** Mme Sophie VERNEY, Maire, M. Jérôme ROBERT, Mme Claude CARRAZ, M. Gilbert EDMOND, M. Thibaud GAUTARD, M. Yves MAGNIN, Mme Monique LEFEVER, M. Frédéric JULLIARD et Mme Brigitte PASQUIER.

**Absents :** M. Marc-Antoine PASQUIER, M. Franck CHEVALLIER qui donne procuration à M. Gilbert EDMOND, Mme Chantal PASQUIER qui donne procuration à Mme Monique LEFEVER et Mme Laure PASQUIER qui donne procuration à Mme Sophie VERNEY.

### MARCHE DE SERVICES POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET CONSEIL DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DE LA PROCHAINE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA STATION LES KARELLIS

La Délégation de Service Public (D.S.P.) arrivant à échéance en 2019, il y a lieu de préparer la prochaine D.S.P. Madame le Maire propose à l'Assemblée de l'autoriser à faire un MAPA (marché à procédure adaptée) pour permettre le recrutement d'un cabinet conseil afin d'établir la nouvelle D.S.P. Monsieur Gilbert EDMOND a pour cela travaillé en collaboration avec Monsieur Jérôme ROBERT pour mettre en place un cahier des charges. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et charge Madame le Maire d'effectuer les démarches pour lancer la procédure.

### LOYERS DES SALLES COMMUNALES



Le règlement de la salle des fêtes du Bochet (tel qu'annexé à la décision du Conseil Municipal du 7 novembre 2014) est reconduit.



**Article 1 : TARIFS applicables au 1er janvier 2017 :**

**SALLE DES FETES DU BOCHET**

- Personnes extérieures à la Commune et pour les bals : 310 €
  - Repas exclusivement aux familles de la Commune : 80 € (Gratuit pour les apéritifs)
  - Associations communales : Gratuit
  - Location de la vaisselle : 50 €
- N.B. : Il est rappelé que la location par une personne domiciliée sur la Commune pour une personne extérieure à celle-ci est strictement interdite.

**SALLE POLYVALENTE A MONTRICHER ET SALLE DES FETES D'ALBANNE**

- Repas : 50 €
- Apéritifs : Gratuit
- Associations communales : Gratuit

**Article 2 : PAIEMENT :**

La somme due sera versée avant la manifestation auprès du secrétariat de la Mairie.

**Article 3 : CAUTION :**

- Salle des fêtes du Bochet : une caution d'un montant de 300 euros sera versée sous forme de chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.
- Salle polyvalente de Montricher et salle des fêtes d'Albanne : une caution d'un montant de 100 euros sera versée.

Après la location de la salle, si l'état des lieux ne fait l'objet d'aucune réserve, le montant du cautionnement sera restitué en main propre ou par envoi du chèque portant la mention « annulé » au locataire sous pli la semaine suivant la manifestation. Si des réserves sont émises à l'issue de l'état des lieux, la caution sera encaissée dans son intégralité. Si, après évaluation du coût de remise en état, le montant des réparations est supérieur à la caution, une facture sera établie au locataire.

**Article 4 : ASSURANCE :**

L'utilisateur doit remettre dès la réservation de la salle, une attestation de responsabilité civile précisant la prise en charge de la location de la salle.

**REDEVANCE ET PRIX DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR 2017**



Le Conseil Municipal décide de reconduire la redevance eau et assainissement, sans augmentation depuis 2008, qui s'établit ainsi :

- **PRIX DE L'EAU POTABLE**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 comme suit :
- VILLAGES D'ALBANNE, ALBANNETTE, MONTRICHER, LE BOCHET :**
  - 20,00 € H.T. la redevance forfaitaire par appartement. Cette redevance sera payée pour chaque appartement ou maison qu'il soit habité, loué ou vide.
  - 20,00 € H.T. / l'unité pour les branchements d'arrosage ou annexes.

**STATION LES KARELLIS :**

- 0,80 € H.T. le prix du mètre cube d'eau potable consommé.
- **PRIX DE L'ASSAINISSEMENT** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 comme suit :
- VILLAGES D'ALBANNE, ALBANNETTE, MONTRICHER, LE BOCHET :**
  - 40,00 € H.T. la redevance forfaitaire.

Cette redevance sera payée pour chaque appartement ou maison qu'il soit habité, loué ou vide.

**STATION LES KARELLIS :**

- 1,00 € H.T. par mètre cube d'eau potable facturée.
- Madame le Maire fait un point sur le transfert de la compétence eau à l'intercommunalité ayant réaffirmé à cette dernière que la Commune ne pouvait accepter de mettre en place des compteurs ni même de faire payer des tarifs exorbitants à ses habitants. Monsieur Gilbert EDMOND explique qu'il existe des réseaux d'eau non potable dans d'autres communes de la vallée et qu'il faudrait que la Commune mette en place un système parallèle d'eau non potable pour arroser les jardins. Madame le Maire lui répond que c'est la compétence eau dans son ensemble qui est transférée à la Communauté de Communes et que cela reste très réglementé.

**DEMANDE DE SUBVENTION DES VILLES ET VILLAGES AMIS DES EQUIPES DE FRANCE DE SKI ET SNOWBOARD**

L'engagement d'une commune comme « Ville et Villages Amis des Equipes de France » cimente sa volonté de soutenir

les Equipes de France de Ski et de Snowboard, formalise son engagement à perpétuer l'excellence française et consacre le rôle important des Equipes de France dans l'activité et l'attractivité de la montagne française. Il permet par ailleurs de récompenser les actions menées par les collectivités locales en faveur du développement du ski de compétition en particulier, et du ski en général. Cet engagement a enfin vocation à faire connaître et valoriser les communes qui soutiennent la pratique du ski et/ou qui s'engagent directement dans l'organisation d'événements. Chaque commune se voit attribuer un certain nombre de « flocons » (de 1 à 4) qui viennent compléter le processus d'adhésion. L'octroi de ces flocons est fonction de l'implication et de l'engagement des communes dans le développement du ski, qu'il soit de compétition ou de loisir.

L'adhésion de chaque commune au dispositif ouvre droit à :  
 ➢ l'utilisation d'un kit de communication (édition et digital) pour mettre en avant son engagement et de le valoriser au sein de sa communication interne et externe.  
 ➢ la mise en place d'une signalétique visible et valorisante avec des panneaux spécifiques, à l'entrée des communes, pour formaliser et valoriser l'engagement de la collectivité.

L'adhésion est annuelle. Elle est valable une année de date à date à compter de la date d'adhésion. L'adhésion au dispositif est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation un mois avant la date anniversaire. Le montant de l'adhésion est calculé sur la base du dernier indice ESF, soit ici 750 €. Le Conseil Municipal souhaite, à l'unanimité, adhérer à l'Association Villes et Villages amis des équipes de France de ski et de snowboard.

**DEMANDE DE SUBVENTION DES ANCIENS COMBATTANTS**

Le Conseil Municipal décide de verser la somme de 325 € aux Anciens Combattants pour la participation de la Commune aux frais de réception de la cérémonie du 11 novembre.

**COMPTE RENDU DE L'ASSOCIATION « LE GROS MELEZE »**

La lecture du compte-rendu de l'assemblée générale de l'Association "Le Gros Méléze" a permis de présenter le bilan financier positif ainsi que les actions réalisées cette année.

**DEMANDE D'AFFOUGE**



Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande de coupe affouagère de Monsieur David ABACCUCCIO. Celle-ci prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**SECURISATION DE LA ROUTE DE LA DROUZE**

Monsieur Yves MAGNIN demande à ce qu'une glissière de sécurité soit rajoutée sur une partie de la route de la Drouze dans un endroit potentiellement dangereux. Madame le Maire expose que sa demande va faire l'objet d'un signallement auprès de l'entreprise qui effectue les travaux.

**COMPTE RENDU DU 29 DÉCEMBRE 2016**

**Présents :** Mme Sophie VERNEY, Maire, M. Jérôme ROBERT, Mme Claude CARRAZ, Mme Chantal PASQUIER, M. Yves MAGNIN, M. Franck CHEVALLIER, Mme Laure PASQUIER et Mme Brigitte PASQUIER.  
**Absents :** M. Gilbert EDMOND ; M. Marc-Antoine PASQUIER ; M. Thibaud GAUTARD ; Mme Monique LEFEVER qui donne procuration à Mme Chantal PASQUIER ; M. Frédéric JULLIARD qui donne procuration à Mme Laure PASQUIER.

**MAINTIEN DE L'OFFICE DU TOURISME COMMUNAL ET DE LA COMPÉTENCE « PROMOTION DU TOURISME, DONT LA CREATION D'OFFICES DE TOURISME »**

Vu la délibération du 5 août 2016 du Conseil Municipal de la Commune de MONTRICHER-ALBANNE qui décide de préparer, en vue d'un dépôt avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018, un dossier de classement de son office de tourisme dans la catégorie 1 pour remplir les critères de classement de la commune en station classée de tourisme notamment par le biais d'un cabinet d'études spécialisé,

Considérant que l'article 69 de la loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne n° 2016-1888 promulguée le 28 décembre 2016 prévoit la possibilité d'une dérogation par laquelle les communes touristiques érigées en stations classées de tourisme ou ayant engagé, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017, une démarche de classement en station classée de tourisme peuvent décider, par délibération prise avant cette date, de conserver l'exercice de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » ;

Considérant que la gouvernance de la promotion et de l'office de tourisme, revêt un caractère stratégique pour la commune de MONTRICHER-ALBANNE et sa station LES KARELLIS, dont la vocation touristique nécessite une organisation locale permettant de valoriser son territoire dans un contexte de concurrence touristique nationale et internationale exacerbé et considérant le modèle économique particulier et la gouvernance unique de la station LES KARELLIS ;

Considérant que le maintien de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » dans la commune de MONTRICHER-ALBANNE répond à l'intérêt économique et social de la commune en permettant de continuer à bénéficier des performances acquises par l'organisation qui a su fédérer les acteurs publics et privés, en soutenant une offre commerciale efficace, en s'appuyant sur une image de marque faisant l'objet d'un enregistrement de marque publié au Bulletin Officiel de la Propriété Industrielle et une notoriété reconnues au niveau national et international ;

Le Conseil Municipal décide  
 ➢ Dans l'intérêt touristique, économique et social de la station LES KARELLIS, d'engager la commune de MONTRICHER-ALBANNE dans une démarche de classement en station de tourisme avec la préparation d'un dossier de classement de son office de tourisme en catégorie 1 en vue de son dépôt avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018, complété, l'année qui suivra l'obtention du classement de l'office de tourisme, d'un dépôt d'un dossier de classement en station de tourisme.

- De conserver au-delà du 1er janvier 2017, par dérogation au 2° de l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales, l'exercice de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ».
- D'adresser ampliation de la présente délibération à Monsieur le Préfet.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 2 septembre 2016 enregistrée en Sous-Préfecture le 22 septembre 2016.

**FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS SUITE A LA DEMISSION DU 4<sup>E</sup> ADJOINT**

La détermination du nombre d'Adjoint relève de la compétence du Conseil Municipal. Ce nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, c'est-à-dire quatre pour la Commune de MONTRICHER-ALBANNE.

Suite à la démission de Monsieur Christian DUFRENE du poste de 4e Adjoint, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de porter à trois le nombre de postes d'Adjoint au Maire car aucune personne ne s'est portée candidate pour ce poste.

À l'unanimité, le Conseil Municipal souhaite ne pas remplacer l'Adjoint démissionnaire et fixe à trois le nombre de postes d'Adjoint au Maire en conservant l'ordre initial pour chacun des trois Adjoints, soit :

- 1<sup>er</sup> Adjoint : Monsieur Jérôme ROBERT
- 2<sup>ème</sup> Adjoint : Madame Claude CARRAZ
- 3<sup>ème</sup> Adjoint : Monsieur Gilbert EDMOND

Madame le Maire ajoute que toute candidature au poste de 4<sup>e</sup> Adjoint pourrait faire l'objet d'une nouvelle création de poste, si le besoin s'en fait sentir. Les devis et le suivi des travaux sont effectués par Monsieur Marc FREGGIARO sous la supervision du Maire. Les dossiers concernant les travaux sont également traités en réunion hebdomadaire d'Adjoint et par les commissions communales compétentes.

# Histoire

## ■ L'ALGÉRIE

Dans le bulletin 2015, nous avons commencé à découvrir la vie des colons savoyards, de la famille de Robert VOUTIER en particulier, partis en Algérie au début des années 1900. Pour les pages « Histoire » de cette année, Jean VERNEY nous dépose la suite écourtée extraite du livre de Roger FRISON ROCHE. À la demande de Roger GIOANA qui a découvert le document relatif à cette histoire, nous précisons que le texte intégral de l'auteur a été trouvé au MUSEOBAR de MODANE et qu'un exemplaire a été déposé à l'ECOMUSEE de MONTRICHER AUTREFOIS.

### Le Colon du Sersou



Roger Frison-Roche  
Anticole Bordou-Sersou

### ET L'ENFER COMMENÇA

Arrivés à Tiaret, j'achetais chez le Juif de l'endroit une carriole à deux roues, une paire de bœufs et quelques outils agricoles. J'imaginai défricher mes cinquante hectares comme on fait chez nous avec une bêche et une houe.

On chargea notre baluchon sur la carriole, on attela les bœufs, la femme prit notre petite fille de deux ans dans les bras et, en route.

Quand la femme se vit dans le désert immense avec simplement ça-et-là

quelques pauvres fermes de pionniers, elle se mit à pleurer. J'avais presque envie d'en faire autant mais j'étais soutenu par cette idée : « la terre est bonne ! La terre est bonne ! »

– Courage femme, on gagnera, lui disais-je tout au long du chemin.

Nous nous installons dans la baraque en planches. Il y faisait chaud, la petite fut bientôt malade. Pas de docteur ! Puis vint l'hiver et je commençais à défricher mon champ. Je commençais par tracer un sillon tout seul à la bêche. Les gens me regardaient en riant. Au bout d'une semaine, je n'étais pas au bout du champ. Il fallait trouver une autre chose. Le Juif me consentit un prêt. J'achetai une paire de mules, une charrue un peu moderne, de la semence et je revins, mais nous n'avions plus d'argent liquide.

Alors, je suis allé trouver le boulanger pour avoir du pain à crédit. Il refusa. Que faire ? Je me fis maçon à la journée. Pour faire vivre la femme et la fille, je travaillais toute la nuit sur le chantier

et le jour, je labourais mon champ. Cependant, je vis mon champ retourné et ensemené.

– L'été prochain, on aura un peu d'argent, dis-je à ma femme, alors on pourra entreprendre la grande parcelle.

L'hiver fut terrible cette année-là. On s'enlisait dans les terres, on crevait de froid et on n'avait pas de bois. Le grand malheur survint cet hiver-là. Notre petite fille mourut de privations et aussi du climat trop dur dans les conditions précaires où nous vivions. Puis au printemps, notre paire de bœufs creva.

Que faire ? Nouvel appel au Juif. Je me demandais où toutes ces dettes nous mèneraient. Mais nous n'avions pas le choix. Nous avions engagé la partie et il fallait la continuer.

Le blé leva. Il était magnifique. L'espoir renaissait. La population indigène composée d'éléments nomades n'était pas hostile.

Nous étions au printemps 1905, mes treize hectares de blé devenaient magnifiques à tel point que j'obtins plus facilement du crédit jusqu'à la récolte. Sans cela nous n'aurions pu vivre. Une nuit, il gela très fort. Le lendemain angoissé, je courus au champ. Tout était détruit, mes efforts obligés d'un an étaient perdus. Le SERSOU était trop dur pour nous. Notre enfant morte, des dettes jusqu'au cou et pas de récolte. Je m'assis au bord d'un sillon et me mis à pleurer comme un gosse. Enfin, à la nuit, je me décidais, je racontais tout à la femme. Elle pleura silencieusement à mes côtés.

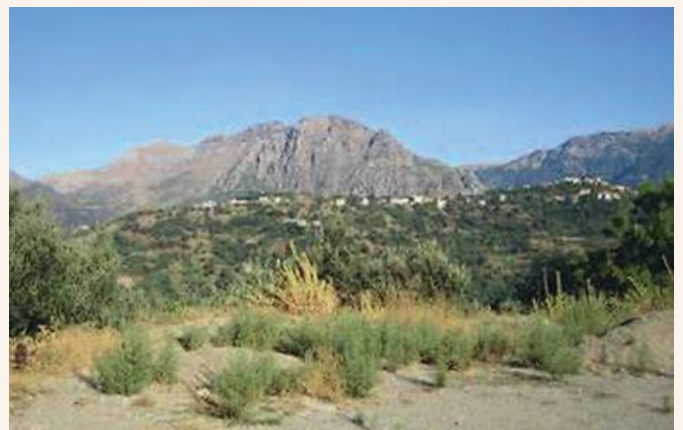
– Ça suffit, lui dis-je. Assez de malheurs comme cela. Nous avons fait tout ce que nous pouvions, nous ne nous en sortirons pas, à moins d'un miracle ! Ce pays est maudit, quittons-le. Je travaillais comme manœuvre dans le village pour payer les dettes les plus urgentes et nous allions partir.

Mais le miracle survint.

Plus d'une semaine après le gel, je résolus d'aller faire le dernier tour du propriétaire. Les tiges gelées pourrissaient



Rue de Burdeau en Algérie.







déjà sur la terre. Mais oh ! Miracle ! De nouvelles pousses germaient, abondantes et plus serrées que les précédentes. Je n'en croyais pas mes yeux. Une nouvelle récolte poussait spontanément. J'avais les yeux brillants de larmes, mais c'était des larmes de joie. Je rentrais comme un fou à BURDEAU, je chantais, je sautais comme un cabri, je me précipitais dans les bras de ma femme qui ne comprenait pas.

– Une Terre comme celle-là, femme, je ne la quitte plus ! Jamais ! Tu m'entends. Le blé repousse ! le blé repousse ! Cet été-là, mes 16 hectares donnèrent plus de vingt quintaux à l'hectare. De quoi payer toutes mes dettes anciennes, de quoi acheter du matériel plus perfectionné pour ensemer les 32 hectares restés en friche, de quoi manger un peu de viande, de quoi acheter un petit cheptel.

Nous n'étions pas sauvés pour autant. Il fallut plus de dix années de persévérance pour y arriver. Grâce à la vie rude que nous menions (nous avons continué à économiser et à travailler encore plus ferme) nous avons pu agrandir la propriété.

– Tout autour de nous, BURDEAU prospérait. Des soixante-trois Colons du début, nous ne restions plus que quelques-uns, reprit l'homme avec mélancolie. Les autres se sont ruinés, Il faut avoir les reins solides au SERSOU, Monsieur ! Mais ce pays est magnifique. Regardez !

Et le vieil homme me montra avec fierté des champs à perte de vue.

– Sept cents hectares. J'ai six enfants à la maison et ma femme que vous voyez est toujours aussi courageuse. Venez nous allons faire le tour de la propriété.

### COMME AU MANITOBA

Nous entrâmes dans la mer des blés. La moisson était belle. D'énormes moissonneuses-batteuses en batterie accomplissaient leur ronde happant les épis, elles les couchaient sur des tapis roulants et les enfournaient dans la gueule de leurs mécaniques. Tous les cent mètres, six beaux sacs de blé tout liés glissaient sur les chaumes. Tout autour de la ferme s'élevaient les gigantesques meules de céréales prêtes à être battues. Plus loin, dans la plaine, des chantiers de Nomades arrachaient des lentilles.

Des files de fourgons revenaient à la ferme, chargées à bloc de céréales ou de grains.

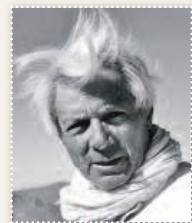
– Rentrons à la maison, nous parlerons un peu du pays. Les enfants du Colon arrivèrent et aussi les petits-enfants, tous nés dans le SERSOU, de magnifiques enfants de France, élevés dans l'amour du pays.

– Il y a quelques années, je leur ai montré notre pays natal. Là-haut dans la Maurienne, j'ai revu avec émotion mon pauvre village. Il est resté tel qu'il y a quarante ans. Au retour, nous avons revu avec plaisir, notre SERSOU. Nous sommes déjà acclimatés, ma femme et moi, nos enfants, eux, le seront complètement.

Je n'avais jamais si bien vu le SERSOU que ce jour-là, en cette fin de l'an 1941, à perte de vue s'étendaient les terres à blé, autrefois terres en friches. C'était comme si le sol d'Algérie lui-même prenait vie soudainement et frémissait sous la caresse brûlante des vents, quelques eucalyptus, des petits vergers, mettaient une note reposante et bienfaisante sur la nudité austère du paysage. Sur cette mer de céréales flottaient des nefes étranges qui indiquaient des villages. On aurait dit des cathédrales inachevées. C'étaient des silos, les greniers à blé des modernes paysans du SERSOU.

### PAYSANS DE FRANCE

Les Colons du SERSOU qui, il y a quarante ans à peine, prenaient possession du désert, sont restés, malgré la grandeur de leurs exploitations actuelles, des paysans de France. Ils mènent une vie patriarcale où se sont conservées intactes les belles qualités du paysan français : le courage, la simplicité et la modestie. Le SERSOU, c'est le royaume du travail. Quel merveilleux exemple pour les générations présentes que cette continuité dans l'effort. Avec des gens pareils, la France revivra.



Extraits du texte de Roger Frison Roche, Alger, le 19 juillet 1941





## ■ LA CÉRÉMONIE DES VŒUX DU MAIRE



La cérémonie des vœux du maire a eu lieu le samedi 16 janvier 2016 à 19 heures. Madame le Maire a présenté ses vœux à la population, Monsieur Jean-Paul MARGUERON, Président de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne s'est joint à elle afin de s'exprimer sur la fusion de l'intercommunalité qui aura lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Monsieur Christophe BAUDOT, nouveau directeur de la Régie autonome des remontées mécaniques, en poste depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2015 est venu présenter son parcours professionnel et en a profité pour nous faire part de son engouement à travailler pour les remontées mécaniques des Karellis. Monsieur Jean-Sébastien DOREL a également pris la parole pour faire un point sur la situation de début de saison d'hiver de la station. De très nombreux élus des communes

avoisinentes étaient également présents, les représentants des associations communales, ainsi que les habitants. Madame Le Maire a poursuivi par une pensée pour les personnes disparues au cours de cette année et a souhaité la bienvenue au premier bébé de l'année Soan AUZARY. Une minute de silence a été observée pour les victimes des attentats du 13 novembre 2015 à Paris ainsi que pour leurs proches. Elle a continué par les projets en cours sur la commune qui sont en bonne voie, la liaison avec la station d'ALBIEZ, la route de L'Echerenne en direction de VALLOIRE, les travaux de voiries, ainsi que la mise en conformité des bâtiments communaux pour l'accessibilité. Elle a également remercié tous les bénévoles des associations communales ainsi que les employés techniques qui se sont particulièrement illustrés avec la construction du monument d'Albanne sous la houlette de l'adjoint aux travaux Christian DUFRENE.

Le 1<sup>er</sup> Adjoint, Jérôme ROBERT a remis la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale de Vermeil à Madame Marie-Laure FOURNIER, pour 30 années de dévouement au sein du service administratif de la mairie.



Tout ce petit monde s'est retrouvé ensuite autour d'un buffet convivial offert par la municipalité pour bien commencer cette nouvelle année.

### La Commission Communication





## ■ LA SAINT JACQUES

C'est sous un ciel menaçant mais finalement clément que la traditionnelle fête de la Saint Jacques s'est déroulée à Albannette le 23 juillet.

La messe fut célébrée devant la chapelle par le prêtre ROMANAZ en présence de nombreux fidèles. Ceux-ci furent plus nombreux au moment de l'apéritif servi devant l'ancienne école en présence de Madame le Maire, Sophie VERNEY. Plus de cent personnes partagèrent ensuite le repas sous les chapiteaux, avec le retour du traditionnel « Diots-patates », complété par les cafés gourmands confectionnés par Dorothee ROLLET.

Jean-Michel LEVAVASSEUR



*L'an prochain, l'association « le Gros Mélèze » fêtera ses...20 ans !*

## ■ CONCOURS DE BELOTE

Le traditionnel concours de belote du Club des Sports de MONTRICHER-LES KARELLIS a eu lieu le dernier dimanche de novembre à la salle des fêtes du Bochet. Le matin, une vente de pain a eu lieu au four du Bochet et à SAINT-JULIEN-MONTDENIS. A 14 heures, le concours a débuté avec une forte participation cette année, en effet 62 doublettes étaient présentes venant depuis AUSSOIS jusqu'à ARGENTINE sans oublier nos joueurs locaux toujours aussi assidus. De nombreux lots les attendaient et tout le monde est parti avec une récompense. Le Club tient à remercier tous les généreux donateurs ainsi que les parents bénévoles qui ont permis à cette manifestation de se dérouler dans les meilleurs auspices.



Chantal PASQUIER





## ■ FESTIVAL CORDES ET PICS



**A**fin de donner un relief particulier à ce rendez-vous du 20<sup>ème</sup> anniversaire du Festival Cordes & Pics, le Directeur Artistique Jean-Marc PHILLIPS-VARJABEDIAN (du Trio WANDERER, trois victoires de la Musique) et le Président de l'Association Gilles CHANCEREUL (luthier-Archetier-Expert) ont souhaité la création d'une double compétition de violon et d'archeterie qui a eu lieu du 26 au 29 juillet 2016 à la station LES KARELLIS. Ce Double Concours International DOMINIQUE PECCATTE allie la virtuosité musicale des violonistes et l'excellence de l'artisanat d'Art de la facture instrumentale : l'ARCHETERIE.



RIKA MASATO, Japonaise de 27 ans fut la lauréate à l'unanimité du 1<sup>er</sup> Concours International DOMINIQUE PECCATTE DES KARELLIS. Sa prestation musicale a conquis le public. Son prix lui fut attribué en fin de soirée. Le montant de 5 000 € a été jumelé par l'archet élu par le jury des violonistes, fabriqué par Kaspar PANKOW (Suisse).

Cette année, durant le festival, nous avons entendu Stéphanie-Marie DEGAND et Violaine COCHARD dans l'intégrale des Sonates pour violon et

clavecin de Jean-Sébastien BACH dans l'église d'ALBANNE, et

Xavier PHILLIPS dans un récital pour violoncelle. L'intimité et l'acoustique de ce lieu sont très prisées des musiciens qui aiment s'y produire.

Le trio WANDERER n'aurait pas manqué ce rendez-vous, dans un programme de BRAHMS et DVORAK, très applaudi dans l'église de MONTRICHER.

Le lendemain, l'Orchestre de Chambre de l'État d'ARMÉNIE avec en soliste Alexis CARDENAS dans le Concerto pour violon et piano de Félix MENDELSSOHN avec Vahan MARDIROSSIAN à la direction, fut tout aussi apprécié.

Après la soirée, nous sommes allés souffler les bougies du gâteau préparé pour l'occasion par la Mairie de MONTRICHER. Monsieur CHANCEREUL a fait éditer des couteaux Opinel qui furent très appréciés par les collectionneurs.



Les Musiques du monde n'étaient pas en reste avec SONORA BRASILIS, TIERRA DEL SUR, UCM JAZZ MÉDITERRANÉE et le trio de Jazz de Rémi CRAMBES.

Soucieux de proposer aux habitants de la vallée et aux touristes devenus des fidèles du Festival, nous vous donnons rendez-vous en 2017 avec une programmation aussi internationale et éclectique qui vous fera voyager de la musique classique à celles du bout monde avec toujours comme fil conducteur le violon sous toutes ses formes.

Gilles CHANCEREUL





## ■ LE REPAS DES AÎNÉS

C'était la fête, pour les aînés de la Commune, ce dimanche 23 octobre à MONTRICHER, au restaurant LES SORBIERS. Ils étaient quatre-vingts à déguster le repas offert par la Municipalité. Lors de son discours, haut en gastronomie, Madame Le Maire a informé les convives, des projets en cours sur la Commune.

Puis, Jean DIDIER, Maire d'ALBIEZ-MONTROND et Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire de VALLOIRE, présents pour marquer leur soutien aux liaisons qui rassemblent les Communes : jonction par pistes avec ALBIEZ et par route avec VALLOIRE, ont donné leurs points de vue sur ces réalisations.



Gilbert FALCOZ



Jacques VABOIS



Mireille TETAZ et Jacqueline THIMEL







*Ensuite, chacun y est allé de sa petite chanson.  
Il paraît qu'ils n'ont plus de voix pour chanter, ces aînés !*

Et pourtant, ils ont été nombreux, seuls, en couple ou en groupe à entonner les rengaines d'antan. Un trio de chanteurs improvisé : Jean DIDIER, Jean-Pierre ROUGEAUX et Sophie VERNEY a eu beaucoup de succès auprès des convives en entonnant « Les Copains d'abord » de Georges BRASSENS. Chacun est reparti la tête pleine du souvenir des rencontres de cette journée très conviviale. À refaire...

La Commission Communication



Robert VOUTIER



Germaine et Noël PASQUIER



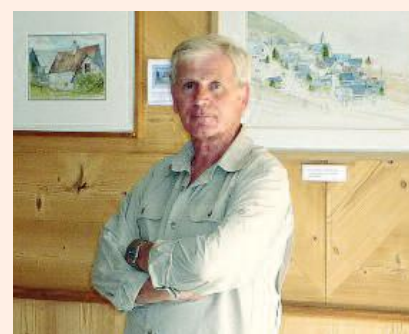
## ■ EXPOSITION : UNE BALADE À TRAVERS LES ALPES

C'est à l'ancienne école d'ALBANNE du 2 au 12 août, que Jean-Michel LEVAVASSEUR a organisé une exposition de ses tableaux représentatifs de nos pays de Savoie. Lors du vernissage de l'exposition organisé par la Mairie et intitulée « Balade à travers les alpes », un nombreux public s'était déplacé en présence de Madame le Maire, Sophie VERNEY. Cette exposition fut agrémentée d'un atelier d'initiation au dessin et à l'aquarelle durant deux mercredis après-midi.

Celui-ci permit à 14 artistes en herbe de faire leurs premiers pas.

Une exposition faite d'échanges avec les résidents et les vacanciers, ponctuée de pensées philosophiques comme celle de William SHAKESPEARE :  
« Quand fond la neige, où va le blanc ? »

Jean-Michel LEVAVASSEUR





## ■ APÉRITIF DU 15 AOÛT À ALBANNE

Cette année 2016 fut une année de transition pour la fête du 15 août à ALBANNE. Après la messe de l'Assomption célébrée par le Père François BONDUELLE, une vente de pains était proposée par l'association « ALBANNE, MON VILLAGE ». La matinée s'est terminée par un verre de l'amitié offert par la Municipalité, à l'ensemble de la population qui avait répondu présent puisqu'il y avait environ 60 personnes.

Un petit sondage oral réalisé pendant cet apéritif a permis de constater que les habitants d'ALBANNE, permanents comme résidents temporaires, étaient attachés à ce rassemblement dans leur village, « c'est un moment de rencontres et c'est important ».

Une réflexion est menée avec les habitants, l'association, le comité des fêtes, la Mairie pour trouver une nouvelle formule festive pour que vive le 15 août à ALBANNE.

La commission



## ■ FÊTE DE L'ASCENSION LE JEUDI 5 MAI 2016

Comme chaque année, pour la fête de l'Ascension, nous nous sommes rassemblés dans l'une des communautés locales de SAINT-JEAN-PAROISSE-CATHEDRALE composée des communes suivantes : SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE, VILLARGONDRAN, JARRIER, SAINT-PANCRACE, FONCOUVERTE, VILLAREMBERT, LES ARVES, LES ALBIEZ, MONTVERNIER, LE CHATEL, HERMILLON, PONTAMAFFREY, SAINT-JULIEN-MONTDENIS ET MONTRICHER-ALBANNE.

Cette année, le Conseil pastoral a choisi la communauté de MONTRICHER-ALBANNE. Nous nous y sommes donc retrouvés. La Messe a été célébrée à 10 heures par le Père DURIEUX, aidé du diacre JOSE et de deux servants de messe.

Cette cérémonie a été suivie d'un apéritif offert par la Commune, d'un pique-nique partagé et d'échanges entre tous les participants. Ce fut une belle journée conviviale et l'occasion de faire découvrir le patrimoine environnant. Dans l'après-midi, les participants ont été invités à des visites guidées. Ils avaient le choix entre la visite du musée « Montricher autrefois » encadrée par les bénévoles de l'association ou la visite du village d'ALBANNE et de son église avec Annick MANIAK ou la visite de l'église de Montricher avec Jean VERNEY, ancien maire de la Commune et auteur du livre « MONTRICHER et son église ». Même si la température était un peu fraîche, le soleil était dans les cœurs.

L'équipe paroissiale de la communauté locale de MONTRICHER-ALBANNE

remercie chaleureusement la Commune qui a mis gracieusement à sa disposition, ses infrastructures (chapiteau, tables, bancs, rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite) ainsi que toutes les personnes qui, d'une manière ou d'une autre, l'ont aidée lors de cette fête et ont ainsi participé à la réussite de cette journée. La communauté paroissiale a aussi bénéficié de la messe de LA MADELEINE célébrée par le Père MAXIME qui nous vient du Nord et

d'autres messes, le samedi de la Saint Jacques à ALBANNETTE qui fut célébrée par le Père ROMANAZ et celle de la fête du 15 août à ALBANNE par le père BONDUELLE venu lui aussi du Nord. Ces moments sont importants car ils offrent des possibilités de recueillement, d'échange et de regroupement pour toute la communauté paroissiale.

Les membres de l'équipe paroissiale de MONTRICHER-ALBANNE





# Les cérémonies

## ■ CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2016



Ce fut avec un horaire matinal que l'on s'est retrouvé ce dimanche matin pour la commémoration du 8 mai. En présence des membres des Anciens Combattants, de deux représentants du corps des sapeurs-pompiers de SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE, le Lieutenant DUVERNOIS et le sapeur-pompier Alban AMEVET, des habitants de la Commune et des élus, la lecture des morts pour la France a été faite par Monsieur Michel COVAREL qui dirigeait la cérémonie en tant que président pour la première fois.

Puis Madame le Maire a lu le discours du secrétaire d'État aux Anciens Combattants, Mademoiselle Lola CHRISTIN celui de l'Union Fédérale et pour finir Madame le Maire a prononcé un discours en direction de la population de MONTRICHER-

ALBANNE, remerciant les jeunes qui participent à ce devoir de mémoire et en citant le chambérien Xavier DE MAISTRE qui affirmait que « les souvenirs du passé sont les rides de l'âme » a rappelé les causes et traumatismes pour nos familles de la Seconde Guerre Mondiale.

Ensuite, un pot de l'amitié a été offert à tous les participants avant de rejoindre, pour certains, la cérémonie de SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE afin d'assister à la remise de médailles à certains anciens combattants dont le sergent Raymond AUMONIER, chef de groupe de commando de chasse en Algérie.

Chantal PASQUIER





## ■ LE 11 NOVEMBRE 2016

Les commémorations ont commencé à ALBANNE, sous la neige, où le nom de chaque soldat, mort pour la FRANCE pendant la guerre 1914-1918 a été énoncé par le Président de l'Association des Anciens Combattants de MONTRICHER-ALBANNE, Monsieur Michel COVAREL. Une gerbe a été déposée devant le monument aux morts.



Puis, Monsieur Paul VERNEY nous a lu le message de l'Union Fédérale des Associations Françaises d'Anciens Combattants et Madame le Maire, la déclaration du Secrétaire d'état auprès du Ministre de la Défense, chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire, M. Jean-Marc TODESCHINI. Un rassemblement au monument aux morts de MONTRICHER a eu lieu ensuite, où l'on a honoré nos aïeux morts pour la France, en présence des Anciens Combattants, du lieutenant Laurent DUVERNOIS, du sapeur-pompier Eglantine AMEVET et de nos clairons Léon PASQUIER et René VERNEY.



Sophie VERNEY, notre Maire a rendu hommage à la mémoire de ceux qui, par leur sacrifice, ont défendu nos valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité face à la folie meurtrière des hommes. Ensuite, Lola CHRISTIN, une jeune élève de notre Commune, a lu le texte de L'Union Fédérale, rappelant notamment l'enfer de VERDUN.

En ces périodes où de nombreux discours appellent à la division, la peur de l'autre, la haine et l'exclusion, il est nécessaire de se souvenir de tous ceux qui sont tombés dans les combats pour défendre notre liberté. Ces manifestations se sont terminées par un vin d'honneur proposé par l'équipe municipale.

La commission





# Jeunesse

## ■ C'EST LA RENTRÉE !

Pour la 2<sup>ème</sup> année, les enfants de la Commune, de la maternelle à l'entrée en 6<sup>ème</sup> ont été conviés au goûter de rentrée offert par la Municipalité, à la salle des fêtes du Bochet bien décorée pour l'occasion.

Après un mot de bienvenue de Madame le Maire, les enfants ont tous reçu un livre :

- les 6<sup>ème</sup> un dictionnaire et un atlas,
- les CM1 et CM2 un livre « graine de citoyen »,
- les CP, CE1, CE2 un livre « petite graine de citoyen »,
- les plus petits, un livre photo animalier.

Après s'être régalés de bonbons et de gâteaux, les enfants et les parents ont pu profiter de la panoplie de jeux de société mise à disposition par la ludothèque de l'ACA en présence de Laëtitia SARRAUTE.

La Commission Communication



## ■ SOIRÉE HALLOWEEN

Les petits démons, sorcières, diables et autres se sont rassemblés à la salle des fêtes pour défiler dans le village du BOCHET avec leurs flambeaux lumineux en quête de sucreries.

Une fois leur panier bien rempli, ils se sont rendus au goûter, préparé avec amour par les parents. Dans la salle, des gâteaux mystérieux les attendaient.



## ■ LA LUDOTHÈQUE

La ludothèque est venue à la salle des fêtes du Bochet avec une grande panoplie de jeux de société pour distraire vos enfants.

Les mercredis 7 septembre, 5 octobre et le 2 novembre, Laëtitia de l'ACA de SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE était présente pour expliquer les règles des différents jeux et jouer avec les enfants qui le désiraient pour leur plus grand plaisir. Cette initiative sera reconduite en 2017.

Chantal PASQUIER





## ■ « PÈRE NOËL, PÈRE NOËL »

Il y avait une quarantaine d'enfants de la commune à appeler de toutes leurs forces, leur grand ami, le PÈRE NOËL. Samedi 3 décembre, à la salle des fêtes, transformée en l'occasion en salle de spectacle, Yann PRONO nous a présenté sa pièce : « Carnet de voyage d'un lutinologue » interprété par « Maximilien ». L'intervention fut très animée par les interpellations, les chants, les cris des enfants qui étaient captivés par ce vieux bonhomme barbu et bougon et par toutes ses aventures. Ensuite, à l'arrivée du PÈRE NOËL, la salle s'est petit à petit transformée en récréation.

Mais, pas question de manger le goûter tant que le PÈRE NOËL n'avait pas vidé sa hotte pleine de cadeaux : de superbes livres pour les grands et les petits.

Les parents présents en ont profité pour discuter entre eux et ce fut un après-midi très convivial pour tous.



**Merci PÈRE NOËL  
pour cette manifestation !**  
L'équipe de la Commission fêtes  
et cérémonies





# ASSOCIATIONS

## ■ ASSOCIATION COMMUNALE DE LA CHASSE (A.C.C.A.)

Le 4 septembre 2016, les chasseurs de l'association se sont réunis pour la remise des cartes et des bracelets.

Le territoire sur lequel nous chassons et que vous connaissez très bien, est propice à l'évolution du grand gibier et notamment des cervidés (cerf, biche, faon, chevreuil).

Depuis plusieurs années, le plan de chasse ne cesse d'évoluer, nous



sommes aujourd'hui au nombre de 45 pour le CERF, 15 pour le CHEVREUIL et 10 pour le CHAMOIS.

Cela fait déjà quelques années que l'on peut croiser des chasseurs munis d'un gilet fluorescent, malgré tout, certains promeneurs hésitent encore à se balader en forêt en période de chasse.

N'hésitez pas à vous munir également de casquette ou gilet fluorescent quand vous sortez dans la nature !

La bonne cohabitation et la bonne entente entre les utilisateurs de la forêt sont importantes.



Les chasseurs de l'ACCA vous souhaitent de belles et heureuses fêtes de fin d'année !

Le président, Alexandre PASQUIER

## ■ SECTION DES ANCIENS COMBATTANTS

Notre section se compose de 11 membres. Cette année, le président, Danilo DONAZZOLO pour des raisons de santé nous a fait part de sa décision de laisser la présidence après 20 ans de dévouement.

Le 18 mars, la section a élu à l'unanimité Michel COVAREL pour lui succéder à la présidence. Paul VERNEY fut reconduit vice-président de même que Léon PASQUIER, trésorier et Jean VERNEY, secrétaire.

Michel COVAREL a accepté aussi d'être en même temps porte-drapeau avec comme suppléant, Raymond AUMONIER. À ce titre, Michel a représenté la section, à douze cérémonies dans les communes voisines.

La section assure les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre, à ce titre, nous remercions Léon PASQUIER et René VERNEY, nos clairons.

Depuis plusieurs années, les sections de MONTRICHER-ALBANNE et de SAINT-JULIEN-MONTDENIS organisent un repas en commun le 11 novembre. Cette année, l'organisation nous incombe.

À ce titre, la section remercie la municipalité qui continue à nous offrir le repas et les apéritifs à l'occasion de nos deux rassemblements (8 mai et 11 novembre).

Le secrétaire Jean VERNEY





## ■ « LES AMIS DU BON TEMPS »

Pour l'année 2016, notre club enregistre 74 adhésions.

Au cours de cette année, ont eu lieu les habituelles rencontres mensuelles du jeudi où les adhérents se sont adonnés aux divers jeux de société suivis d'un goûter convivial.

Mais notre programme ne s'arrête pas là :

- Le 7 janvier, c'est l'assemblée générale permettant à nos fidèles adhérents de se retrouver et d'en accueillir quelques nouveaux autour du gâteau des rois.
- En mars, repas de printemps : diots-polenta, gâteau de Pâques.
- Le 12 mai, concours de belote dans une ambiance détendue.
- Le 16 juin, voyage annuel à ANNECY avec la participation financière de la commune que nous remercions vivement.



Promenade en bateau lac d'Annecy

Le temps était pluvieux, mais, comme dit l'adage « la pluie du matin (même de la journée) n'arrête pas les anciens ». Promenade en bateau suivi d'un repas surprise. L'après-midi, visite de l'écomusée du Lac d'Annecy avec une séance explicative sur la composition du costume savoyard d'antan. Certains se sont gentiment prêtés au rôle de mannequin pour une sympathique démonstration ; au final, un goûter composé de spécialités a été offert par le musée, à la satisfaction de tout le monde.

- Participation de notre club à la fête patronale avec vente de bugnes.
- En septembre, pique-nique à Albannette dans une ambiance chaleureuse, l'équipe des « gens d'en haut » nous ont gâtés avec la confection de pains – tartes – pizzas, etc. ; partage des musettes, belote, marche, papotage, chacun a trouvé « chaussure à son pied ».
- En octobre, repas choucroute.
- En novembre : loto.
- En décembre : traditionnel repas de Noël.

Marcel



Philippe



Merci à tous nos fidèles adhérents pour leur participation durant cette année 2016 et n'hésitez pas à nous rejoindre en 2017 afin d'assurer la continuité du club.

*À bientôt et meilleurs vœux de santé et prospérité à tous*

Bernadette BECHER  
et Evelyne VERNEY





Le Comité des Fêtes de MONTRICHER-ALBANNE compte 10 membres.

**N**otre mission est d'organiser des fêtes au cours de l'année pour faire vivre au mieux notre commune et permettre à la population de se retrouver et de partager un moment convivial.

Notre priorité reste l'organisation de la fête de la Madeleine fin juillet qui fait partie de notre patrimoine communal. Cette année le thème en était le vélo avec une démonstration d'ACRO BIKE... et une course V.T.T. organisée par le Club des Sports. Les festivités se sont déroulées sur deux jours, concours de pétanque, bal le samedi soir et le dimanche, concours de sculptures sur bois, quads pour les enfants, sans oublier les diots/polenta partagés sous le chapiteau, ainsi que les traditionnels retraite aux flambeaux et feu d'artifice qui enchantent petits et grands.

Le samedi 28 mai, nous avons pensé à fêter les Mamans en nous associant avec la Commission Fleurissement lors de la remise des prix du jury communal à la salle du BOCHET. Ce fut un bel après-midi très fleuri.

Une soirée pizzas a été organisée au BOCHET appréciée des amateurs.

Un grand merci à nos associations, à la population, pour leur participation et à la municipalité pour l'aide lors de nos actions, ainsi qu'à nos membres bénévoles pour leur travail.

Je lance un appel pour rassembler des volontaires qui souhaiteraient rejoindre notre équipe et comme le dit cette expression populaire : « plus on est de fous, plus on rit ».

Venez nous rejoindre !

**Le Président**



Chants par l'association « Langue des singes »



Acro Bike



Fleurissement et fête des mères



## ■ LE CLUB « TRACTION RHONE-ALPES »

Le club « traction rhone-alpes » fête ses 40 ans à Montricher-Albanne-les-Karellis, le week-end de la Pentecôte 2016.

C'est un convoi de 30 voitures, parties de la région lyonnaise et de la région grenobloise qui se dirige, le samedi 14 mai, sur VILLARGONDRAN pour faire le tour du village et se retrouver à la salle des fêtes, mise gentiment à disposition par la municipalité.

Plusieurs membres du Club de Voitures Anciennes de SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE et de Maurienne, Messieurs LAUROT, HUMBERT et AZZARETTI, nous ont rejoints, pour partager un apéritif en présence des Maires de VILLARGONDRAN, Philippe ROSSI et de MONTRICHER-ALBANNE, Sophie VERNEY.

Les voitures se dirigent ensuite, après le pique-nique, vers SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE au garage CITROEN DELEGLISE, qui accueille nos véhicules de collection pour une exposition l'après-midi.

Après les visites du Musée OPINEL représenté par M. Maxime OPINEL, un descendant du fondateur de la marque, et celle du Musée des Costumes, où un passionné de la vie et des traditions Mauriennaises nous régale, nous nous acheminons vers MONTRICHER-ALBANNE, en direction de la station des KARELLIS.



C'est là, au Village Vacances « LES CARLINES » que Sylvain LELEU et son équipe nous réservent un accueil personnalisé avec des références à CITROEN et une belle collection de voitures miniatures.

Le dimanche matin, direction LANSLEBOURG et une montée au Col du MONT-CENIS, que chacun gravit à sa vitesse ! La journée se poursuit par un repas avec vue panoramique sur le lac vide laissant deviner les vestiges de l'ancien barrage et de l'hospice Napoléonien, et ensuite la visite du Musée du MONT-CENIS.

Puis, c'est le retour aux KARELLIS où nous attendait un repas de gala avec soirée dansante.

Le lundi, c'est la visite du patrimoine local de la commune de MONTRICHER-ALBANNE, avec l'Écomusée, l'église, le moulin et le village miniature, animée par des habitants passionnés du village, le tout agrémenté par la cuisson du pain au feu de bois.

Les tractions sont restées garées sur le parking vers le four toute la journée pour permettre aux amateurs de voitures anciennes de les admirer.

Après l'apéritif offert par la Municipalité et le pique-nique dans la salle polyvalente mise à notre disposition, chacun prend le chemin du retour.

Alain BERRAT





## ■ CLUB DES SPORTS DE MONTRICHER

### HIVER 2015-2016 : UN HIVER FESTIF, 80 ANS DE SKI

Cet hiver 2015-2016 le Club des sports de Montricher-Les Karellis a célébré comme il se devait ses 80 ans. L'hiver a tout d'abord démarré avec la mise en vente du livre qui retrace l'histoire du ski et son arrivée sur la commune. Sous la plume de Gilbert EDMOND, l'histoire du club prend alors forme depuis sa création en hiver 1935-1936.



Le club a également présenté cet ouvrage lors du salon du livre d'Hermillon les 8 et 9 octobre 2016. Cet ouvrage est toujours disponible à la vente.



Comme chaque année, le club a organisé de nombreuses courses et manifestations tout au long de l'hiver :

- La Montée sèche : montée du forum au sommet des pistes en ski de randonnée. Un départ toujours aussi impressionnant pour cette course qui fait partie du Challenge Maurienne « Sous les étoiles ».
- La 4<sup>ème</sup> édition du Trail Blanc qui cette année en plus d'être jumelé avec le Trail de la Croix des Têtes de SAINT-JULIEN-MONTDENIS faisait partie du tout nouveau challenge Trail

Maurienne. Cet hiver le nombre de participants a encore été en hausse. Le rendez-vous est donc pris pour la 5<sup>ème</sup> édition qui aura lieu le vendredi 17 février 2017.

- La 11<sup>ème</sup> Karamel-Cup qui a dû être décalée à cause du mauvais temps a tout de même pu avoir lieu avec 120 jeunes coureurs de 6 à 9 ans.
- Grand prix masters : Les Karellis ont été choisis pour l'étape finale de cette course où les coureurs à partir de 30 ans et jusqu'à 92 ans (pour le plus âgé cette année) se sont retrouvés autour d'un géant et d'un slalom. C'est un plaisir de retrouver ces vétérans du ski qui ont toujours la passion de la glisse.
- La mini-coupe nordique s'est tenue au col d'Albanne avec une cinquantaine de jeunes Mauriennais de 6 à 10 ans.
- Le Super G avec environ 150 enfants qui sont venus se défier sur la piste de la SOMMA a servi de support pour les qualifications au championnat de Savoie.
- Le grand prix de printemps des Karellis et son traditionnel repas diots-polenta. Le temps incertain nous a contraints à servir le repas dans la salle de cinéma mais l'accalmie a permis de faire la remise des prix en extérieur et



Groupe de fond lors de la mini coupe col d'Albanne.





Départ de la course « 80 ans - 80 km ».

Le soir après la remise des prix, toutes les générations du club des sports se sont alors retrouvées autour d'un repas et d'une soirée dansante organisée sur le village vacances d'AZUREVA.



les coureurs des Karellis se sont encore illustrés lors de cette course avec de nombreux podiums.

- La station a organisé sous la houlette de Daniel GROS un spectacle son et lumière auquel le club s'est bien évidemment associé. Tous les athlètes de tous les âges étaient présents ainsi que les anciens du club, les parents et anciens parents. Bref une fête qui a regroupé toutes les générations où chacun a apporté sa joie, son costume et sa bonne humeur.
- Le point d'orgue de cet hiver a été sans nul doute la grande journée consacrée aux 80 ans du club. Cette journée a démarré avec un parcours par équipe de deux pour réaliser 80 km de ski (les montées en télésiège comptaient aussi !).

### QUELQUES RÉSULTATS

#### Circuit FIS :

- MAGNIN Charlène : VICE-CHAMPIONNE de FRANCE U18 en Super G. 13 podiums dont 6 victoires, elle représente le club et la station à travers le circuit FIS.

**Groupe Grand prix à partir de 15 ans :**  
2 challenges par équipe remporté : Grand prix d'AUSOIS et grand prix des KARELLIS.

- LECOMTE Marine : gagne la coupe de la fédération en Géant et réalise 4 podiums en grand prix.
- RAYNAUD-PASQUIER Valentin : 7<sup>ème</sup> en GS à la coupe de la fédération ainsi que 3 podiums en grand prix.
- MAGNIN Pauline : 2<sup>ème</sup> en GS à la coupe de la fédération ainsi que 5 podiums en grand prix. Elle décroche également une qualification au France tout comme son frère MAGNIN Théo.

#### Groupe U12 – U14 de 11 à 14 ans :

- BERTINO Florian et Mongellaz Théo se classent dans les 5 premiers de leur année d'âge et partent en ski étude à Modane. Ils ont participé aux championnats de Savoie.
- RAVIER Oriane : participe à toutes les courses du championnat de Savoie et manque de peu la qualification aux championnats de France.

#### Groupe U8 –U10 de 7 à 10 ans :

- LEVI Cécille : remporte la Karamel Cup des Karellis dans sa catégorie d'âge.
- ALA Faustine et MARTIN Pauline se classent respectivement deuxième et troisième sur des mini-coups dans leur année d'âge.

#### Groupe Nordique :

- FAVIER Mathis : termine 10<sup>ème</sup> du classement général du trophée du beaufort et se qualifie au France. Il intègre pour cette rentrée scolaire le comité de Savoie Nordique au lycée de la Motte Servolex.

- FAVIER Lola pour sa première année en ski étude se classe 15<sup>ème</sup> au trophée du beaufort malgré une blessure en milieu de saison.
- BRUNETTA Julien : participation au challenge national en nordique et en biathlon.
- MILLE Mathieu : notre master toujours aussi motivé se classe 15<sup>ème</sup> du trophée du beaufort. Il remporte le Marathon du Grand Bec dans sa catégorie. Il emmène avec lui Mathis, Julien et Clément au championnat de France des clubs. Il est un exemple pour nos jeunes.

**Le club s'est classé 21<sup>ème</sup> club Français.**

L'ensemble des membres du CA tient à remercier : PASQUIER Sabine 5 années d'entraîneur ; PASQUIER Marjorie 18 années d'entraîneur. Elles ont grandement contribué aux différents résultats des jeunes chacune à leur manière et chacune dans leur discipline.

En dehors de l'hiver les membres du club ne sont pas en veille. Cette année lors de la fête de la Madeleine à Montricher, le club a servi plus de 200 repas le dimanche midi. Les parents bénévoles ont également mis en place une course de vélo, la montée de Saint-Félix en VTT.

Le concours de belote a lieu chaque année le dernier dimanche de novembre. À cette occasion du pain fait au feu de bois est vendu.

Cette année 2016 a malheureusement été marquée par le décès d'Émeric GIRARD (Fils de Bertrand GIRARD entraîneur pendant 30 années au club, et de Marie-Odile GIRARD). Cet ancien coureur du Club des sports a brillé sur de nombreuses courses durant ses années au sein du club. Il avait notamment été champion du monde scolaire de slalom et avait pris quelques départs en FIS.



Émeric Girard

**Ingrid LAURENT, Vice-secrétaire**





## ■ ALBANNE MON VILLAGE



Vin chaud février 2016.

Depuis quelques années des résidents (permanents ou temporaires) réalisaient quelques manifestations afin d'assurer une convivialité dans le village d'Albanne. Afin de donner un support officiel à ces différentes actions, une association a été créée en décembre 2015 avec pour nom : « ALBANNE, MON VILLAGE » ayant pour objet de permettre aux résidents de vivre en harmonie dans un village authentique, de favoriser les relations entre les personnes et d'agir ensemble pour bien vivre à Albanne et pour moyens l'organisation d'animation de proximité et de toute autre action collective conduisant à l'amélioration de la

qualité de vie et de la convivialité dans le village.

Au cours de cette première année de fonctionnement l'association qui compte 42 adhérents, a :

- Organisé des animations de proximité :
  - Vins chauds au four du village au moment de Noël et aux vacances de février ;
  - Repas des voisins au cours de l'été 2016 ;
- Réalisé d'autres actions collectives :
  - Mise en commun des besoins de ramonage pour obtenir des conditions plus avantageuses ;
  - Participation à la nomination des voies du village ;
- Soutenu des actions organisées à Albanne par d'autres :
  - Organisation d'un apéritif d'accueil des spectateurs lors de la pièce de Daniel GROS dans le cadre des 40 ans de la station des Karellis ;
  - Coup de main et publicité de l'apéritif du 15 août organisé par la commune ;
  - Nettoyage de l'église lors de la rencontre diocésaine ;
  - Mobilisation des habitants pour la réunion d'information dans le dossier TELT.



Fête des voisins 2016.

Si vous êtes résidents (permanents ou temporaires) ou sympathisants (parrainé par un membre), vous pouvez nous rejoindre dans l'association, nous vous accueillerons avec plaisir.

L'Assemblée Générale qui a eu lieu le 13 août 2016 a fixé la cotisation annuelle à 5 euros par adulte.

### **Constitution du bureau :**

Président : Michel LEFEVER,  
Secrétaire : Laurent GAY,  
Trésorier : Jacques COUSYN.

L'association possède une boîte aux lettres au four d'Albanne et une adresse mail :

[bureau.albanne\\_monvillage@outlook.fr](mailto:bureau.albanne_monvillage@outlook.fr).

Elle a également mis en place un Forum sur Internet où l'on peut obtenir des informations et/ou dialoguer avec l'Association :

<http://albanne.forumalpes.com>.

## ■ ÉCOMUSÉE « MONTRICHER AUTREFOIS »

Voici venu le temps du bilan de l'année 2016 :

Cet hiver, nous avons reçu environ 800 personnes et cet été 350. Nous avons fêté les 10 ans du musée et organisé une journée « portes ouvertes ».

L'équipe du musée est toujours passionnée pour accueillir, transmettre et partager. Merci aux bénévoles.

Nous sommes allés visiter le musée de la Combe de Savoie, porter un regard sur ce que les autres font et sur l'histoire qui avance au fil des générations.

Le Président PASQUIER Paul





## ■ BIBLIOTHÈQUES

Les bibliothèques du BOCHET et de MONTRICHER ont organisé le samedi 17 septembre 2016 une petite animation pour découvrir l'album que le département et la CAF offrent aux enfants nés ou adoptés en 2015, dans le cadre de l'opération 1<sup>ères</sup> pages.



bibliothèque du Bochet



Bibliothèque de Montricher



Opération 1<sup>ères</sup> pages.

Céline et Charlotte ont « emmené » les spectateurs dans la jungle pour découvrir les animaux de l'album « cui- cui ». Tout le monde a été invité à un voyage musical, sensoriel et coloré en compagnie de leur amie l'étoile de mer.

De plus, la bibliothèque vous accueille et vous permet de varier vos lectures, de découvrir d'autres auteurs grâce à la mise en commun de nos différents points de vue et avec l'aide de SAVOIE- BIBLIO.

### Les bibliothèques sont ouvertes :

- au BOCHET, le mercredi de 17h à 18h.
- à MONTRICHER, le mercredi de 16h30 à 18h.

Zénaïde et Chantal

## ■ TAÏ JI QUAN

« Bouger, faire de l'exercice, c'est vivre mieux »

Depuis de nombreuses années, un petit groupe pratique le TAI CHI à MONTRICHER-ALBANNE.

Un jeudi matin par mois, de 9 h à 12 h, à la salle du BOCHET, nous nous retrouvons dans une ambiance sympathique pour faire bouger un peu notre corps afin de garder la forme. Les exercices proposés par notre animatrice Ghislaine, spécialiste en la matière, sont des mouvements très calmes qui nous permettent de mieux connaître notre corps et de l'utiliser en le préservant au mieux. Ce sont aussi des exercices de mémoire et de concentration, le tout dans le calme et la bonne humeur. N'hésitez pas à nous rejoindre, renseignements auprès de Germaine ROSTAING, de Claudine et Paul PASQUIER ou de Roger GIOANA.

Monique LEFEVER







## ■ LA HARDE

C'était il y a un an déjà, notre association se rassemblait autour de bonnes bûches pour son assemblée générale à l'ancienne école d'ALBANNE.

Tout aussi conviviale fut la rencontre cinématographique avec Guillaume COLLOMBET, au cœur de l'hiver, l'un des temps forts de notre association et un véritable émerveillement.

Le calendrier 2016 : « ALBANNE autrefois », a connu un franc succès. Le calendrier 2017 : « MONTRICHER autrefois » (5 €) promet d'être tout aussi beau et intéressant.

### Événements à retenir :

- Rencontre cinématographique animalière avec Guillaume COLLOMBET (date encore à préciser – hiver 2016/2017)



- En mai ramasse tes déchets ! À MONTRICHER-ALBANNE il reste encore beaucoup d'endroits dégradés. Le samedi 6 mai 2017, en parallèle des journées européennes de nettoyage de la nature, La Harde organisera un nettoyage sur la commune. Venez nombreux !

**Liaison avec ALBIEZ :** je tiens à remercier les élus et professionnels d'ALBIEZ-MONTROND, de MONTRICHER-ALBANNE et des KARELLIS avec lesquels j'ai pu m'entretenir à de nombreuses reprises durant cette année. Ils envisageaient deux options de tracés : l'un passant par le col d'Albanne au pied de la Pointe d'Emy, l'autre passant la crête entre les Arpons et les Chaudannes. Dorénavant une troisième option passant directement par la Pointe des Chaudannes a pu émerger.

Cette option pourra permettre d'épargner les dernières pentes vierges de la commune.

Quel tracé sera retenu ? Que dire des mesures compensatoires envisagées ? Des études sont faites, des chiffres sont sortis, il est fort dommage que les populations ne soient pas mieux informées du projet. Ce n'est pas de coupures de presse dont il est question mais bel et bien d'information globale et précise : motivations, opportunités, limites, économie du projet, endettement,

tracés retenus, impacts en termes d'urbanisation sur les communes etc... Faudra-t-il attendre l'enquête publique pour cela ? Il sera alors trop tard.

Le 4 août 2016 Madame le Maire et les élus d'ALBIEZ-MONTROND ont présenté tout cela devant les membres de la Communauté de Communes de l'Arvan. Le financement des études pour l'approvisionnement en eau (nécessaire à l'enneigement artificiel prévu, et aux logements à construire sur ALBIEZ pour espérer rentabiliser la chose) est sujet à caution. Plus globalement ce sujet ne fait pas non plus l'unanimité parmi les habitants du plateau d'ALBIEZ qui voient là le risque d'une course en avant et la destruction irrémédiable de tout ce qui aujourd'hui fait l'attrait et l'avenir des lieux. Le projet d'Unité Touristique Nouvelle (UTN) devra normalement être présenté devant le comité de massif en février 2017. L'année 2017 sera donc une année charnière et c'est avec le plus grand plaisir que l'association La Harde vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année. Nous vous souhaitons également une belle et bonne année 2017, une année épanouissante dans un cadre de vie qui vous inspire et un environnement protégé. Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Pour La Harde  
Son Président : Jean-Luc OTTENIO

## ■ ASSOCIATION PÊCHE AU LAC DE PRAMOL

**R**ené GINET (à gauche sur la photo), un des plus anciens garde au lac de Pramol (plus on est ancien, plus la prise est grosse). L'aiguille rouge du peson s'est arrêtée à 2 kg 135. Bravo !

Le Président Georges VERNEY





# Aux Karellis

## ■ TOURISME DU CÔTÉ DES KARELLIS



### **Un nouveau bail pour l'exploitation du village « porte brune »**

Le Conseil Municipal a décidé de dissocier l'exploitation du village de vacances « Porte Brune » de la concession des KARELLIS. La SA « Villages Clubs du Soleil », successeur de Renouveau vacances, n'avait pas la garantie de pouvoir poursuivre l'exploitation de ce bâtiment après 2019, date de la fin de la convention de concession. Par conséquent cette SA ne pouvait pas investir dans la durée pour rénover ce bâtiment. La commune avait le choix, d'investir dans des travaux de rénovation, ou de donner une durée d'exploitation à VCS pour lui permettre de réaliser les investissements nécessaires à l'amélioration des logements.

C'est donc ce second choix qui a été acté par la signature d'un BAE (Bail Emphytéotique Administratif) entre la commune et VCS, pour accorder à ce dernier l'exploitation du bâtiment jusqu'en 2074, date à laquelle tous les bâtiments des KARELLIS reviendront à la commune.

Par ce bail, l'exploitation de ce village de vacances ne sera plus liée à la concession.

### **La concession**

La convention signée avec Renouveau en 1973, pour gérer la station des KARELLIS pendant 30 ans avait été reconduite en 1997 avec une durée de 22 ans. Cette concession, appelée aussi DSP (Délégation de Service Public) arrive à son terme en 2019. D'ici là il faut prévoir l'organisation détaillée et les conditions d'une prochaine convention de Délégation, de manière à la proposer en offre publique.

Pour rédiger ce document, un cabinet de Conseil pourra assister la commune dans cette démarche majeure pour l'avenir des KARELLIS. Ce cabinet aura pour mission d'accompagner les élus dans la rédaction de la DSP avec tous les aspects, juridiques bien sûr, mais aussi dans l'objectif d'assurer un bon fonctionnement de la station, sans pénaliser la commune. La station, qui est génératrice d'emplois, permet de faire vivre nos hameaux, par les activités liées au tourisme, et bien sûr par le maintien ou l'installation d'habitants.

À ce jour, c'est le concessionnaire VCS qui assure, par l'intermédiaire du CSK (Conseil Supérieur des KARELLIS), toutes les fonctions produites par la station, (Office du tourisme, Animation, logement des saisonniers, Services Techniques) ainsi que celles qui incombent aux Communes, Entretien des réseaux et voiries, déneigement etc.

Dans la plupart des stations les DSP incluent les Remontées Mécaniques. Ici ce ne sera pas le cas, puisque notre Régie fonctionne convenablement depuis 40 ans, grâce au conventionnement financier de tous les lits de la station. Il appartient donc à la commune de pérenniser ce modèle qu'elle garantit par sa tutelle.

La Régie poursuivra ainsi la gestion des remontées mécaniques, en accord avec les partenaires des KARELLIS, tout en prenant en compte les nouvelles activités liées au tourisme et à la montagne.

### **Les gîtes « Les Blausannes »**

Comme nous l'avons déjà évoqué, les services de la station gèrent ces gîtes qui appartiennent à l'OPAC de la Savoie, pour une durée de deux ans. Soit la saison d'hiver passée, et celle qui a démarré 2016/2017. Ce bâtiment construit en 1979 n'a jamais fait l'objet de rénovation, il est aujourd'hui en perte de fréquentation, c'est pourquoi il est urgent d'envisager des travaux. L'activité touristique n'étant pas la vocation première de l'OPAC, celui-ci propose de vendre ce bien. Après plusieurs rencontres avec l'Office Public, il est envisagé de faire intervenir l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local de la Savoie) pour l'acquisition du bâtiment au nom de la commune. L'OPAC a aussi donné son accord pour inclure les chalets du PAN (situés à l'entrée de la station) dans la transaction. Ceux-ci étant voués à la destruction. Par ailleurs, la municipalité a rencontré des techniciens de la Région « Auvergne-Rhône-Alpes », dans le cadre du « chèque expertise ». Ce moyen sera utilisé pour accompagner la commune dans une expertise des conditions de reprise des « Blausannes ». Tout d'abord dans la recherche d'un exploitant qui devra s'engager à rénover le bâtiment et à le gérer dans la durée.

### **Perspectives pour de nouvelles constructions**

En 1973, le projet des KARELLIS était conçu pour la réalisation d'un ensemble de 3 000 lits touristiques. Entre 1974 et 1979, les constructions ont porté la capacité d'accueil à 2 650 lits. Suite à plusieurs rénovations et modifications des logements la capacité a été un peu diminuée, et aujourd'hui le remplissage maximum est limité à 2 300 lits. Il est donc important de retrouver une capacité permettant de financer les services communs, et aussi d'apporter un ballon d'oxygène aux commerces ainsi qu'à la Régie des remontées mécaniques.

Des contacts ont été pris, notamment à l'occasion du colloque organisé pour l'anniversaire des 40 ans des KARELLIS, pour projeter la construction d'un ou deux bâtiments d'accueil. (À suivre)

### **Liaison les KARELLIS et ALBIEZ**

La demande d'autorisation pour une UTN (Unité Touristique Nouvelle) a été déposée auprès des services de l'état, dans le but de réaliser une jonction des domaines skiables d'ALBIEZ et des KARELLIS.

La réponse à cette demande sera donnée en 2017.







Cette jonction portera le domaine à 100 kilomètres de pistes et doit permettre aux deux stations d'être reconnues par une meilleure promotion notamment par les tour-opérateurs.

### La route de l'Echerenne

Ce projet très ancien de relier Albanne à Valloire par une route, avance doucement mais sûrement. N'oublions pas que ce passage était classé « Chemin départemental n°81 » jusqu'en 1962 pour la partie entre Albanne et Albannette, et en 1991 pour la partie dite de l'Echerenne, d'une longueur totale d'1 km 900, entre Albannette et Le Villard.

Cet automne les conseils municipaux de Valloire et Montricher Albanne ont pris une délibération concomitante, respectivement le 27 octobre et le 4 novembre 2016, pour

l'intention d'ouvrir cette route et de réaliser une étude de sécurisation du site, ainsi que le chiffrage d'un avant-projet.

Les travaux réalisés en 1993 ont permis de réaliser une plateforme entre Albannette et le Villard. Pour rendre maintenant cette voie ouverte aux véhicules de tourisme, il faut bien entendu sécuriser la piste, notamment sur la partie centrale d'une longueur de 600 mètres. Pour les deux parties latérales, côté Albannette et des Villards, une mise à un gabarit de 6 mètres de large est possible sans ouvrage particulier. La partie centrale, dite de l'Echerenne, va faire l'objet d'une étude pour sa sécurisation par la purge de rochers, la pose de filets métalliques de protection, et la construction de protections bétonnées. Une étude sur les risques d'avalanches sera aussi réalisée.

Gilbert EDMOND

## ■ ANIMATION PAIN À L'ALBANNE

Ils viennent de la ville ou de la campagne, du nord ou du sud, de France ou d'ailleurs pour une ou deux semaines. Ils sont enfants, jeunes, adultes ou personnes âgées. Tous ont en commun un désir de vacances, de pause au milieu d'une année de travail et de soucis, un moment de calme, d'authenticité, de découverte, de dépense physique. Ils viennent pour profiter de ce que nous avons la chance de posséder toute l'année (nos paysages, le calme, la montagne, la neige et le soleil).

« Les touristes : ils nous envahissent, nous dérangent et bousculent nos habitudes. Quand ils sont là, il y a plus de bruits, nos containers à poubelles sont vite pleins ». Pourtant, ils sont aussi et surtout pour chacun de nous, un moyen d'ouverture, de rencontres, d'échanges, si nous le voulons bien. Depuis de nombreuses années, dans le but de tels échanges entre touristes et habitants, l'équipe d'animation des Karellis propose aux touristes, une matinée de fabrication de pain. Faire soi-même son pain dans les fours au feu de bois des villages, être accompagné d'un habitant de nos villages, passer un moment d'échanges avec lui et d'autres habitants, faire une pause dans les activités ski ou randonnée pour vivre une demi-journée au sein d'un de nos villages.

Merci à Noël qui les a accueillis de nombreuses années à Montricher et qui a passé le témoin à Albanne, avec Mimi, Dudu, Michel, Jacques et Coco.

Cette année, ce fut Michel qui, toutes les semaines de saison, hiver et été, a accueilli les groupes accompagnés par les animateurs de la station. Après avoir pâtonné, enfourné, les apprentis boulangers ont visité nos villages d'Albanne et d'Albannette, discuté avec les habitants qu'ils rencontraient pendant que le pain cuisait et que la bonne odeur de pain chaud réveillait les papilles. Après la sortie du four, un petit verre de blanc de Savoie accompagné de tome et de charcuterie du pays clôturait la matinée. Ils sont souvent nombreux, ils en redemandent. Sachons les accueillir.



Rendons nos villages accueillants, nettoignons nos chemins, nos maisons, n'hésitons pas à accueillir ceux qui viennent vers nous, souvenons-nous que ces touristes sont aussi une des ressources de notre commune.

Si des bénévoles ont envie de se joindre à l'équipe de boulangers, qu'ils se fassent connaître, c'est facile à apprendre et l'on peut toujours apprendre.

Michel LEFEVER





## ■ LES 40 ANS

Dès les premières réunions pour l'organisation des 40 ans de la station, le Conseil Supérieur des KARELLIS a souhaité s'adresser à la fois aux clients, aux salariés mais aussi aux habitants de MONTRICHER-ALBANNE. C'était aussi l'occasion de rappeler les fondements des KARELLIS avec un séminaire de réflexion sur le tourisme associatif. Ainsi, une pièce de théâtre originale a été commandée à Daniel GROS avec des clins d'œil sur la création des KARELLIS, une journée festive organisée (avec sculpture sur glace, DJ, décorations...) suivi d'un spectacle clos par un feu d'artifice grandiose.

Je retiendrai tout particulièrement l'implication collective (des salariés de la station, des remontées mécaniques et des moniteurs de l'ESF, du Club des Sports et de certains habitants) leur participation au spectacle mais aussi à toute la mise en œuvre, avant et après l'événement. Pour ceux qui étaient présents, rappelez-vous cet épais brouillard tombé vers 18h, qui s'est évaporé comme par magie au début du spectacle. Souvenez-vous des figurants se succédant sur le front de neige et des tableaux qui s'enchaînaient.

Qui peut oublier les boules de feu s'élevant des toits, les explosions de mille couleurs partant de toutes parts ? Pour ceux qui le souhaitent, un petit film souvenir est sur le site web des KARELLIS :

<http://www.karellis.com/fr/174/les-karellis-ont-fete-leurs-40-ans/>

Les 40 ans sont maintenant passés, à nous tous d'inventer la suite.

Jean-Sébastien DOREL





## ■ LE COLLOQUE ANNIVERSAIRE DES KARELLIS

L'organisation de ce colloque avait pour but de rassembler des témoignages sur les caractéristiques qui ont fondé Les KARELLIS, ainsi que de redéfinir les valeurs du Tourisme Social, pour mieux établir des projets d'avenir.

Les mots s'usent et le Tourisme Social est devenu le tourisme de l'Economie Sociale et Solidaire. Il est aussi question aujourd'hui de tourisme durable ou responsable. Tout ce vocable rassemble la volonté humaniste de prendre en compte les aspects culturels du tourisme où le vacancier est considéré comme un acteur plutôt qu'un consommateur. Ainsi des « tables rondes » ont été organisées et animées par le Mauriennais d'origine, et journaliste, Patrick PLAISANCE. Le premier échange était un témoignage de l'originalité des KARELLIS.



Avec Jean VERNEY, ancien Maire, Yves MAGNIN ancien Directeur de la station, Gilbert EDMOND, pour le Club des Sports et le logement des saisonniers, et Patrick CELTON, un vacancier fidèle de la station qui vient en vacances aux KARELLIS depuis toujours.

Alex NICOLA, président du Conseil Supérieur des KARELLIS avait auparavant accueilli l'ensemble des participants et des personnalités par un discours de bienvenue.

Deux films ont été réalisés pour recueillir le témoignage, de Pierre LAINE, le fondateur des KARELLIS, ainsi que celui de Jean VIARD, chercheur et consultant en tourisme pour des Universités.

C'était aussi les 20 ans du festival Cordes et Pics, ce qui a permis de proposer un entracte. Ce mini-concert était présenté par Gilles CHANCEREUL Président Fondateur de Festival de Musique organisé chaque été dans la station. C'est le groupe Tierra Del Sol qui a assuré cet intermède.

Une deuxième table ronde a ensuite rassemblé :



Claude PONSON, ancien Directeur du Développement à l'Agence Touristique Départementale de la Savoie. Gilles CAIRE, Economiste, Enseignant-Chercheur à l'Université de POITIERS, spécialisé dans l'ESS. Philippe BOURDEAU, Enseignant, Directeur Adjoint de l'Institut de Géographie Alpine, Université de Grenoble. Georges BRAUD, Vice-Président de Villages Clubs du Soleil, Président du Conseil d'Orientation stratégique. Serges MAGNAT Directeur de l'Association Ternélia les Grands Massifs, villages vacances en Savoie et en Haute-Savoie. Jean- François SIMON, Délégué Général d'Ethic' Etapes, réseau hébergement de jeunes. Michèle DEMESSINE, Sénatrice, Présidente de l'Union Nationale des Associations de Tourisme, et Secrétaire d'Etat au Tourisme, de 1997 à 2001, au sein du Gouvernement JOSPIN.

Après une présentation de l'avenir des KARELLIS par Alex NICOLA, Président du CSK, Janine LAINE montait à la tribune au nom de son mari Pierre, pour dire un au revoir au public et à tous les acteurs qui œuvrent, ou ont œuvré, pour les KARELLIS. Cet au revoir a été très émouvant, et à la fin le public a réservé une « ovation debout » pendant plusieurs minutes remplies de chaleur.

Les conclusions de ce colloque ont été confiées aux élus présents pour commenter la situation et l'avenir du tourisme en montagne, et plus particulièrement à celui des KARELLIS. Etaient présents Morgan TANGUY, Sous-Préfet de SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Michel BOUVARD, Sénateur de la SAVOIE, Vice-Président du Conseil Départemental de la SAVOIE. Emilie BONNIVARD, Vice-Présidente de la Région AUVERGNE-RHÔNE-ALPES. Sophie VERNEY, Maire de MONTRICHER-ALBANNE.

Ce colloque a fait l'objet d'une vidéo réalisée par Julien DELEGLISE. Les personnes intéressées pour obtenir une copie numérique de cette vidéo, peuvent m'en faire la demande.

Bonne année 2017 à tous.

Gilbert EDMOND



## ■ DESCENTE VTT AUX KARELLIS

### Une histoire de pionniers de notre commune, têtus et volontaires

**D**epuis 8 ans, deux jeunes pisteurs des Karellis, habitants de la commune ont pensé « vélo ». C'est une activité, au sens large de terme, qui se développe de plus en plus dans les stations de montagne et qui mérite d'être exploitée. Écoutons ce qu'ils ont à nous dire.

« C'est par passion tout d'abord que nous avons voulu monter un projet de VTT de descente, puis c'est devenu notre métier ! Nous sommes rentrés en contact avec tous les acteurs locaux (la station, les remontées mécaniques et la commune) pour leur présenter ce document. Nous avons convaincu les responsables de l'importance du VTT de descente pour les Karellis, l'été. Une station de ski a l'avantage d'être équipée de remontées mécaniques ce qui facilite ce loisir pour Monsieur et Madame Tout le monde ! Ce fut notre discours pendant 8 ans. En 2015, l'environnement est devenu davantage favorable et la décision de créer deux pistes, a vu le jour : la COOL'KAR (piste bleue) et la DEVAL'KAR (piste rouge). Deux pistes au profil descendant agrémentées de sauts, petits ou gros, de virages relevés et de modules, histoire de varier les plaisirs mais surtout de gérer la vitesse. Pour la réalisation de ce projet nous avons fait appel à l'entreprise Vélo des Cols représentée par Franck BAFOU. »

En juin 2016, l'inauguration officielle a eu lieu en présence de Monsieur Barthélémy PICHE attaché parlementaire de Monsieur Michel BOUVARD, de plusieurs maires des communes voisines, de Monsieur Alex



NICOLA Président du CSK, de Monsieur Michel COLLADO administrateur, de Monsieur Jean-Sébastien DOREL Directeur des Karellis, de Monsieur Christophe BAUDOT Directeur de la Régie autonome des remontées mécaniques, de Monsieur Marcel PASQUIER son Président ainsi que de quelques membres du CA, de quelques directeurs des villages de vacances, de Madame Sophie VERNEY, Maire de la commune de MONTRICHER-ALBANNE et des membres du Conseil Municipal. Le bilan de ce premier été fut positif avec une fréquentation assez bonne des vacanciers des villages et beaucoup de réactions de satisfaction. Compte tenu de ce succès auprès des vacanciers, une communication mériterait d'être réalisée sur toute la vallée, le département et pourquoi pas la région, afin que la station des KARELLIS soit reconnue « station vélo d'été » d'autant qu'en même temps, la montée du BOCHET aux KARELLIS est maintenant balisée et reconnue par SAVOIE-MONT-BLANC comme ayant un intérêt certain. Il n'y a pas eu de blessés graves sur les deux pistes, juste de la « bobologie » mais par contre quelques



accidents ont été recensés en dehors des parcours sécurisés : preuve que le balisage des pistes est nécessaire aussi pour la sécurité !

En ce sens, les tracés de deux nouvelles pistes ont été étudiés, dessinés et des demandes de devis ont été réalisées auprès d'entreprises du secteur. Pour le moment, les décideurs n'ont pas donné de réponse à ce dossier. L'automne est bien avancé, les nouvelles pistes ne seront donc pas réalisées pour 2017, car certains travaux sont nécessaires avant l'hiver. Nous espérons pour tous, que les moyens seront accordés pour que se développe cette activité sur notre station. Pour l'avenir du cyclisme sur le territoire de notre commune, le développement du VTT avec assistance électrique qui permet une démocratisation du vélo en montagne, semble aussi nécessaire. Peut-être qu'un service de location au forum pourrait être envisagé ? C'est dans l'intérêt de notre station, nous en sommes persuadés !

Romain AUZARY, initiateur du projet





## ■ TRAVAUX D'AUTOMNE

**E**ncore un automne bien rempli aux Karellis. Après la réfection des commerces (Intersport, Panier Savoyard, Vordache, Mélèze), les mises en sécurité (passerelle de la Turra, chemin de câbles des réserves ...), cette année, on s'attaque aux normes d'accessibilité.

Il ne faut pas oublier que faciliter la circulation piétonne s'adresse non seulement aux personnes à mobilité réduite, mais aussi aux parents avec poussette, aux vacanciers en béquilles sortant du cabinet médical, aux clients du Sherpa les bras chargés de victuailles ... bref à tout un chacun ! Concilier obligations législatives, contraintes topologiques et géologiques tout en mettant en valeur le forum n'aura pas été chose facile. Les premiers plans comportaient d'ailleurs des aberrations, avec une véritable tranchée autour des commerces !

Un cheminement complet sera possible depuis les places de stationnement réservées et créées devant la location de ski, en passant par les réserves puis par l'ascenseur, permettant l'accès aux commerces. Pour passer du niveau de l'intérieur du forum au niveau du front de neige, un élévateur a été installé. Une rampe permet l'accès à la salle Pierre Lainé (l'entrée actuelle comportant des marches d'escalier). C'était aussi l'occasion pour la rendre plus visible et faire un hall d'accueil plus agréable. Ainsi, nous suivons les

préconisations du département de la Savoie. Les mises aux normes d'accessibilité sont l'occasion de réfléchir en zone de confort. Une fois le projet abouti, les clients des villages de vacances Azurèva, Odésia, et Porte-Brune auront un cheminement facilité vers tous les commerces et services. Ce chantier n'est pas fini. Il nous faut réfléchir à l'accès de l'ascenseur panoramique (pour les personnes venant à la journée) et à la circulation piétonne depuis les villages du haut (notamment en hiver). Enfin, des réflexions doivent être engagées avec la commune, les remontées mécaniques et l'ESF concernant la gestion des flux sur le front de neige (entre skieurs de tous niveaux, piétons, skieurs nordiques, jardin d'enfants, luges...)

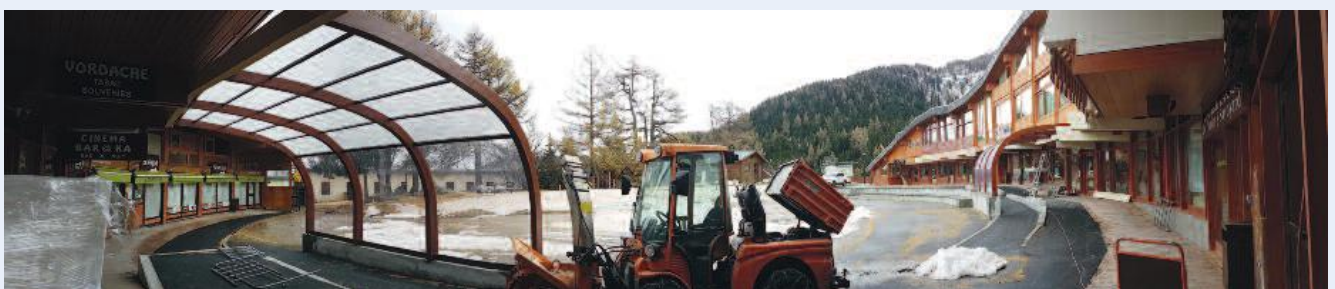
Jean-Sébastien DOREL



DAB et entrée du cinéma



Ascenseur d'accès aux pistes personnes handicapées



La cour du Forum avant et après



# Infos diverses

## ■ ACA : FOCUS SUR LA LUDOTHÈQUE

### L'Association Cantonale d'animations et sa ludothèque Cœur de Maurienne-Arvan

Comme la plupart des ludothèques, celle de Cœur de Maurienne Arvan est un espace dédié aux jeux. C'est aussi un lieu d'animation qui favorise les rencontres et le lien social. Elle est ouverte à tous, quel que soit l'âge.

La ludothèque comprend plus de 270 jeux dont 20 en bois. Une ludothécaire assure la mise en place des espaces, la présentation des jeux et l'animation des séances.

La ludothèque propose plusieurs formules :

#### 1- La tournée dans les communes : tout public

- Le jeu sur place (gratuit)
- L'emprunt de 1 à 3 jeux pour un mois. Passludo 10 € par an et par famille + adhésion 3 € par famille.

Pour connaître les lieux et dates du passage de la ludothèque dans votre commune, téléphoner à l'ACA ou consulter le site [www.aca-stjean.fr](http://www.aca-stjean.fr)

#### 2- Le prêt de jeux dans les locaux de l'Association Cantonale d'Animation

- Tout public : les mardis et jeudis de 16h à 18h (1 à 3 jeux par mois, Passludo 10 € par an et par famille + adhésion 3 € par famille)
- Pour les communes et les associations sur rendez-vous.

### 3- Exemples de quelques soirées à thème qui ont eu lieu : + de 12 ans, gratuit

| Dates 2016            | horaires  | lieux                  | thèmes   |
|-----------------------|-----------|------------------------|--|
| Vendredi 2 septembre  | 20h-22h30 | ACA                    | Enquêtes énigmes   |
| Vendredi 30 septembre | 20h-22h30 | SAINT-JULIEN-MONTDENIS | Soirée Loup Garou  |
| Vendredi 4 novembre   | 20h-22h30 | ACA                    | Jeux de réflexes diaboliques                               |
| Vendredi 2 décembre   | 20h-22h30 | ACA                    | Jeux de gestion (construire et gérer une cité ex 7 wonder) |

### 4- L'animation d'événements : réservée aux associations et aux communes

Sur demande la ludothécaire anime un espace jeu selon les types d'événements. Exemples d'animations d'événements :

Fête du jeu à ALBIEZ-MONTROND, Pataquès Concert, Fête du printemps SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE, Brocante SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE, Forum des associations

**Renseignements : Association Cantonale d'Animation Centre socio-culturel de SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE**

11 rue du Parc de la Vanoise 73 300 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

04 79 59 90 56 / [www.aca-stjean.fr](http://www.aca-stjean.fr) / [animation@aca-stjean.fr](mailto:animation@aca-stjean.fr)

[contact@aca-stjean.fr](mailto:contact@aca-stjean.fr)

## ■ SIRTOM MAURIENNE

### 1. GESTE et NATURE

Comme vous recevez régulièrement les bulletins « GESTE ET NATURE » publiés par le SIRTOM, vous avez donc toutes les informations en matière de réduction des déchets. Nous vous rappelons que : Trier ses déchets est un geste citoyen.

### 2. Modernisation du parc

L'installation des Containers semi-enterrés touche à sa fin. Le parc de collecte des Ordures Ménagères et des déchets sera donc bientôt complètement rénové, plus efficace, moins polluant et plus sécurisé. Dans toute la Maurienne, les engins de ramassage, eux aussi, sont mieux adaptés aux besoins. Les nouveaux appareils sont équipés d'informatique ce qui permettra de mieux gérer les tournées de ramassage, car le tonnage de chaque relevé de container sera enregistré informatiquement et permettra de suivre en temps réel les tonnages afin de planifier au mieux, selon les besoins, les futures tournées de relève des containers. Cette année, pour continuer la modernisation de ses moyens, le SIRTOM s'attaque à la rénovation de

ses déchetteries. Les travaux de rénovation du site de SAINT-JULIEN-MONTDENIS sont en cours depuis juillet. Ils dureront 5 mois environ. La fin de ce chantier est prévue avant l'hiver 2016/2017. Le chantier sera constitué de deux phases : Dans un premier temps, création d'une plateforme ayant pour but de servir de zone de déchetterie provisoire durant les travaux,

Une fois cette plate-forme créée, les bennes seront déplacées sur le site provisoire et le réel chantier pourra alors commencer.

Durant l'intégralité de ces travaux, l'accès de la Déchetterie sera interdit aux professionnels afin de limiter la fréquentation du site. Ces derniers devront donc s'orienter vers le site de LA CHAMBRE ou celui de SAINT-MICHEL-DE-MAURIENNE. Afin que le site provisoire reste le plus fluide possible, le SIRTOM demande également au public de s'orienter vers ces autres déchetteries quand c'est possible. Le SIRTOM remercie ses usagers pour leur compréhension, leur patience et les prie

de l'excuser pour la gêne occasionnée durant cette période. Nous souhaitons que vous soyez de plus en plus nombreux à utiliser les services de cette Déchetterie et que les dépôts sauvages ne soient plus qu'un mauvais souvenir. La propreté de nos paysages participe au bien-être des habitants.

### 3. Un autre rappel : Brûler ses déchets verts, c'est interdit !

Brûler 50 kg de végétaux émet autant de poussières que : 5 900 km parcourus par une voiture diesel récente sur 70 à 920 trajets pour rejoindre la déchetterie la plus proche...

Alors au lieu de brûler les végétaux, d'autres solutions existent : Apportez-les en déchetterie. Utilisez-les dans votre jardin : compostage, paillage ou broyage.

Pour plus d'informations sur les pratiques au jardin, télécharger le guide de l'ADEME

**Monique LEFEVER, représentante de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne au Conseil Syndical du SIRTOM MAURIENNE.**





## ■ VISITE DANS LA GALERIE DE SAINT-MARTIN-LA-PORTE



Le 27 octobre 2016, l'équipe municipale était invitée par la société TELT à visiter les travaux du LYON-TURIN. Après un exposé très précis sur les objectifs actuels, les plannings du travail de percement et les aspects techniques du chantier, nous nous sommes équipés pour

une grande aventure au centre de la terre. Nous sommes descendus sous la montagne, en voiture. Après un kilomètre de descente impressionnante, nous sommes arrivés dans une galerie de déviation percée à l'explosif. Très vite, on nous a demandé de nous éloigner car une explosion était prête et imminente. Nous avons donc repris notre descente pour arriver à la galerie principale où travaillait le tunnelier. Impressionnant ! La longueur de cet engin d'abord, le nombre de ses fonctions ensuite : creusement, installation de voussoirs, tapis d'évacuation de



gravas... Une chenille énorme qui avançait devant nos yeux et même sous nos pieds car nous étions montés à bord. À notre retour, au grand air, nous avons remercié les personnes qui nous avaient accueillis et qui avaient vécu avec nous ce moment inoubliable.

## ■ QUELQUES ÉLÉMENTS D'INFORMATION SUR LA NOUVELLE LIAISON FERROVIAIRE LYON - TURIN

Conscients des attentes des riverains sur les impacts du chantier de SAINT-MARTIN-LA PORTE, les élus ont engagé avec les représentants de TELT un travail de contrôles réguliers et des actions sont mises en œuvre pour diminuer les effets des travaux engagés. Voici un point de situation à fin décembre. Depuis le mois d'août dernier, le percement du tunnelier Federica a démarré. Aujourd'hui, plus de 300 m sont réalisés et 200 anneaux posés. La géologie rencontrée est composée de schistes noirs plus ou moins charbonneux avec des bancs de grès. Les déblais du tunnelier non valorisables sont transportés par un convoyeur à bandes jusqu'au site de SAINT-FELIX, puis par camion de SAINT-FELIX à Plan d'Arc sur la Commune de SAINT-JULIEN-MONTDENIS, en passant par l'ex RN6 et une portion de la RD 81a.

Après des nombreuses séances de travail avec Monsieur le Sous-Préfet, les représentants de TELT et du Groupement d'entreprises et le Conseil départemental, un « cheminement piétons » sécurisé sur la RD 81a est mis en service à proximité de l'usine Ferropem. De plus, l'ex RN6 est traitée avec un revêtement devant limiter la poussière. Par ailleurs, quelques adaptations sont en cours pour améliorer les performances acoustiques du convoyeur à bandes qui est opérationnel depuis le mois de novembre.

**Poussières :** un plan de contrôle des poussières est prévu dans le cadre du marché, par la pose de plaques inox

(mesures des retombées atmosphériques sèches) pendant une période de 30 jours, un mois sur deux en période hivernale et chaque mois en période estivale.

Ces dispositifs sont répartis sur le site de SAINT-FELIX (4 plaquettes), sur l'itinéraire des camions entre SAINT-FELIX et Plan d'Arc (4 plaquettes) et sur le site de Plan d'Arc (5 plaquettes). Ces mesures ont débuté en avril 2016 pendant la période des travaux préparatoires, la réalisation de la piste d'accès et le terrassement du bassin sur Plan d'Arc et un état Zéro le 10 août 2016, avant le début des travaux. À ce jour, sur l'ensemble des moyennes mensuelles réalisées, l'empoussièrement est classé faible pour la totalité des stations de mesures. Il conviendra d'apporter une vigilance particulière en période estivale et en période sèche et de forts vents.

**Bruits :** le site de Plan d'Arc a fait l'objet d'un état initial acoustique le 23 septembre 2015 (deux points de référence choisis à proximité immédiate du site et un au Bochet) par le bureau AIR OPTA. Une simulation numérique a été faite dans le cas le plus défavorable du chantier (avec au même moment en activité deux camions et un bulldozer) : les valeurs obtenues en tout point sont toujours inférieures aux seuils réglementaires. Cette modélisation prévisionnelle sera contrôlée en cours de travaux par des mesures régulières :

Comme pour les mesures de poussières, des états initiaux et des mesures sont

effectués sur les deux sites et sur la piste d'accès. Pour résumer sur la question du bruit, les niveaux sonores sont conformes aux émergences réglementaires.

Il conviendra d'avoir un suivi régulier des niveaux acoustiques en fonction de l'avancement des travaux et de l'exploitation des sites de dépôt. Par ailleurs, il est à noter que le bulldozer à l'origine des bruits les plus importants a été remplacé et que de ce fait le bruit est maintenant moins aigu et donc moins agressif. Des contrôles réguliers seront poursuivis tout au long des travaux et seront communiqués à la demande, en toute transparence.

Enfin, des réunions d'information et de concertation régulières se poursuivent sous l'égide de Monsieur le Sous-Préfet en présence des différents acteurs du chantier et des élus des communes concernées, dont MONTRICHER-ALBANNE.

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur le chantier SMP4, il existe un site : [www.chantier.smp4.eu](http://www.chantier.smp4.eu)

Le 14 décembre 2016. Eric VAILLAUT



Vue d'ensemble du lieu de stockage définitif.



## ■ REUNION PUBLIQUE TELT (TUNNEL EURALPIN LYON TURIN) DU 26 JUIN

Cette réunion publique a été organisée par Madame le Maire, Sophie VERNEY, Monsieur le Sous-Préfet, avec des représentants de TELT, du Département ainsi que la presse qui a été conviée. Aucune information n'avait encore été fournie à notre commune sur l'impact des travaux d'aménagement du site de dépôt « Plan d'Arc » et du passage d'un camion toutes les deux minutes, dans les deux sens, sur l'ex-RN6. Des habitants de tous les hameaux étaient présents. Après une présentation du chantier « LYON-TURIN » par le directeur des travaux de la galerie de SAINT-MARTIN-LA-PORTE, le débat s'est ouvert.

De nombreuses questions ont été posées par le public présent (dont voici quelques exemples) :

**Quelles seront les différentes mesures de sécurité mises en place au carrefour de l'ex-RN6 et le pont des Anglais pour la circulation des touristes et des riverains, des piétons et des cyclistes qui montent aux KARELLIS ?**

**Mise en place d'un feu de circulation pour les piétons, élargissement de la chaussée, Marquage au sol de stops avec priorité de**

*circulation en direction des axes principaux, et limitation de vitesse.*

**Pourquoi ne pas utiliser un passage de circulation des camions en bordure de l'Arc ? Gros débit du ruisseau de Saint-Martin-la-Porte, risques de crues de l'Arc, impossibilité de passer outre la règle de la loi sur l'eau votée par le parlement.**

**Pourquoi ne pas installer une bande transporteuse ?**

*Installation impossible à cause des caténaires SNCF.*

**Le Hameau du BOCHET sera directement impacté par les nuisances sonores, par la poussière, que prévoit TELT pour éviter cette pollution ?**

*Des capteurs « dynamiques » sonores et de poussières seront installés afin de contrôler régulièrement les niveaux de pollution. Les normes prévues par la réglementation seront respectées. Nous serons informés des résultats.*

**La circulation est souvent difficile sur le pont des Anglais et la chaussée est souvent verglacée. Peut-on prévoir un déneigement plus efficace pour éviter tout incident avec les camions qui vont emprunter l'ex RN6 avec un feu rouge et un stop ?**



*M. Le Sous-Préfet a répondu qu'il demanderait au Département d'intensifier le déneigement et le salage de la chaussée.*

**Si un délestage de la circulation est prévu par la route des Resses est-il prévu un aménagement et élargissement de la route (circulation très difficile l'hiver, route souvent gelée) ?**

*M. Le Sous-Préfet a proposé un élargissement de la route des Resses afin d'en sécuriser la circulation. Il stipule également qu'il n'y aura pas de circulation de camions pendant les grands week-ends hivernaux.*

Monsieur le Sous-Préfet s'est engagé à revenir avant la saison d'hiver pour évoquer les difficultés rencontrées après un mois de fonctionnement et également les mois de mars ou avril 2017. Il précise que le Conseil Municipal pourra être le porte-parole des riverains sur les problèmes rencontrés.

Claude CARRAZ et Laure PASQUIER

## ■ RÉUNION DE CHANTIER TELT

### Aménagements de l'ex RN6 de novembre 2016

Nous nous sommes rendus sur place, à l'intersection de l'ex RN6 et de la RD81 pour faire le point des aménagements réalisés dans le cadre de la sécurisation du passage des usagers.

Un feu à bouton d'appel a été installé, pour permettre au piéton souhaitant traverser la route (53 secondes) au niveau de l'ex-gare SNCF, de stopper les camions au passage piétons, matérialisé en jaune au sol. La vitesse a été limitée à 30 km/h. Le carrefour a été élargi.

Nous nous sommes ensuite rendus dans le virage, en bas de la descente, en direction du pont passant sous la

voie ferrée. Là, il a été constaté qu'aucun élargissement de la chaussée n'avait été entrepris. Il n'existe pas de stop pour arrêter les camions qui coupent la route pour accéder à l'ex-RN6 en direction du site de dépôt du « Plan d'Arc ».

De ce fait, la circulation pour les véhicules montant sur notre commune ou allant à l'usine devient très dangereuse : peu de visibilité et virage en angle droit.

Nous avons demandé l'élargissement du virage sur la droite de la route, en direction de SAINT-JULIEN-MONTDENIS.

Pour cela, TELT devra acquérir une parcelle du terrain en contrebas du mur afin de prévoir une troisième voie, auprès de FERROPEM (qui en est le propriétaire).

Claude CARRAZ



De G à D: Nicolas ROGES, Elodie MANCEAU, Monsieur le Sous-Préfet : Morgan TANGUY, Madame le Maire de MONTRICHER-ALBANNE : Sophie VERNEY, Florent MARTIN, Xavier DARMENDRAIL, L'adjoint au Maire de SAINT-JULIEN-MONTDENIS : Franck LEFEVRE, Xavier MARMY (FERROPEM) et Monsieur le Maire de VILLARGONDRAN : Philippe ROSSI.





## ■ RÉGIE DES REMONTÉES MÉCANIQUES

**Bonjour à tous !** La régie des remontées a repris un régime de croisière dans le cadre de ses investissements sur le terrain. Ceux-ci concernent autant la pratique du ski en hiver que la fréquentation en été, saison compliquée et tendue en termes de fréquentation.

A l'automne 2015 la piste de la ponsonnière devient piste « ludique » (piste verte pour débutant partant du sommet de plan du four et arrivant à la station). son profil a été retravaillé et remis à plat pour faciliter le travail des dameuses et la glisse des marmots, les entrées de virages ont repris de la pente, ce qui évite de pousser sur les bâtons en sortie. Des élargissements ont été créés de loin en loin et accueillent pendant la saison d'hiver des stands et personnages ludiques avec sauts, passages inférieurs, bosses etc... Les enfants sont ravis. Les retours des acteurs de la station (ESF, accompagnateurs, villages...) sont très positifs. La piste au bas des Achères a été élargie au-dessus de l'arrivée du téléski des loyes, ce qui facilite le croisement des trois pistes.

La descente vers le téléski des Loyes a été élargie par la pose d'un fourreau dans lequel passe le petit ruisseau qui sert dorénavant de piste. Les deux côtés du TK sont utilisés retours plus faciles. Gain de deux largeurs de machine. La piste qui part du sommet du téléski des prés (débutants) a été élargie sur 150 mètres et remise à plat, ce qui évite aux enfants de glisser en dévers et de se retrouver dans la pente.

Dans la combe de la Rama une traversée de ruisseau a été couverte par la pose de 6 buses facilitant ainsi le passage des machines et évitant de produire de la neige en quantité. Tous ces travaux ont été réalisés par l'entreprise MANNO, adjudicataire du marché avec un montant de 60 000 € pour 300 heures de pelle mécanique.

Au printemps 2016, deux pistes de VTT ont été créées, une bleue et une rouge. Ces pistes permettent de descendre du sommet du télésiège de Vinouve jusqu'à la station en empruntant des tracés en pleine forêt, retravaillés pour les débutants et les plus aguerris. Un tracé côté Karellis par la forêt de la Ponsonnière, et l'autre par La Plagne coté Albanne. Les retours d'enquête auprès des vacanciers sont très positifs, ils en demandent encore. D'autres possibilités sont envisageables, mais nous préférons avoir deux années de pratique pour aller plus de l'avant.

Ces travaux ont directement impacté le fonctionnement de la station cet été. Les partenaires des KARELLIS nous ont sollicités pour une ouverture plus conséquente du télésiège de VINOUE. Celui-ci a transporté nos vacanciers 4 jours par semaine au lieu des 3 demi-journées habituelles. Le coût de fonctionnement est plus important aussi, mais la participation plus active de la station a permis de mettre cela en place. Là aussi, les retours d'enquête sont positifs.

Cet été 2016, n'est pas en reste pour les travaux. Toujours des travaux de pistes mais aussi un chantier très important qui prépare l'avenir et rattrape le temps perdu et remet la sécurité au goût du jour.

Un chantier avec quelques années de retard : la suppression et (ou) la mise aux normes des transformateurs au Pyralène, ce produit hautement cancérigène lorsqu'il brûle, et dont l'État avait imposé aux entreprises en possession de ce type de matériel, de se mettre en conformité, c'est-à-dire élimination directe par une entreprise agréée des transfos les plus pollués et mise aux normes des autres. Les partenaires de la station, chacun en ce qui les concerne ont réalisé ces travaux voici quelques années, ainsi que régie électrique avant de passer à SOREA. Il ne restait plus que nous, voilà qui est fait.

En continuité sur la partie électrique, un local de transformation électrique, (le poste du bas de la station vieux de 40 ans) alimentant les deux télésièges débrayables et toutes les installations RM sur le plateau a été refait, les « jeux de barres » 20 000 volts étaient obsolètes et dangereux à exploiter, nous repartons pour quelques années. D'autres travaux de ce type, sont à envisager dans les autres structures, les études sont à réaliser.

### Travaux de pistes

Voici plusieurs années que nous rencontrons des soucis d'enneigement sur une partie haute du domaine, au pied de la piste des Arpons. L'hiver dernier, nous avons transporté de la neige par hélicoptère sur une surface d'environ 500 mètres carrés pour permettre le retour des skieurs depuis le sommet du télésiège des Chaudannes vers la station. Cette année, après étude, il a été décidé de terrasser le bas de cette piste afin de baisser son niveau et de poser des barrières à neige, barrières construites avec des « planches de bois » et posées le long de la piste pour servir de pièges autant avec un vent de nord que de sud. Des barrières ont

également été posées sur le bord de piste entre le pied du TK de La Plagne et le départ du télésiège des Arpons. La neige se bloque sur ces planches et nos machines peuvent alors la travailler et la remettre sur la piste.



Barrière à neige –traversée Plagne-Arpons

Une autre piste a également fait l'objet de terrassements importants. Il s'agit de la piste de liaison, du bas des mottes rouges (sommet du snow park) jusqu'à l'intermédiaire du téléski de La Plagne. Toutes les années, nos chauffeurs passaient de nombreuses heures de machine, et utilisaient des centaines de mètres cubes de neige pour mettre cette piste à plat, de façon à pallier au terrain naturel qui était dans le sens de la pente. Le terrassement a consisté à former une piste à plat avec les déblais et les remblais, ainsi les machines travailleront dans de bonnes conditions. Nous devrions avoir un gain de temps appréciable.

Le Snow Park a également été remodelé avec des bosses en terre plutôt que des bosses faites à la mi-janvier avec de la neige (qu'il faut aller chercher...) un gain de temps important est attendu. Tout le Snow Park n'a pas été travaillé, les relevés topographiques ont été faits l'hiver dernier et serviront pour finaliser ce chantier l'an prochain. Le temps pour réaliser ce chantier nous était compté cet été.

### Travaux Remontées Mécaniques

Tous les ans, les remontées doivent faire l'objet de contrôles et d'entretien autant sur les téléskis que sur les télésièges. Ces travaux sont effectués par nos équipes et par des entreprises extérieures en prestations. Je ne vais pas énumérer tous ces travaux, mais sachez que cela occupe bien nos équipes.

En revanche, deux chantiers méritent que l'on s'y arrête. Il s'agit de l'amélioration des téléskis d'ALBANNE et de LA PLAGNE. Nous savons que ce sont deux appareils « difficiles » soit par le degré de pente de la piste, soit par leur départ brusque.

Le fait de changer les armoires électriques de ces appareils, permet de mettre en place un variateur de vitesse (3 vitesses possibles) ce



qui va ralentir le moteur au démarrage à la demande du conducteur d'appareil, et ainsi moins tirer sur les bras des skieurs. C'est un confort appréciable et surtout pour les débutants qui ne craignent plus de prendre ces téléskis.

Les amorces de pistes de montée au départ des téléskis, ont aussi été modifiées et remises à plat de façon à obtenir un départ plus facile, dans la bonne inclinaison par rapport au câble. Cerise sur le gâteau, lorsque la ligne est vide de skieurs, le système se met en mode économie d'énergie et diminue la vitesse du moteur.

### Neige de culture

La possibilité de fabriquer de la neige, conditionne le bon fonctionnement de nos entreprises, et bien sûr de nos stations. Cette fabrication est bien sûr conditionnée par des températures négatives, et vient en complément de la neige naturelle, toujours présente en altitude.

Aussi pour le déploiement du réseau neige, nous étudions le fait de démarrer les saisons avec l'absence de neige naturelle en partie basse (en dessous de 2000 m d'altitude) en utilisant nos gros « ascenseurs » : Vinouve et plan du four. Le réseau devra équiper en perches les pistes principales. Pour cette année, la régie a fait l'acquisition de deux enneigeurs basse pression mobiles. Ils pourront être utilisés partout et surtout là où la pression en eau est faible sur le réseau. Nous avons également mis en service six « perches » plus performantes qui demandent mois de pression d'air.

Le bas de la piste du « guetton » entre le passage en forêt et le bas de la piste des Achères a été équipé d'enneigeurs. 350 mètres de pistes supplémentaires qui nous faisaient défaut pour le retour station. Nous avons aussi souhaité

aménager le téléski des prés, mais le temps ne l'a pas permis, ce devrait être reporté en 2017. Pour continuer sur les pistes et la neige de culture, la régie a fait l'achat d'une nouvelle dameuse, au demeurant rien de particulier, sauf que les fabricants de ces engins ont des idées plein la tête, la dernière trouvaille permet de connaître la hauteur de neige qui se trouve sous la lame de la machine à l'instant « T ». Imaginez la performance, on peut savoir ou répartir de la neige et en quelle quantité au jour le jour, fini de pousser des mètres cubes sur de grandes distances, fini de faire marcher les enneigeurs inutilement. Ceci demande en revanche de connaître au centimètre carré près, la forme du terrain avant les chutes de neige. Un RNT (Relevé Numérique Terrestre) a ainsi été réalisé cet été et ce système « Lidar » sera opérationnel dès cet hiver avec cette nouvelle machine. La suite sera de se doter de ce type de « GPS perfectionné » au fur et à mesure des remplacements de machines.



Tranchée pour le bouclage électrique - réseau neige et fibre optique.

### Gros chantier en cours

Voici pour le dernier point de cet été, la régie a lancé un gros chantier concernant plusieurs structures en même temps. Le chantier consiste à boucler les réseaux électriques entre, celui alimentant le côté La Plagne (à partir d'Albanne) et le réseau alimentant le pied de tête d'Albiez (à partir des KARELLIS). Ce bouclage nous permettra en cas de rupture d'un câble (ou d'un côté ou de l'autre) de pouvoir se réalimenter, ce qui n'est pas le cas actuellement. Nous avons vécu 20 ans avec deux réseaux en antennes, ce n'est plus possible. Les matériels sont comme les gens, ils vieillissent et un incident aurait pu avoir de fâcheuses conséquences. On peut imaginer plusieurs jours sans remontées suivant le lieu du défaut. Aussi la décision a été prise de remédier à cette lacune. Dans le même temps pendant que les tranchées sont ouvertes, nous en profitons pour enfouir un réseau d'enneigement qui sera en service dans les deux ans à venir et qui reliera le réseau en fonctionnement du côté Karellis avec la future usine à neige qui servira à mettre en pression les points faibles du réseau existant, et le réseau non gravitaire à construire.

Sera également enfoui le réseau fibre optique en prolongement de celui existant qui desservira le côté Karellis avec l'installation de « web Cam ». Autre nouveauté, pour booster ses ventes de forfaits, la régie a mis en place la vente de forfaits par Internet. Le système a déjà ses adeptes et les ventes démarrent. Voir le site [www.karellis.com](http://www.karellis.com) Bonnes fêtes de fin d'année à vous tous et rendez-vous sur les pistes pour passer un bon moment.

### Le Président

## ■ DEPART EN RETRAITE

Après 36 saisons aux KARELLIS, Nadine BLANC TAILLEUR a fêté cet été son départ en retraite avec ses collègues et amis de travail aux remontées mécaniques. Originnaire de MOUTIERS, elle a d'abord travaillé aux MENUIRES entre 1974 et 1979. Elle a rejoint l'équipe de notre station à la régie des remontées mécaniques en hiver 1980, comme saisonnière. « Je me plaisais, je suis restée. J'ai suivi toute l'évolution du service de vente de forfaits : des coups de tampon aux cartes magnétiques mains libres.

D'abord caissière puis hôtesse de vente et enfin, responsable des ventes », elle a connu 3 directeurs des remontées : Roger BLANC COQUAND, Louis COMETTO et enfin Christophe BAUDOT. Pendant l'été, elle s'occupait des entrées à la piscine. Elle a croisé des milliers de vacanciers et des centaines de saisonniers. « Travailler en station est une belle aventure humaine ». Nous lui souhaitons une bonne retraite, de nombreuses heures avec sa famille, de grandes randonnées comme elle les aime et de nombreuses séances de yoga pour se faire du bien.

M. LEFEVER





# Les Instances qui nous gouvernent

## ■ RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Le Conseil Communautaire s'est réuni le 27 avril 2016 à la salle de fêtes du BOCHET.

Après quelques heures de labeur, nous nous sommes tous rassemblés autour du buffet et c'est au moment crucial du dessert, que le magnifique gâteau des 40 ans a été présenté aux membres du Conseil Communautaire.

Marie-Christine PAVIET s'est chargée de porter ce beau dessert sur la table au milieu de la salle, Jean-Paul MARGUERON et Sophie VERNEY ont beaucoup soufflé pour éteindre la bougie d'anniversaire ! Moment très convivial et apprécié des élus et que nous avons souhaité vous faire partager.

La Commission Communication.



## ■ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE

La Communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale qui regroupe plusieurs communes.

La Communauté de communes Cœur de Maurienne dont MONTRICHER-ALBANNE est membre, est constituée à ce jour de 8 communes et a fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec la Communauté de communes de l'Arvan portant le nombre de communes à 16.

L'objectif d'une communauté de communes est de construire un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace et d'offrir à

la population des services qui auraient du mal à être organisés et attractifs à l'échelle d'une seule commune. Il en est ainsi du Centre Nautique, des transports, des structures d'accueil pour les enfants (Pôle enfance et micro-crèche), des activités de loisirs et des actions en faveur de la jeunesse. D'autres actions structurantes renforcent la vitalité du territoire en matière notamment d'aménagement des zones d'activités économiques ou d'accès au très haut débit.

La Communauté de communes Cœur de Maurienne agit aussi dans le

domaine de la sécurité pour la population comme l'illustre la maîtrise d'ouvrage qu'elle porte pour les travaux de restauration du lit de l'Arc au droit du Bochet.

La Communauté de communes Cœur de Maurienne est un espace de solidarité au sein duquel les communes peuvent trouver un appui mais aussi l'élan de la collaboration nécessaire au développement local.

Marie-Christine PAVIET,  
Directrice Générale des Services de  
la Communauté de communes  
Cœur de Maurienne.





## ■ LE CHANTIER JEUNES

En Cœur de Maurienne, l'idée de chantiers jeunes, proposée dès 2010 par les jeunes eux-mêmes, a fait son chemin. Aujourd'hui, elle est inscrite dans le calendrier des actions annuelles de l'Espace jeunes : 3 chantiers de 4 jours chacun, soit 20h de travail, programmés pendant les vacances de printemps, d'été et d'automne, réservés aux jeunes de 16 / 17 ans du territoire couvert par la Communauté de communes Cœur de Maurienne. Encadrés par un animateur de l'Espace jeunes et les techniciens de la commune concernée par le chantier, ils consistent la plupart du temps en des travaux de valorisation du patrimoine, des équipements communaux. De quoi découvrir des métiers, des techniques, des savoir-faire et de favoriser l'implication dans la vie locale. Embauchés sur CV et lettre de motivation par l'association partenaire AMIES Solid'Art, les jeunes approchent aussi le monde du travail et ses règles. « Salariés pour quelques jours, ils en retiennent des rencontres humaines et en retirent un grand bénéfice, utile pour leur vie professionnelle future : la réalité du travail en équipe, la confiance, l'organisation et la reconnaissance du travail », rapporte Henri-Pierre CAMUGLI, directeur de l'Espace Jeunes. Cet automne le chantier s'est déroulé sur notre commune et Madame le Maire a souhaité faire travailler les « apprentis » dans le domaine du bois qui a sur la commune une importance toute particulière car la forêt est très présente à l'image d'ailleurs de notre « gros mélèze ». Ainsi des tables et bancs ont été poncés puis vernis sur l'ensemble des hameaux et un travail conséquent a été fourni sur les menuiseries de la mairie puisque le temps ne permettait pas d'être toujours en extérieur.



Peinture des bancs



Lazurage des jardinières



Remise des salaires et remerciements

En parallèle, ils ont pu découvrir l'envers du décor des Remontées Mécaniques aux Karellis ainsi que la fabrication du pain et le patrimoine communal avec la visite de l'Ecomusée pendant deux demi-journées.

Lors du pot de fin de chantier où les jeunes ont reçu un livret sur la vie de MONTRICHER-ALBANNE, Madame le Maire a vivement remercié toutes les personnes impliquées : notamment le personnel des Remontées Mécaniques et son Directeur, les employés techniques ainsi que Noël, Léon et Paul PASQUIER qui ont tous trois donné de leur temps, de leur gentillesse et de leur patience pour mettre en exergue notre patrimoine auprès des jeunes qui ont été très impressionnés et qui ont promis de revenir sur notre territoire.

Madame le Maire « changeant de casquette » a ainsi remis en tant que Vice-Présidente à l'Enfance et à la Jeunesse à la Communauté de communes, ce qui constitue pour la plupart d'entre eux, leur premier salaire remerciant le Président d'avoir la volonté de faire perdurer cette action en faveur de la jeunesse.

La Commission Communication





## ■ UNE MÉDAILLE DE LA COMMUNE



En cette année 2016, l'équipe municipale a décidé de créer une médaille de la Commune de MONTRICHER-ALBANNE. L'objectif de cette création est de pouvoir remercier des personnes qui ont marqué la vie municipale et ainsi de valoriser leurs actions dans les



différents secteurs de la vie de MONTRICHER-ALBANNE. Elle sera le symbole d'un engagement au service des autres et de la communauté. Cette médaille, toute simple, est en aluminium, rappel de l'industrie de la vallée. L'entreprise SOLIDART a été chargée de sa réalisation technique. Cette année, la première médaille a été remise par Madame Sophie VERNEY, Maire MONTRICHER-ALBANNE à Monsieur Danilo DONAZZOLO pour son dévouement en tant qu'ancien combattant et président de l'Association des Anciens Combattants de MONTRICHER-ALBANNE pendant vingt ans. Après une allocution de Madame Le Maire dans laquelle elle a

remercié Monsieur Danilo DONAZZOLO, au nom de tous les administrés, pour son engagement dans la Commune, Monsieur Michel COVAREL, son successeur en tant que Président des Anciens Combattants a retracé la carrière du tout nouveau médaillé : « Danilo est né en 1933 à CHAMBERY. Il a grandi au BOCHET, puis il est parti en ALGERIE, il fut lors versé au premier Régiment Parachutiste où il effectua trente mois de service et dix-sept sauts de jour et de nuit. C'est au décès de Lucien LAURENT qu'il prend la place de Président de la section des Anciens Combattants de MONTRICHER-ALBANNE pour une durée de vingt ans. En 2015, il cède la place à Michel COVAREL.

Danilo a assisté à tous les congrès et cérémonies organisés en l'honneur des Anciens Combattants de la SAVOIE. « À cet effet, les Anciens Combattants de notre section te remercient pour ce que tu as fait pendant cette période. » Michel COVAREL

La Commission Communication.

## ■ REMISE OFFICIELLE DES PRIX DES SCULPTURES SUR BOIS DE LA FÊTE DE LA MADELEINE

Le 27 juillet 2016, Madame le Maire Sophie VERNEY a convié les sculpteurs primés lors de la fête de la Madeleine ainsi que les journalistes de MAURIENNE TV et de l'hebdomadaire LA MAURIENNE, afin d'officialiser la remise des prix, dans la salle du Conseil à la Mairie. Bien sûr, Monsieur Yves PIAZZA, Président et organisateur de l'association CREARTISSIME, était présent ainsi que Monsieur Jean-Sébastien DOREL, Directeur de la station des KARELLIS et partenaire de cette magnifique animation culturelle. Le classement est le suivant :

- 1<sup>er</sup> Prix : Felice ROSA-MARIN, sculpteur Italien, qui a conçu une tête d'âne.
- 2<sup>ème</sup> Prix : Sébastien BIZEL-BIZELLOT, qui a représenté un bouquetin.
- 3<sup>ème</sup> Prix : Dario MILESI, qui a imaginé une chaîne finement taillée dans le pin, dominé d'un cycliste (le vélo était le thème de la Fête de la Madeleine)

Nous avons regretté l'absence d'une partie de nos sculpteurs italiens qui n'ont

pas pu se joindre à nous. Il n'a pas été primé, mais par son geste généreux et la représentation sentimentale de son ouvrage magnifique d'émotion et de sensibilité, Monsieur David TRONEL a fait don de sa sculpture à la Commune de MONTRICHER-ALBANNE. Cette œuvre pleine de symboles rappelle à nos tristes souvenirs les attentats de NICE et de MUNICH perpétrés au cours de cette année 2016 et ainsi elle rend hommage aux victimes et à leur famille. Il fut vivement remercié de cette délicate attention par le Conseil Municipal et par Madame le Maire qui soulignait qu'elle était « émue et qu'elle mesurait parfaitement l'acte beau et symbolique d'un homme, d'un sculpteur, d'un artiste qui nous fait un immense honneur et une immense joie en nous donnant comme une offrande ce bois sculpté avec minutie et à la force de son ressenti. Oscar WILDE affirmait que Tout comme la poésie, la sculpture ou la peinture, la vie a ses chefs-d'œuvre

précieux et cette œuvre en est la parfaite illustration ».

Cette année encore nous avons pu admirer ces artistes passionnés qui nous enchantent par leur capacité à créer en deux jours une œuvre durable, sculptée dans un morceau de pin cembro d'une soixantaine de centimètres. Venez nombreux les admirer et les encourager à continuer, que ce soit à la Fête de la Madeleine ou au Triathlon des Arts aux KARELLIS.







### LE CABINET MÉDICAL - Pro Pharmacie

Les seuls médicaments qui pourront être délivrés par la pro pharmacie des KARELLIS sont ceux prescrits par le Docteur PANEBOEUF. Le Cabinet Médical ne délivrera en aucun cas des médicaments à partir d'ordonnances d'autres médecins. Le cabinet médical n'effectuera en aucun cas de dépannage quel qu'il soit.

NOTA BENE : La Supérette dispose de produits de première nécessité type : alcool à 70°, eau oxygénée, éosine, bandes, pansements etc... pensez-y!

#### Ouverture du Cabinet Médical :

- Du LUNDI au JEUDI : de 9H00 à 12h30 et de 14h00 à 18H00
- Le VENDREDI : de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
- Le DIMANCHE : de 11h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Le Cabinet est fermé le samedi. Pour les urgences composer le 15.



### Dix règles de bonne conduite sur les pistes de ski

|   |   |
|---|---|
| 1- Respect d'autrui   | Tout skieur et snowboarder doit se comporter de telle manière qu'il ne puisse mettre autrui en danger ou lui porter préjudice   |
| 2 – Maîtrise de la vitesse et du comportement                       | Tout skieur et snowboarder doit descendre à vue. Il doit adapter sa vitesse et son comportement à ses capacités personnelles ainsi qu'aux conditions générales du terrain, de la neige, du temps et à la densité de la circulation sur les pistes.  |
| 3 – Maîtrise de la direction  | Le skieur et snowboarder amont, dont la position dominante permet le choix d'une trajectoire, doit prévoir une direction qui assure la sécurité du skieur et snowboarder aval.  |
| 4 - Dépassement   | Le dépassement peut s'effectuer, par amont ou par aval, par la droite ou par la gauche, mais toujours de manière assez large pour prévenir les évolutions du skieur et snowboarder dépassé.   |
| 5 – Pénétrer et s'engager sur la piste ainsi que virer vers l'amont | Tout skieur et snowboarder qui pénètre sur une piste de descente, s'engage après un stationnement ou exécute un virage vers l'amont, doit s'assurer par un examen de l'amont et de l'aval, qu'il peut le faire sans danger pour lui et pour autrui. |
| 6 - Stationnement   | Tout skieur et snowboarder doit éviter de stationner sans nécessité sur les pistes, dans les passages étroits ou sans visibilité. En cas de chute, le skieur et snowboarder doit dégager la piste le plus vite possible.                            |
| 7 – Montée et descente à pied                                       | Le skieur et snowboarder qui monte ne doit utiliser que le bord de la piste. Il en est de même du skieur et snowboarder qui descend à pied.   |
| 8 – Respect du balisage et de la signalisation                      | Tout skieur et snowboarder doit respecter le balisage et la signalisation.  |
| 9 - Assistance  | En cas d'accident tout skieur et snowboarder doit prêter secours.   |
| 10 - Identification   | Tout skieur et snowboarder témoin ou partie responsable ou non d'un accident est tenu de faire connaître son identité.  |

### Consigne pour la pratique du ski

Le port du casque est un geste de prévention essentiel pour les enfants et aussi pour les adultes. Plus d'un accident sur 10 est dû à une collision entre usagers sur les pistes qui sont notamment la cause de traumatismes crâniens importants.





### Stationnement Aux Karellis

Depuis quelques années, les problèmes de stationnement ne font que s'amplifier à la station et posent un sérieux souci pour la sécurité. En effet, des véhicules sont souvent garés en face du Village Vacances ODESIA empêchant tout croisement de circulation et surtout le passage des pompiers en cas d'incendie, d'urgences médicales..., ou devant les containers poubelles empêchant le ramassage par le SIRTOMM. Que nous soyons skieurs à la journée, vacanciers ou habitants sur la commune, employés sur la station, simple promeneur ou visiteur, Il est essentiel pour le respect de chacun, pour le bien vivre dans notre station, de se soumettre aux principes et à la réglementation.

La Commission Communication

## FAMILLE PLUS

Famille plus est un label national que nous possédons depuis son origine et qui est né de la collaboration de 3 associations de communes touristiques (ANMSM, ANETT et Station verte). Les communes labellisées s'engagent auprès des familles et des enfants à tout faire pour leur assurer un accueil adapté et des vacances réussies. Ce label est accordé pour une période de 3 ans et est renouvelable après audit et contrôles divers. Les vacances en famille sont un moment privilégié pour les parents comme pour les enfants ; c'est le moment des retrouvailles, du partage et des découvertes. On se doit donc d'avoir un accueil personnalisé, des animations et des activités à vivre ensemble ou séparément adaptées pour tous les âges, des tarifs malins, des commerces et services sous la main et les enfants sont particulièrement choyés par nos professionnels. Il n'y a qu'une centaine de stations mer ou montagne qui bénéficient de cette référence et nous devons tout faire pour le conserver. Bonnes vacances Famille Plus !



## APICULTURE



### Déclaration de ruches 2016 :

#### Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2016

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/> (pour la déclaration 2016, l'utilisation du Cerfa papier 13995\*04 est toujours possible).





## ■ ÉLECTIONS 2017

### Les élections Présidentielles :

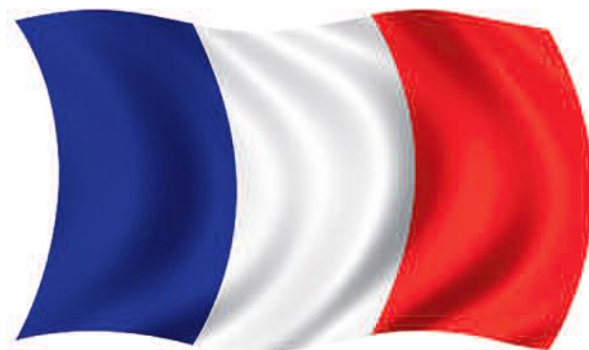
1<sup>er</sup> tour : Le 23 AVRIL 2017

2<sup>ème</sup> tour : Le 07 MAI 2017

### Les élections Législatives :

1<sup>er</sup> tour : Le 11 juin 2017

2<sup>ème</sup> tour : Le 18 juin 2017



Vous pourrez voter à la salle des fêtes du BOCHET de 8h00 à 18h00  
sur présentation de votre carte d'électeur ou votre carte d'identité.

## Horaires d'ouverture de la mairie

Les bureaux sont ouverts : lundi et jeudi de 13 h 30 à 17h / mercredi de 8 h 45 à 11 h 15

Téléphone : 04 79 59 61 50 / Site municipal : [mairie-montricher-albanne.com](http://mairie-montricher-albanne.com)

Courriel : [montricher.bochet@wanadoo.fr](mailto:montricher.bochet@wanadoo.fr)

*Seize ans déjà! Depuis tout ce temps, nous avons essayé de vous proposer le récit des événements de notre commune, de ses associations, de ses habitants et des instances dont nous dépendons. Nous avons aussi tenté de répondre simplement aux questions que vous vous posez pour mieux vous informer.*

*Afin de pouvoir réaliser ces articles, nous avons fait appel à tous, services, associations, etc.*

*Merci à tous ceux qui nous ont répondu et qui nous ont permis, comme à chaque fois, d'étoffer nos récits.*

*Nous espérons que vous passerez, comme d'habitude, un bon moment en lisant ce bulletin. Cette année fut exceptionnelle,*

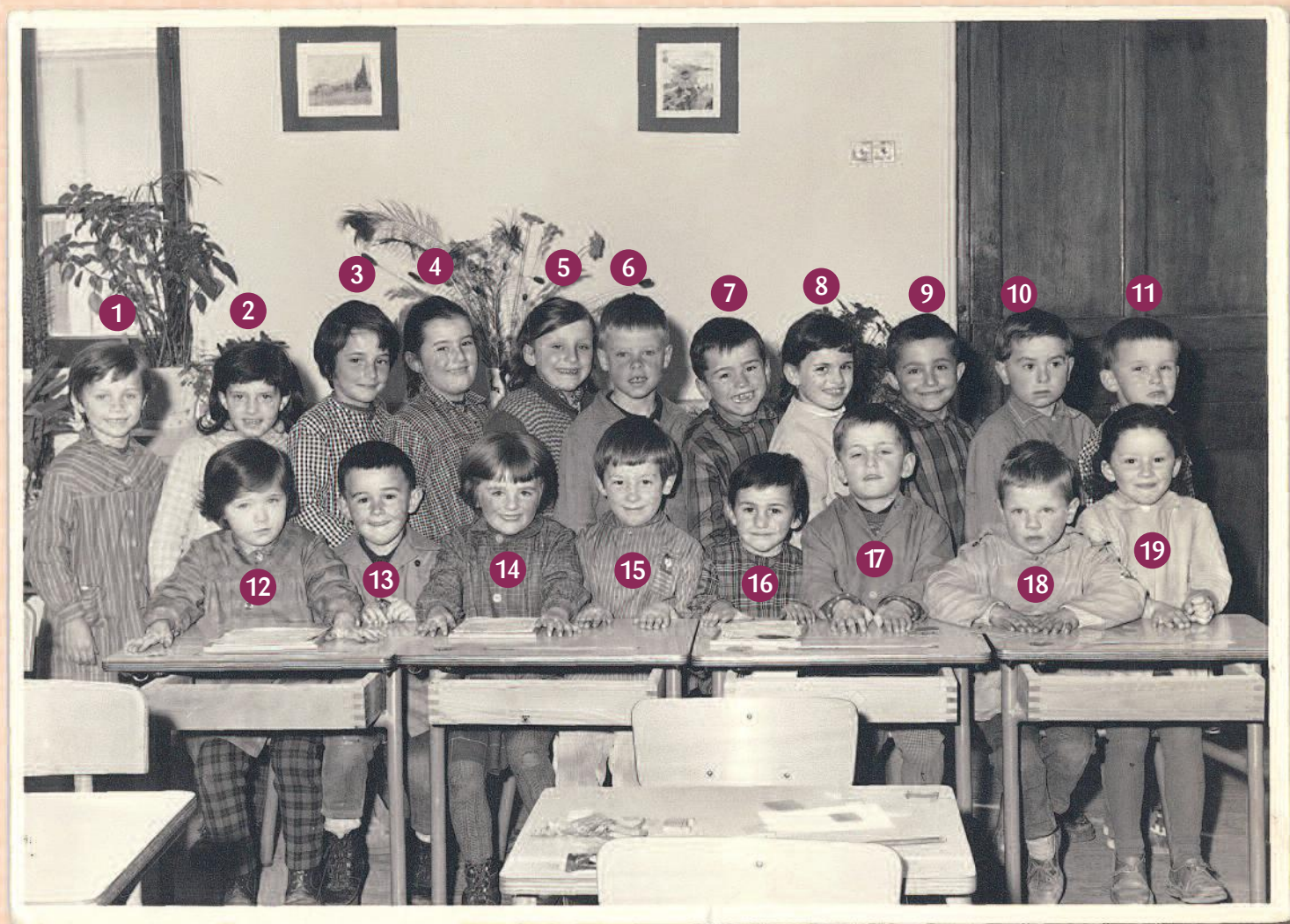
*il y avait beaucoup de choses à dire, nous espérons n'avoir oublié personne.*

*À tous, nous vous présentons nos Meilleurs Vœux pour 2017*

*La Commission Communication*



## ÉLÈVES DU BOCHET - ANNÉE 1966



Au premier rang de gauche à droite (enfants debout)

- 01- VERNEY Maryline
- 02- THIMEL Christiane
- 03- LAURENT Maguy
- 04- VOUTIER Patricia
- 05- PASQUIER Ginette
- 06- FALCOZ Gilles
- 07- VERNEY Gérard
- 08- OLIVETTO Bernadette
- 09- CARRAZ Albert
- 10- COMISSO Louis
- 11- CHRISTIN Bruno

Au second rang de gauche à droite (enfants assis)

- 12- BOIS Annie
- 13- CARRAZ René
- 14- PASQUIER Odile
- 15- VERNEY Serge
- 16- VERNEY Josette
- 17- OLIVETTO Jean-François
- 18- DONAZZOLO Gilde
- 19- CARRAZ Chantal